

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« UN NOUVEAU SYNDICALISME EST EN TRAIN DE NAÎTRE » : INTERROGER LE
RÔLE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.) DANS
LA RÉPONSE SYNDICALE QUÉBÉCOISE AU NÉOLIBÉRALISME, 1983-1993

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

JÉRÉMIE LAPIKAS

SEPTEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

RÉSUMÉ

Le présent mémoire cherche à revisiter le récit syndical québécois lors du tournant néolibéral. La littérature existante a peut-être exagéré les conséquences de ce dernier sur les syndicats de la province. Certes, les salaires réels ont stagné depuis les années 1980, et les conflits de travail se sont fait plus rares, mais ce mémoire prend pour objet le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, un fonds d'investissement créé et géré par la Fédération des travailleurs du Québec depuis 1983. La problématique de ce mémoire est une interrogation du rôle du Fonds de solidarité dans le rapport que la FTQ a entretenu avec le tournant néolibéral et les changements qu'a subi l'économie du Québec des années 1983 à 1993. Les sous-questions qui en découlent touchent au contrôle syndical du Fonds, à ses interventions dans l'économie, et à son rôle dans la vie de ses actionnaires.

La démonstration est faite à partir d'un corpus documentaire utilisé pour la première fois par la communauté historienne, soit les rapports annuels du Fonds de solidarité. Ces documents allient énoncés d'orientations et états financiers, permettant à ce mémoire de naviguer à la croisée de l'analyse de discours et des données quantitatives. Une analyse du Fonds de solidarité vient révéler des continuités dans l'action syndicale de la FTQ dans les années 1980. Celle-ci était engagée dans un processus de croissance et de centralisation depuis les années 1960, et la mise sur pied du Fonds de solidarité s'inscrit bien dans celui-ci. La FTQ de 1993, dotée d'un bras financier, nouvellement installée dans son propre immeuble, est l'héritière directe de la jeune centrale qui mettait sur pied ses premiers services dans les années 1960.

Mots clés : Fonds de solidarité, Fonds de travailleurs, Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Syndicalisme québécois, Néolibéralisme

ABSTRACT

INTERROGATING QUEBEC LABOUR'S REACTION TO NEOLIBERALISM THROUGH AN ANALYSIS OF THE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS (F.T.Q.), 1983-1993

This thesis seeks to critically reexamine the trajectory of Quebec's labour union movement during the neoliberal turn. Prevailing scholarship may have overstated the impact of this economic shift on the province's labour organizations. While it is undeniable that real wages have stagnated since the 1980s and labour disputes have become increasingly infrequent, this study centers its analysis on the Fonds de solidarité des travailleurs du Québec—an investment fund established and administered by the Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) since 1983. The central research question interrogates the role of the Fonds de solidarité in shaping the FTQ's engagement with the neoliberal transformation and the economic restructuring of Quebec from 1983 to 1993. Subordinate questions explore the extent of union control over the Fund, its economic interventions, and its broader significance in the lives of its shareholders.

The argument is constructed through the analysis of a documentary corpus newly introduced to historical research, namely the annual reports of the Fonds de solidarité. These reports, which combine strategic policy declarations with financial statements, enable a methodological synthesis of discourse analysis and quantitative evaluation. The study's findings reveal a pattern of continuity within the FTQ's union strategy during the 1980s. The federation had pursued a trajectory of growth and centralization since the 1960s, and the creation of the Fonds de solidarité represents a logical extension of this institutional evolution. By 1993, the FTQ—now equipped with a financial arm and newly headquartered in its own building—emerged as the direct institutional successor of the nascent labour federation that put together its first services three decades earlier.

Keywords : Fonds de solidarité/Solidarity Fund, Labour-sponsored investment funds (LSIFs), Fédération des travailleurs du Québec/Quebec Federation of Labour, Trade unions in Quebec, Neoliberalism

REMERCIEMENTS

Si ce mémoire est aujourd’hui devant vous, c’est en grande partie grâce à l’aide, au support, ou même à l’amour de personnes qu’il est impératif de mentionner ici.

En premiers lieux, j’aimerais remercier ma directrice de recherche, Geneviève Dorais. J’ai parfois traversé de longues périodes de travail solitaire, sans donner de nouvelles je l’admet, mais elle m’a toujours accueilli avec enthousiasme et gentillesse à mon retour. Chaque note, chaque commentaire de sa part fut franc, juste, et bienveillant. Même dans l’erreur, j’ai toujours senti que mes idées ont de la valeur et que le travail vaut la peine d’être bien accompli.

Dans le milieu syndical, j’ai été accueilli par des gens qui ont cru au projet et qui ont tout de suite voulu m’aider à le réaliser. Je pense ici à Jason du Centre d’histoire et d’archives du travail, à Colin et Joelle de la Fédération des travailleurs du Québec, et à Mélanie du Fonds de solidarité. Le travail de recherche n’aurait pas été possible sans leur support. Il m’est aussi impossible de passer sous silence le rôle que ma collègue et amie Éliane a su jouer en appelant les bonnes personnes pour m’ouvrir les portes de nos institutions syndicales.

Bien sûr, les années qui m’ont vu réaliser ce projet ont aussi été le théâtre de beaux moments, accompagnés de gens qui ont su me comprendre et m’aimer. Ma famille me vient tout de suite en tête. Mes parents m’ont toujours fait savoir qu’ils étaient derrière moi, tout comme mes grands-parents. Une mention spéciale à Carmen qui a cultivé mon intérêt pour l’histoire depuis mon plus jeune âge et grâce à qui j’ai eu le privilège de rédiger sans trop de soucis financiers. Puis Camille et Philip, qui me traitent encore et toujours comme le bébé de la famille et sur qui je sais que je peux compter.

J’ai aussi été très choyé en amitié. Manuel et Alexis ont été les colocs que tout étudiant en rédaction a besoin, et j’ai toujours pu compter sur leurs bons mots et leurs bons conseils. Je n’oublierai jamais ce chapitre de ma vie, et ces deux grands garçons y sont pour beaucoup. Maëve a été une meilleure amie si précieuse, elle qui m’a souvent encouragé à sortir de ma bulle et à « faire une activité ». Et une constellation d’autres personnes, en ordre alphabétique pour éviter toute accusation de favoritisme: Alexa, Ann-Laura, Bryan, Camélia, Clara, Juliette, Timothé, Ugo.

Finalement, ces remerciements ne seraient pas complets sans une mention toute spéciale à Nour, dont les encouragements et les mauvais coups ont rendu la rédaction tellement plus humaine. Le travail accompli à ses côtés est plus rigoureux, mais aussi plus sincère.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
ABSTRACT	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 REVUE DE LA LITTÉRATURE, PROBLÉMATIQUE, ET MÉTHODOLOGIE.8	
1.1 Revue de la littérature.....	9
1.1.1 Le mouvement ouvrier québécois	9
1.1.1.1 L'historiographie québécoise au crépuscule de la Révolution Tranquille	10
1.1.1.2 L'étude du jeune mouvement ouvrier	12
1.1.1.3 Le syndicalisme de centrale	14
1.1.1.4 Déclin, transformation, ou renouveau? Le syndicalisme à l'ère néolibérale	17
1.1.2 Caisses de retraites et fonds de travailleurs.....	22
1.1.2.1 Débats entourant la gestion des fonds de pension et des caisses de retraites.....	25
1.1.2.2 Les fonds de travailleurs canadiens et le Fonds de solidarité	29
1.2 Problématique	36
1.3 Sources, méthodes, et structure	38
1.3.1 Cadre spatiotemporel	38
1.3.2 Sources	39
1.3.3 Structure du mémoire.....	42
CHAPITRE 2 « LA CRISE, ÇA SE COMBAT! » : LE FONDS COMME OUTIL DE GESTION DE CRISE (1983-1988)	47
2.1 Contexte économique québécois, 1983-1988	48
2.1.1 Désindustrialisation et crise économique.....	49
2.1.2 La retraite en pleine transformation	53
2.2 Inventer le Fonds de solidarité.....	59
2.2.1 Le voyage en Suède, le Sommet de Québec, et la Corvée-Habitation.....	61
2.2.2 Le Fonds est lancé!.....	64
2.3 Être actionnaire du Fonds de solidarité	67
2.3.1 Un projet de propriété collective.....	68
2.3.2 Les responsables locaux et la déduction à la source	71

2.3.3 Caractéristiques de l'actionnariat au 31 octobre 1988	76	
2.4 L'investissement : lutter contre la désindustrialisation	79	
2.4.1 Les politiques d'investissement du Fonds de solidarité.....	80	
2.4.2 Les entreprises partenaires	82	
2.5 Conclusion (1983-1988)	85	
CHAPITRE 3 « INVESTIR DANS L'AVENIR » : L'INSTITUTIONNALISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE LA FTQ (1989-1993)		89
3.1 Contexte économique québécois, 1989-1993	90	
3.1.1 Tertiarisation	90	
3.1.2 Mondialisation.....	92	
3.2 L'investissement : diversification et décentralisation.....	93	
3.2.1 Un Fonds « vite sur ses patins » : S'adapter à de nouvelles réalités	95	
3.2.2 Les fonds spécialisés et régionaux	103	
3.3 L'actionnariat et l'administration du Fonds de solidarité.....	106	
3.3.1 Devenir une « vraie » institution financière.....	106	
3.3.1.1 La Fondation d'éducation et de formation économique.....	108	
3.3.1.2 Un siège social pour le Fonds et pour la FTQ	109	
3.3.2 Les responsables locaux et les « blitz »	110	
3.3.3 Caractéristiques de l'actionnariat au 31 octobre 1993	113	
3.4 Conclusion (1989-1993)	118	
CONCLUSION	122	
ANNEXE A	130	
ANNEXE B	133	
BIBLIOGRAPHIE	135	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Investissements par région et par secteur, 1990-1991	100
Figure 2 Investissements par région et par secteur, 1991-1992	101
Figure 3 Investissements par région et par secteur, 1992-1993	102
Figure 5 Actionnaires selon la région, 31 octobre 1993	116
Figure 4 Actionnaires selon le sexe, 1990-1993	116
Figure 6 Claude Blanchet à la Kruger en 1988	133
Figure 7 Hommes au travail (1)	133
Figure 8 Hommes au travail (2)	133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Actionnaire moyen au Fonds (1984-1993).....	130
Tableau 2 Actionnaire « maximal » du Fonds (1984-1993)	131
Tableau 3 Actionnaire d'un fonds mutuel canadien (1984-1993)	131
Tableau 4 Actionnaire maximal d'un fonds mutuel canadien (1984-1993)	132

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CEQ : Centrale des enseignants du Québec (aujourd’hui Centrale des syndicats du Québec)

CSD : Centrale des syndicats démocratique

CSN : Confédération des syndicats nationaux

DAS : Déduction à la source

FSTQ : Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, aussi appelé « le Fonds »

FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

PSV : Pension de sécurité de vieillesse

REER : Régime enregistré d’épargne-retraite

RL : Responsable local

RRQ : Régime des rentes du Québec

SRG : Supplément de revenu garanti

UPA : Union des producteurs agricole

INTRODUCTION

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q) (le « Fonds ») est un fonds d’investissement qui fait appel publiquement à l’épargne – et à la solidarité économique- des 400 000 membres de la Fédération des travailleurs du Québec (la « FTQ ») ainsi que de l’ensemble de la population québécoise, en vue de créer, maintenir, ou sauvegarder des emplois au Québec, principalement au sein des petites et moyennes entreprises.

C’est aussi un fonds qui cherche, dans la poursuite de ses objectifs, à être rentable et à faire fructifier les épargnes de ceux et celles qui font un placement dans le Fonds.

Le Fonds est une compagnie à fonds social constituée à l’initiative de la FTQ par la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q), connue comme la Loi 192, sanctionnée par l’Assemblée Nationale du Québec le 23 juin 1983, telle que modifiée par la Loi modifiant certaines dispositions législatives sanctionnée par l’Assemblée Nationale du Québec le 22 décembre 1983.

Les grands objectifs du Fonds

En vertu de la Loi, le Fonds a principalement pour fonctions :

- a)** de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir, ou sauvegarder des emplois;
- b)** de favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses dans le domaine de l’économie et de leur permettre d’accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- c)** de stimuler l’économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu’aux entreprises québécoises;
- d)** de favoriser le développement des entreprises québécoises en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription d’actions du Fonds.¹

Voici le préambule du premier rapport d’activité du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.). Ce fonds de capital-risque québécois, créé par la Fédération des travailleurs du Québec en 1983, est aujourd’hui aux commandes d’un capital de près de \$22.5G (milliards) détenu par 785,000 épargnantes.² Le Fonds, comme il sera désormais appelé dans ce mémoire, est l’un des plus gros investisseurs en capital de développement au Québec et près de 4,000 entreprises

¹ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p. 2.

² *Id.*, États financiers consolidés au 30 novembre 2024, p. 4.

bénéficient de ses investissements ainsi que de son expertise. Bien que sa structure de gouvernance ait été modifiée au tournant des années 2010 pour favoriser son indépendance de la FTQ, le Fonds reste une institution qui s'affiche comme étant fièrement syndicale. La Loi provinciale assure d'ailleurs à la FTQ un droit de regard sur une partie de son conseil d'administration, à un point tel où celui-ci et le Bureau de la FTQ -son organe exécutif- sont en partie composés des mêmes personnes. Lors de la période à l'étude, sept des treize administrateurs sont nommés par le Conseil général de la FTQ.³ Sans exception, le président de la FTQ, son secrétaire général, et les présidents des cinq plus grands affiliés de la FTQ voient leurs mandats au conseil d'administration du Fonds renouvelés à chaque année.⁴

Le contexte qui voit naître le Fonds en est un de grave crise économique lors de laquelle la FTQ et ses syndicats cherchent à garder leurs membres au travail. En effet, nombre d'entreprises ferment alors leurs portes, portant le chômage à près de 15% en 1982. À un gouvernement visiblement plus préoccupé par l'équilibre budgétaire que la relance économique, la FTQ demande un simple crédit d'impôt, l'équivalent de ce que l'on accorde déjà aux personnes qui achètent des actions de certaines entreprises québécoises cotées en bourse.⁵ Le gouvernement du Québec accorde un prêt favorable et un crédit d'impôt avantageux à ce nouveau fonds géré par des syndicalistes.⁶ Ottawa emboîte le pas en 1985, et décide même d'investir directement \$10M -sans droit de vote- au lieu de prêter l'argent.⁷ C'est en tout \$20M que les deux gouvernements contribuent en prêts et en capital-actions, en plus des crédits d'impôt qu'ils versent aux actionnaires.⁸ Malgré un départ difficile, le Fonds s'impose rapidement dans le paysage financier, étant dès 1987 le plus gros investisseur de capital privé de la province.⁹ Au terme du cadre chronologique de ce mémoire, soit

³ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, p. 1124. Depuis le début des années 2010, la Loi a été amendée à la suite des scandales de corruption et de collusion touchant l'industrie de la construction. Le *leadership* de la FTQ et du Fonds a été mis en cause. La majorité des administrateurs doivent être des « personnes indépendantes », donc sans lien avec la FTQ ou le Fonds lui-même.

⁴ FSTQ, Rapports annuels 1983-1993.

⁵ Ce programme se nomme le Régime d'épargne-actions (RÉA). Ses modalités sont expliquées dans le deuxième chapitre.

⁶ *Id.*, Rapport annuel 1983-1984, p. 18. Sur l'achat d'actions, l'actionnaire reçoit 20% de crédit d'impôt remboursable sur la valeur de ses actions. Le gouvernement provincial prête \$10M au Fonds aux taux de : 2% pour 1985, 4% pour 1986, 7% pour 1987, puis au taux préférentiel (variable) à compter de cette date, renouvelable jusqu'en 1993. Rappelons que le taux directeur de la Banque du Canada est alors supérieur à 15%.

⁷ *Id.*, Rapport annuel 1984-1985, p. 5.

⁸ Dans la fiscalité canadienne, un crédit remboursable est versé peu importe les impôts réellement payés.

⁹ *Id.*, Rapport annuel 1986-1987, p. 9.

en 1993, son actif avoisine le milliard de dollars et il contribue à la création, au maintien ou à la sauvegarde de 35,000 emplois au Québec, en plus d'avoir participé à la construction du Complexe FTQ, une tour à bureau moderne où la centrale, ses syndicats, et son fonds d'investissement peuvent s'installer « chez eux ».¹⁰

Ce mémoire m'importe beaucoup, puisqu'il me permet d'étudier un mouvement qui m'est cher. Il découle de mon implication syndicale et d'un souhait de voir le mouvement rester connecté avec son passé. Mes intuitions originales portaient sur une tout autre dimension du Fonds, à savoir ses activités internationales, mais un manque de sources accessibles m'a empêché d'emprunter cette voie. Le projet était alors « sur la glace ». Ma participation, en septembre 2023, à une formation destinée aux jeunes délégués de la FTQ, me mis toutefois devant l'impératif d'étudier le Fonds. Nous étions réunis pour échanger sur l'économie et sur les syndicats au Québec à travers des ateliers dirigés par le service d'éducation de la centrale. Un module sur la littératie financière, définie comme « le fait de disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières responsables, » a retenu mon attention.¹¹ C'est un des plus grands prédicteurs de la richesse d'une personne, même lorsque l'on considère son niveau d'éducation ou le statut socio-économique du foyer dans lequel elle a grandi.¹²

Une représentante du Fonds de solidarité a pris la relève pour cette activité, puisque c'est le Fonds qui assure le volet économique de l'éducation syndicale à la FTQ. Elle a abordé les grandes lignes de la finance personnelle avec une emphase toute particulière sur la planification en vue de la retraite. L'importance des régimes enregistrés, comme le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), a été mise de l'avant lors de la formation. Le REER est le véhicule principal que les Canadiens peuvent utiliser pour financer leur retraite : en date de janvier 2025, il est possible d'y cotiser annuellement le moindre de 18% de son revenu brut ou \$32,490 sans payer d'impôt sur celui-ci.¹³ Ce capital grandit ensuite à l'abri de l'impôt jusqu'à

¹⁰ Louis Laberge, « Comment nous avons bâti la FTQ », dans *La FTQ, ses syndicats et la société québécois*, 2001, p. 61.

¹¹ Agence de la consommation en matière financière du Canada, « Contexte de la littératie financière », *Gouvernement du Canada*, 14 juillet 2021.

¹² Olivia Mitchell et Annamaria Lusardi. « Financial Literacy and Economic Outcomes: Evidence and Policy Implications », *The Journal of Retirement* vol. 3, n° 1, 2015, p. 107-114.

¹³ « Régime enregistré d'épargne-retraite », *Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*, 2024, 5 p.

son décaissement lors de la retraite. La présentation, quoique d'une grande qualité, s'est terminée par un *pitch*: le Fonds serait la solution toute désignée pour investir en vue de la retraite. Une cotisation de \$5,000 dans un REER ne coûte que \$1,925 à quelqu'un gagnant le revenu médian au Québec en 2024.¹⁴ Ce capital, soulignait la présentation, est ensuite investi dans l'économie de la province et est soumis à des normes d'investissement des plus strictes en matière d'environnement, de société et de gouvernance. La question de la retraite serait ainsi réglée une fois pour toute. Les québécois ont accès à un véhicule d'épargne fiscalement avantage et investissant au sein de leur économie de façon responsable.

Étant moi-même férus de finance personnelle depuis plusieurs années, ces déclarations m'ont fait sourciller. J'ai rapidement ouvert un outil servant à calculer la valeur future d'un investissement dans un REER.¹⁵ Me voyant entouré de jeunes trentenaires, j'ai simulé un scénario où quelqu'un de 33 ans cotise \$5,000 par année au Fonds jusqu'à 65 ans, l'âge de la retraite au Québec. Avec un rendement typique, son REER au Fonds devrait atteindre \$326,000 à 65 ans.¹⁶ C'est un montant qui permettra un décaissement de \$15,000 par année, en moyenne, et qui laisserait un héritage de plus de \$100,000 advenant un décès à 90 ans.¹⁷ Ces montants sont intéressants, surtout si l'on assume que le travailleur avait acquis d'autres placements en sus de ses actions du Fonds. L'affirmation selon laquelle l'actionnaire en ressort gagnant s'avère vraisemblable.¹⁸

¹⁴ L'exemple de \$5,000 est utilisé car c'est le maximum que les lois fédérale et provinciale permettent de cotiser pour être éligible au crédit d'impôt pour fonds de travailleurs. Bien sûr, est-ce que quelqu'un qui gagne le revenu médian a les moyens d'investir \$5,000 par année?

¹⁵ La financière SunLife en a un excellent sur son site web. Il est dédié à la retraite. On peut y insérer son âge, le montant déposé annuellement et le rendement attendu sur le portefeuille. Voir [Calculateur REER | Sun Life](#) (hyperlien fonctionnel en date de janvier 2025).

¹⁶ Les paramètres de la simulation sont les suivants : 33 ans; retraite à 65 ans; \$5,000 de cotisation annuelle; 4% de rendement.

¹⁷ La plupart des grandes banques offrent une calculatrice de décaissement pour le Fonds enregistré de revenus de retraite (FERR). Au plus tard à 72 ans, le REER doit être transformé en FERR, qui oblige des retraits minimaux. Cela oblige le REER à être utilisé comme un véhicule d'épargne-retraite.

¹⁸ De plus, le Fonds est souvent présenté comme un excellent véhicule pour financer l'achat d'une maison. Le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet d'emprunter \$40,000 de son propre REER afin de contribuer à une mise de fonds. L'individu dispose ensuite de quinze ans pour se rembourser sans pénalités. En raison du crédit d'impôt pour fonds de travailleur (30% aujourd'hui, mais 40% à l'époque où les événements de ce mémoire se déroulent), l'actionnaire du Fonds peut accumuler \$40,000 à une fraction du prix, soit \$15,400 si l'on assume toujours qu'elle gagne le revenu médian en 2024. Considérant qu'une plus grosse mise de fonds réduit grandement les intérêts payés à long terme et peut même nous éviter l'achat d'une assurance-hypothèque, ce \$40,000 (réellement payé \$15,400) ira loin.

Mais qu'en est-il de l'idée selon laquelle le Fonds investit le capital de façon « éthique »? J'ai ensuite consulté le dernier rapport annuel du Fonds, un document facilement accessible sur leur site web. Outre les entreprises québécoises dans lesquelles il investit, le Fonds est aussi un grand joueur sur les marchés boursiers, où il détient des parts importantes dans des sociétés comme Amazon, dénoncée par la FTQ pour ses pratiques antisyndicales, ou alors Enbridge, constructeur de pipelines très controversés au Canada.¹⁹ Les contradictions entre les valeurs syndicales et les activités de ces entreprises sont difficiles à ignorer. Bien sûr, le plus clair de l'actif du Fonds est investi au Québec avec pour objectifs principaux l'emploi et le développement économique. Son rapport d'investissement en capital de développement nous apprend qu'il est actionnaire et partenaire d'entreprises que nous connaissons pour la plupart toutes : Air Transat, Le Devoir, Léger Marketing, Les Épiceries Métro, SSQ Assurances, Les Fermes Lufa, Cascades, ou Agropur, pour ne nommer que les plus connues.²⁰ Le bilan du Fonds en termes d'éthique apparaît donc mitigé.

J'avoue d'emblée que je me suis lancé dans ce projet avec une dent contre le Fonds, qui m'apparaissait alors comme une réification d'un syndicalisme qui aurait délaissé ses vieilles luttes au profit d'une approche plus corporatiste. J'ai cherché des « bibittes » -et j'en ai parfois trouvées- mais j'ai dû admettre, après deux années à l'étudier et à écrire sur lui, que le Fonds est moins simple qu'il ne me paraissait. J'espère donc sincèrement que le récit que je raconte dans ce mémoire reflète bien l'ambivalence qui m'habite aujourd'hui.

Le Fonds est partout autour de nous. Ses entreprises partenaires emploient des dizaines de milliers de québécois et québécoises qui nous nourrissent, nous informent, assurent nos biens et notre santé, et nous divertissent. L'idée que tout ce capital soit le fruit de l'imagination et du travail acharné de plusieurs générations de syndicalistes et de financiers réunis sous un même toit a piqué ma curiosité. Chez les historiens, les syndicats et l'économie sont toutefois des objets de recherche moins populaires depuis près d'une trentaine d'années. Et là où l'histoire syndicale s'écrit encore, on a peu porté attention au Fonds de solidarité. Il sera démontré, à travers les pages qui suivent, qu'il est difficile de faire l'histoire de la FTQ d'aujourd'hui sans bien connaître le Fonds et de comprendre son évolution. Alors que les études savantes affirment que les années 1980 constituent

¹⁹ FSTQ, « Relevé des autres investissements », Rapport financier complet au 31 mai 2023, p. 1-26.

²⁰ *Id.*, « Relevé des investissements en capital de développement », Rapport financier complet au 31 mai 2023, pp. 3-12

une rupture pour le syndicalisme québécois, ce mémoire suggère que la FTQ se positionne plutôt en continuité de l'évolution qu'elle entame à partir de l'arrivée de Louis Laberge en 1965. C'est grâce à une analyse basée sur la documentation du Fonds de solidarité qu'une telle réinterprétation du récit syndical québécois devient possible, et c'est d'ailleurs la première fois que les rapports du Fonds sont mobilisés par une étude en histoire.

CHAPITRE 1

REVUE DE LA LITTÉRATURE, PROBLÉMATIQUE, ET MÉTHODOLOGIE

Il s'agit, en fait, d'une entreprise fondée sur des prémisses à priori tout à fait contradictoires : syndicalisme et haute finance ; épargne-retraite et capital de risque.¹

Raymond Bachand, 2003

Futur ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand écrit ces lignes alors qu'il est président directeur général du Fonds de solidarité. Son constat est juste : le Fonds est une chose bien curieuse. « La patente à Laberge » est difficile à comprendre et à définir, étant à cheval entre deux mondes en apparente contradiction : capital et travail.² La nécessité d'écrire l'histoire du Fonds m'est apparue évidente lorsque j'ai constaté la place qu'il occupe dans l'économie de la province. Son actif de \$22.5G est investi dans des milliers d'entreprises, petites et grandes, avec lesquelles nous interagissons chaque jour.³ Écrire l'histoire du Fonds de solidarité, c'est mettre en lumière comment la Fédération des travailleurs du Québec se positionne face au néolibéralisme et mieux comprendre la place de cette centrale syndicale dans la société québécoise. Ce chapitre vise à brosser le portrait intellectuel qui sous-tend la production de mon étude. Puis, il introduira une problématique précise, accompagnée des sous-questions qui ont guidé ma recherche, et expliquera en quoi le corpus documentaire sélectionné est approprié pour y répondre. Enfin, il présentera la structure de l'argumentaire que je développerai au sein des deux chapitres d'analyse.

¹ Raymond Bachand, « Le Fonds de Solidarité FTQ : une contribution originale de FTQ au développement économique du Québec » dans *La FTQ, ses syndicats, et la société québécoise*, dir. Robert Comeau *et al.*, 2001, p. 79.

² Louis Fournier, *Solidarité inc.*, p.48 : L'expression « patente à Laberge » provient d'un éditorial du journal *Finance* publié lors de la mise sur pied du Fonds. Le ton était moqueur et sceptique quant à la capacité de la FTQ de se lancer dans le financement d'entreprises. Les syndicalistes se sont réapproprié l'expression.

³ FSTQ, États financiers consolidés au 30 novembre 2024, p. 4.

1.1 Revue de la littérature

Afin de comprendre où s'inscrit cette étude parmi les travaux de mes prédecesseurs, je propose une revue de la littérature en deux temps. Premièrement, un survol des études sur le syndicalisme québécois démontre que les chercheurs considèrent les années 1980 comme une rupture pour le mouvement, mais qu'ils ne s'entendent pas sur sa nature. Les uns parlent d'innovation et de renouveau, les autres d'affaiblissement, de repli. Cette littérature provient de diverses disciplines : l'histoire, les relations industrielles, la sociologie, l'économie, et les sciences politiques. Deuxièmement, la finance s'est intéressée à la montée des investisseurs institutionnels et à l'individualisation des retraites à la fin du siècle dernier. Au moment où le Fonds est mis sur pied, nombre de caisses de retraites sont converties des prestations vers les cotisations déterminées. Ces dernières sont moins avantageuses, puisqu'elles ne comportent aucune garantie de revenus de retraite. Parallèlement, les fonds d'investissement gagnent en importance et leur taille leur permet de s'impliquer dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent. Les fonds de travailleurs canadiens s'inscrivent bien dans ces tendances. Cette portion du bilan nous permet d'ailleurs de voir que le Fonds de solidarité est de loin le fonds de travailleurs le mieux établi et le plus influent, et que des réflexions de qualité au sujet d'institutions similaires ont déjà été entamées.

1.1.1 Le mouvement ouvrier québécois

Cette partie de la revue aborde l'ensemble du mouvement ouvrier québécois, mais elle priorise les écrits concernant la FTQ. Puisque le Fonds de solidarité est mis sur pied et contrôlé par celle-ci, cette étude ne peut tirer de conclusions sur le syndicalisme québécois dans son ensemble. Quelques études sur les autres centrales sont mentionnées, mais elles ne représentent pas le cœur du bilan. Il est aussi important de souligner que bien des « histoires » syndicales sont commanditées par les syndicats eux-mêmes, et que leurs auteures ne sont pas toujours des historiennes à proprement

parler. La qualité de leur travail et de leur documentation leur mérite cependant une place ici, accompagné de commentaires sur les biais qui sous-tendent leurs études respectives.

1.1.1.1 L'historiographie québécoise au crépuscule de la Révolution Tranquille⁴

Je trouve important de connaître le contexte historiographique qui voit naître l'histoire ouvrière. Celle-ci fait son apparition alors qu'une nouvelle génération de chercheuses souhaite se distancier des débats sur les facteurs qui justifieraient le « retard » économique du Québec. Sa place dans l'Amérique du Nord britannique, puis le Canada, aura fait couler beaucoup d'encre chez nos prédecesseurs. L'Après-Guerre voit les deux grandes universités francophones du Québec, soit Montréal et Laval, se doter de départements d'histoire. À Montréal, des historiens comme Guy Frégault, Maurice Séguin, et Michel Brunet en viennent à former un courant connu sous le nom de « l'école de Montréal ».⁵ D'abord des disciples de la pensée du chanoine Lionel Groulx, ces historiens en viennent à s'opposer à sa vision du colonialisme britannique. Pour Groulx, la Conquête britannique permet aux canadiens-français de se protéger des influences laïques et radicales de Révolution Française, positionnant les québécois comme les héritiers de la France d'Ancien Régime : agricole, catholique, et francophone. Cette « survivance » de la société canadienne-française forme les bases d'un nationalisme conservateur que Groulx souhaite voir émerger.⁶ Frégault, Séguin, et Brunet en viennent plutôt à voir la Conquête comme un évènement catastrophique, qui aurait condamné le Québec au statut de nation annexée.⁷ Le changement de

⁴ Par « Révolution Tranquille » je me cantonne ici à la définition plus conventionnelle, qui voit la Révolution Tranquille se déroulant sous le gouvernement libéral de Jean Lesage entre 1960 et 1966. Je ne m'aventure pas à émettre une opinion sur l'idée d'une longue Révolution Tranquille continuant jusqu'en 1983 comme l'entendent Stéphane Savard et Martin Pâquet dans *Brève histoire de la Révolution Tranquille*, publié en 2021. Leur analyse du climat politique des années 1970 ne cadre pas avec ma compréhension des relations entre l'état nouvellement employeur et les syndicats.

⁵ Jean Lamarre, « La Conquête et l'école de Montréal », *Cap-aux-diamants*, no 99, 2009, p. 42.

⁶ Ronald Rudin, « Regards sur l'IHAF et la RHAf à l'époque de Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 51, no 2, 1997, p. 208.

⁷ Lamarre, *op. cit.*, p. 46.

métropole aurait freiné le développement « normal » de la colonie. Seule une séparation totale de la nation québécoise lui ouvrirait la voie d'un avenir prospère.⁸

À l'Université Laval, c'est une autre conception de l'histoire québécoise qui s'impose. Les figures les plus importantes sont Fernand Ouellet, Marcel Trudel, et Jean Hamelin.⁹ Certes, le Québec serait accablé d'un retard chronique sur le reste de l'Amérique du Nord en termes économiques et culturels, mais ce ne serait pas la domination anglaise qui est pour cause. Plutôt, ce serait le repli des élites francophones, dès le XVIII^e siècle, qui condamne les Canadiens-français à un mode de vie agricole et sous forte influence du clergé catholique dans tout ce qu'il a de plus réactionnaire et conservateur.¹⁰ L'école de Québec se définit entre autres par un rejet du nationalisme québécois, qu'on associe à un projet de société rétrograde, ainsi que par un penchant marqué pour l'histoire économique et démographique à la manière des Annales françaises. C'est à l'Université Laval que le jeune Jacques Rouillard complète ses études supérieures sous la direction de Jean Hamelin, pour qui il dépouille des journaux. Son travail l'amène à constater la vitalité du mouvement ouvrier québécois au XIX^e siècle:

Au Québec, il y a un mouvement ouvrier important qui exerce une influence significative, au même titre que dans les autres sociétés nord-américaines. Ceci va contribuer, chez moi et d'autres, à remettre en question le concept de la Grande Noirceur, car on se rend compte que les travailleuses et les travailleurs canadiens-français s'organisent et luttent bien avant la grève de l'amiante en 1949.¹¹

⁸ Certaines des monographies nous provenant de l'école de Montréal sont : Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, Montréal, Fides, 3^e éd., 2014, 284 p.; Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 2009, 520 p.; Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec*, Montréal, Boréal, 1968, 72 p.; Miche Brunet, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, Montréal, Fides, 1969, 313 p.

⁹ Les textes notoires nous venant de l'école de Québec sont : Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, 639 p.; Marcel Trudel et son *Histoire de la Nouvelle-France* en dix volumes, publiés sur près de quarante ans, ou bien Jean Hamelin et Jean-Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1969, 439 p.

¹⁰ Pour une discussion plus en profondeur sur l'école de Québec, voir François-Olivier Dorais, *L'école historique de Québec, une histoire intellectuelle*, Montréal, Boréal, 2022, 476 p.

¹¹ « Entretien avec Jacques Rouillard sur l'histoire du RCHTQ et de son bulletin », *Centre d'histoire des régulations sociales*, entrevue dirigée par Benoit Marsan, 16 avril 2018; cette idée selon laquelle la grève de l'amiante de 1949 marque en quelque sorte la naissance du mouvement syndical québécois peut être attribuée à Pierre Elliot Trudeau et à ses contributions dans *La grève de l'amiante* (1956), un ouvrage qu'il a dirigé et publié par Cité Libre. Trudeau souligne l'étendue de l'industrialisation au Québec, la montée en importance de la classe, mais dénonce du même coup l'alliance entre le capital étranger, l'Église catholique, et l'état québécois. Pour Trudeau, la grève de 1949 représente l'ébullition inévitable de tensions au Québec. Il y aurait un gouffre entre la réalité matérielle du Québec et son développement idéologique et intellectuel, voire sa propre compréhension de son passé.

1.1.1.2 L'étude du jeune mouvement ouvrier

À compter de la fin des années 1960, plusieurs historiens cherchent à remettre en question le mythe national québécois voulant que le Québec d'avant la Révolution Tranquille ait été docile, conservateur, et sous-développé. Rouillard fait partie d'une génération de chercheurs qui ont réécrit l'histoire de la province en transcendant la lutte entre les écoles de Montréal et de Québec. La prémissse de sous-développement étant évacuée, le débat perdit de son sens. Ce changement coïncide avec la fondation de l'Université du Québec et du projet d'éducation populaire qu'elle porte. Le marxisme influence beaucoup les premiers historiens qui y élisent domicile, et la classe sociale y devient une catégorie d'analyse privilégiée. Ils chercheront alors à raconter l'histoire des classes laborieuses, de leur culture, de leurs milieux de vie, et de leurs institutions, dont les syndicats font bien sûr partie.

En 1972, le Regroupement de chercheurs en histoire des travailleurs du Québec (RCHTQ) est fondé à Montréal. Celui-ci répond à un besoin parmi les historiens de se doter d'un espace pour discuter du mouvement ouvrier et de publier à propos de celui-ci. Rouillard affirme en 2016 que l'institution syndicale apparaissait alors comme « une force sociale déterminante pour l'orientation future de la société ». ¹² Certains des membres fondateurs incluent Stanley Ryerson, historien marxiste nouvellement embauché par l'UQÀM, et James Thwaites, alors professeur de relations industrielles à l'Université du Québec à Chicoutimi.¹³ La Révolution Tranquille a fait gonfler les rangs des syndicats québécois et ils se considèrent comme parmi ses porte-étendards. Toutefois, les ambitions inachevées de la Révolution Tranquille laissent les syndicats sur leur faim. En 1971, les deux centrales les plus importantes, la CSN et la FTQ, publient toutes deux des manifestes à caractère marxiste et radical. *Ne comptons que sur nos propres moyens* de la CSN et *L'état, rouage*

¹² Rouillard, *Bulletin du RCHTQ*, vol. 104, 2016, p. 5.

¹³ « Entretien avec Jacques Rouillard sur l'histoire du RCHTQ et de son bulletin ». Voir Stanley Ryerson, *Capitalisme et confédération : aux sources du conflit Canada/Québec*, Montréal, Parti pris, 1978, 363 p. ou James Thwaites, *Travail et syndicalisme : origines, évolution, et défis d'une action sociale*, 4^e éd., Québec, Les presses de l'Université Laval, 2013, 876 p.

de notre exploitation de la FTQ laissent présager une décennie tumultueuse au Québec. La discipline historienne constate la vitalité du mouvement et se questionne sur ses origines.

Quelques études méritent notre attention. En 1973 paraît *Les travailleurs québécois, 1851-1896* aux Presses de l'Université du Québec. Cet ouvrage dirigé par Jean Hamelin permet à une nouvelle génération d'historiens de raconter le Québec à leurs contemporains. L'étude met en lumière la genèse de la classe ouvrière québécoise en nous montrant son milieu de vie, ses conditions économiques, ses sociabilités, et ses premières luttes face au capital et à la Loi. Cette étude s'appuie sur des journaux, des publications ouvrières, et les données compilées par l'État. On y souligne l'importance de l'arrivée des Chevaliers du Travail au Québec, affirmant que l'organisation propose « une solution à la promotion économique, politique et intellectuelle du travailleur en mettant en relief sa dignité d'homme et en lui donnant les moyens d'agir collectivement ».¹⁴ La conscience de classe serait donc née à cette époque. La même année, Fernand Harvey dirige *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*. « Les travailleurs québécois n'ont pas d'histoire écrite », affirme-t-il d'emblée.¹⁵ L'absence de conservation des archives syndicales rend la tâche d'autant plus difficile. Harvey et ses collaborateurs réussissent tout de même à fournir des pistes de réflexion à ce jeune champ d'étude. L'une d'elles est le besoin criant de mieux comprendre les syndicats catholiques, ancêtres de la CSN. Ces institutions sont proprement québécoises, ce qui les a occultées des études provenant du Canada anglais et des États-Unis.

Les centrales elles-mêmes souhaitent qu'on écrive leur histoire. La FTQ confie en 1978 la tâche à Léo Roback, ancien syndicaliste devenu professeur de relations industrielles. Le travail s'étire, et Roback meurt en 1985. C'est le militant Émile Boudreau qui prend la relève et qui publie finalement le premier tome en 1988. *L'histoire de la FTQ, des tout débuts jusqu'en 1965* présente les syndicats internationaux comme le corollaire d'un marché du travail intégré dans l'Amérique du Nord du XIX^e siècle.¹⁶ Les auteurs choisissent de souligner les épisodes de collaboration entre les internationaux et les catholiques plutôt que les conflits. Par exemple, les commissions

¹⁴ Jacques Rouillard et Judith Burt, « Le mouvement ouvrier », dans *Les travailleurs québécois, 1851-1896*, Jean Hamelin (dir.), Montréal, Les presses de l'Université du Québec, 1973, p. 92.

¹⁵ Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1973, p. 5.

¹⁶ Émile Boudreau et Léo Roback, *Histoire de la FTQ, des touts débuts jusqu'en 1965*, Montréal, Fédération des travailleurs du Québec, 1988, p. 37.

gouvernementales sur le salaire minimum ou sur la sécurité au travail constituent des opportunités pour les syndicalistes des deux courants de travailler ensemble.¹⁷ Pour ce qui est de la CSN, c'est Jacques Rouillard qui se charge d'écrire *Histoire de la CSN, 1921-1981* qui paraît en 1981.¹⁸ Rouillard attaque la thèse voulant que les syndicats catholiques aient été des pantins de l'Église, affirmant qu'ils sont plutôt le produit de la volonté d'ouvriers québécois d'être les maîtres et les architectes de leurs propres institutions.¹⁹ Rouillard se base sur le nombre de conflits de travail pour quantifier la « vitalité » du mouvement ouvrier.

L'étude du jeune mouvement ouvrier brosse le portrait d'un Québec qui s'industrialise et qui est confronté aux mêmes enjeux que l'Ontario ou les États-Unis. La notion d'un Québec sous-développé est ébranlée par cette nouvelle vague de production historiographique. Contrairement à ce qu'affirmait Pierre Trudeau dans *La grève de l'amiante*, la classe ouvrière aurait pris conscience de sa position bien avant 1949.²⁰ D'ailleurs, ni l'École de Montréal ni celle de Québec ne semblent avoir correctement identifié l'avènement de la classe ouvrière québécoise comme un groupe pouvant agir par et pour lui-même, se concentrant plutôt sur les actions d'élites, tantôt britanniques que francophones.

1.1.1.3 Le syndicalisme de centrale

Les chercheurs ont aussi tourné leur regard vers les centrales dans leur expression plus contemporaine. Bien qu'elles trouvent leurs origines dans des organisations beaucoup plus anciennes, la CSN et la FTQ sont le produit de mutations intervenues à la fin des années 1950. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) est fondée en 1921 par un

¹⁷ *Ibid.*, p. 71.

¹⁸ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express/CSN, 1981, 335 p.

¹⁹ *Ibid.*, p. 306.

²⁰ Pierre Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité Libre, 1956, 448 p. La thèse défendue par Trudeau présente le Québec d'avant 1949 comme culturellement et spirituellement en retard sur sa condition matérielle. Alors que l'économie québécoise est moderne, son peuple ne l'est pas. Trudeau identifie la grève de 1949 comme un éveil collectif, une arrivée dans la modernité pour les québécois. Ses idées ressemblent plus à celles de l'école de Québec. Ce n'est pas la domination anglophone qui provincialise le Québec, mais l'étroitesse d'esprit de ses propres élites.

regroupement de syndicats catholiques québécois.²¹ Ceux-ci sont établis en collaboration avec l’Église et dénoncent un supposé contrôle étranger des syndicats internationaux.²² C’est en 1960 que la CTCC devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et abandonne son caractère confessionnel. La FTQ est pour sa part fondée en 1957 dans le sillage de la création de la *American Federation of Labor-Council of Industrial Organizations* (AFL-CIO) en 1955 aux États-Unis.²³ La Révolution Tranquille favorise la CSN, qui syndicalise en masse les nouveaux fonctionnaires de l’État québécois. La FTQ, pour sa part, éprouve plus de difficultés.²⁴ Le Syndicat canadien de la fonction publique (un affilié FTQ) remporte tout de même plusieurs luttes faces à la CSN, notamment la syndicalisation chez Hydro-Québec, alors une jeune société d’État.²⁵

Le syndicalisme québécois, Idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970 de Louis-Marie Tremblay est à ma connaissance la première monographie sur la question des deux grandes centrales.²⁶ Tremblay tente d’identifier les idéologies qui sous-tendent le mouvement syndical québécois en dépouillant les communications externes de la CSN et de la FTQ. Il s’intéresse particulièrement à l’impact de la Révolution Tranquille sur celles-ci. L’une des idées importantes avancées par Tremblay est que la FTQ est alors une organisation peu influente au Québec et qu’elle est très dépendante de ses affiliés. Les Métallos et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, par exemple, dispensent eux-mêmes les services à leurs membres et ne se considèrent pas contraints par les prises de position de la centrale, alors que 95% des cotisations restent d’ailleurs chez les affiliés.²⁷ Tremblay n’est pas le seul à identifier cette tendance. André Leclerc abonde dans le même sens dans sa biographie de Fernand Daoust, secrétaire-général sous Louis Laberge.²⁸ Selon

²¹ 1921 est d’ailleurs le début du cadre chronologique de l’étude de Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981* publiée en 1981.

²² Du côté des internationaux, on accuse à l’inverse les syndicats catholiques d’avoir été des pantins de l’Église catholique. Rouillard n’est pas d’accord. Son *Histoire de la CSN* affirme plutôt que les syndicats affiliés au CTCC sont des organisations de la base et qu’ils représentent les luttes et les aspirations de la classe ouvrière. Son *Histoire* est d’ailleurs entrecoupée de photos de familles ouvrières dans leurs milieux de vie, comme pour renforcer l’association entre le CTCC et les masses laborieuses du Québec.

²³ La *American Federation of Labor* (AFL) et le *Council of Industrial Organisations* (CIO) fusionnent en 1955.

²⁴ Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois, idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970*, Montréal, Les presses de l’université de Montréal, 1972, p. 144.

²⁵ Louis Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992 : La plus grande centrale syndicale au Québec*, Montréal, Éditions Québec/Amériques, 1994, p. 31.

²⁶ Tremblay, *op. cit.*, 286 p.

²⁷ Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, p. 18.

²⁸ André Leclerc, et Marc Comby, *Fernand Daoust, bâtisseur de la FTQ, 1964-1993*, Montréal, M éditeur, 2016, 392 p. Leclerc est, à l’instar de Daoust, issu du SCFP. Il se joint à la permanence de la FTQ en 1970, et est d’ailleurs l’auteur de *L’état, rouage de notre exploitation* (1971).

Leclerc, c'est le travail de longue haleine de Daoust qui permet à la FTQ de se constituer des services dignes de ce nom.

Le deuxième volume de l'histoire de la FTQ est confié à Louis Fournier, journaliste de profession et permanent au sein de la centrale. Il s'intéresse à la période allant de 1965 à 1992, lors de laquelle la centrale prend sa place comme réelle autorité politique et matérielle auprès de ses affiliés. Fournier nous présente la FTQ des années 1960 comme une organisation disposant de peu de ressources, menacée d'une part par la CSN, et de l'autre par le refus du Conseil du travail du Canada de lui accorder plus d'indépendance.²⁹ La centrale ne dispose pas encore de services d'éducation, d'action politique, ou d'information lorsque Louis Laberge et Fernand Daoust en prennent les rennes dans les années 1960. La période de 1965 à 1975 se déroule sous le signe de la croissance pour la FTQ, qui se dote de tous les services d'une centrale digne de ce nom.³⁰

Fournier souligne aussi l'enthousiasme de la FTQ lorsqu'il est question de participer à des forums de concertation avec l'État et l'entreprise privée. Une photo prise au Sommet de la Malbaie en 1977 montre Louis Laberge, René Lévesque, et Paul Desmarais – PDG de Power Corporation – dans un échange visiblement amical. Fournier parle d'une « trinité syndicale, patronale, et gouvernementale » pour décrire le trio.³¹ Bien que la CSN et la CEQ soient aussi conviées à des tables de concertation, celles-ci refusent, invoquant une trahison de classe. À la FTQ, le narratif est tout autre : Laberge siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et à la Commission de la santé et sécurité au travail.³² Pour Fournier, la FTQ est la moins dogmatique des centrales, et la plus enclue à utiliser le « gros bon sens ».

²⁹ Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, p. 99.

³⁰ Les études semblent s'entendre pour dire que c'est le saccage de la Baie-James en 1974 qui consolidera l'emprise de la fédération sur ses affiliés. Par suite de l'enquête de la Commission Cliche, la FTQ modifie ses statuts et se dote de pouvoirs plus grands en matière de surveillance et de tutelle sur ses syndicats.

³¹ Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, p. 136.

³² *Ibid.*, p. 144.

1.1.1.4 Déclin, transformation, ou renouveau? Le syndicalisme à l'ère néolibérale

La fin des années 1970 voit l'économie du Québec- comme beaucoup d'autres en Occident- montrer des signes d'essoufflement.³³ Une grave crise économique frappe le Québec au tournant des années 1980, combinant chômage et inflation. Les gouvernements adoptent une vision que l'on viendra à appeler « néolibérale » car elle marquerait un retour aux idées prédatant la Grande Dépression : libre échange, faible taxation, réglementations minimales, élimination de la dette publique.

Pour Jacques Rouillard, cette conjoncture mène tout droit à « un affaiblissement du syndicalisme et un déplacement de l'échiquier politique au Québec vers la droite. »³⁴ C'est le constat qu'il émet dans l'ultime Bulletin du RCHTQ, parût en 2016. En plus de quarante ans, le Regroupement aura publié 104 bulletins, organisé des dizaines de colloques, et contribué à la publication de nombreux volumes. Ce fut l'épicentre de la production historique sur les syndicats québécois. On y produit aussi l'histoire sociale des travailleurs en tant que classe. Dès les années 1990, les membres du RCHTQ remarquent une baisse de l'intérêt pour l'histoire ouvrière chez les nouvelles cohortes d'étudiants, alors que de nouveaux thèmes comme le genre ou la famille occupent de plus en plus d'espace.³⁵ Rouillard est un matérialiste convaincu. Dans *Le syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire*, le chapitre « Affaiblissement et concertation (1985-2003) » illustre bien sa pensée. La conjoncture économique place le mouvement sur la défensive et il se concentre sur la conservation des acquis des décennies passées.³⁶ Sur le Fonds de Solidarité, il se contente de dire qu'il est « un modèle très original d'intervention syndicale »³⁷. La fin du siècle est présentée comme une régression, surtout lorsqu'elle est comparée à la combativité des années 1970.³⁸

³³ *Ibid.*, p. 135.

³⁴ Rouillard, *Bulletin du RCHTQ* 104, p. 9.

³⁵ *Ibid.*, p. 8.

³⁶ Rouillard, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, p. 216.

³⁷ *Ibid.*, p. 227.

³⁸ Rappelons que face aux lois spéciales déposées par le gouvernement lors du Front Commun de 1972, les présidents des trois centrales ont encouragé les grévistes à tenir bon. Cela leur aura valu un séjour d'un an en prison.

D'autres ont exploré des avenues différentes. Dans *Grève et Paix* de Martin Petitclerc et Martin Robert, l'angle choisi est celui de la législation des conflits de travail depuis la Révolution Tranquille. Les auteurs identifient une exception québécoise en ce qui concerne le recours aux tribunaux pour empêcher ou briser les grèves.³⁹ Cette tendance transcende les partis politiques. Tant le Parti Libéral que le Parti Québécois se sont adonnés à des pratiques répressives et d'ailleurs souvent invalidées par les tribunaux *post facto*. On pense entre autres à la Loi 111 adoptée en février 1983 lors d'une grève du secteur public, que Petitclerc et Robert qualifient de « bombe atomique ». ⁴⁰ La grève et le piquetage sont interdits, faute de quoi les grévistes seront personnellement mises à l'amendes, se verront retirer trois années d'ancienneté par jour de grève, ou congédiées. Les auteurs affirment de surcroît que « la transition au néolibéralisme est un moment propice » à l'adoption de pratiques comme l'individualisation des sanctions.⁴¹ En ciblant personnellement les travailleuses, le gouvernement cherche à briser leur solidarité et déstabilise les syndicats. Une étude comme *Grève et Paix* adopte donc un angle législatif et politique pour expliquer la crise stratégique que traverse les syndicats.

La littérature n'est toutefois pas unanime concernant un supposé déclin syndical. Carla Lipsig-Mummé, une chercheuse en relations industrielles, trouve que le syndicalisme canadien -et québécois- s'est plutôt bien tiré d'affaires lorsqu'on le compare à ses équivalents états-uniens. Le taux de syndicalisation canadien reste élevé, autour de 40%, à travers les années 1980, alors qu'aux États-Unis il est chute libre, déjà en deçà de 20% en 1984.⁴² Lipsig-Mummé affirme que les centrales canadiennes sont alors beaucoup plus centralisées que leurs consœurs états-unien, ce qui leur permet de déployer des stratégies à l'échelle nationales. De plus, de nombreux états du Sud des États-Unis sont nettement antisyndicaux, ce qui permet aux entreprises de déménager -ou de menacer de déménager.⁴³ Aucune province canadienne ne remplit ce rôle, selon Lipsig-Mummé, du moins depuis la fin du régime Duplessis au Québec.⁴⁴ Allant plus loin encore, Jean-Claude Roc

³⁹ Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et Paix : Une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux éditeur, 2018.

⁴⁰ *Ibid.*, dans *Grève et Paix*.

⁴¹ *Ibid.*, « Conclusion » dans *Grève et Paix*.

⁴² Carla Lipsig-Mummé, « Canadian and American Unions Respond to Economic Crisis, » *The Journal of Industrial Relations*, 1989, p. 230.

⁴³ En effet, certains états n'obligent pas les employés à cotiser à leur syndicat. En résultent des organisations faméliques et dont le plus clair des ressources est dévoué à convaincre les travailleurs d'adhérer et de payer des cotisations. Ironiquement, ces lois sont connues comme des *right-to-work laws*, en référence au droit individuel de travailler.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 255.

affirme dans sa thèse de doctorat que la FTQ répond au néolibéralisme par une stratégie qu'il qualifie « d'offensive ».⁴⁵ Il met en lumière les prises de position de la centrale à travers deux périodes distinctes : à l'époque d'un syndicalisme dit « de combat », que Roc situe entre 1970 et 1985, la centrale adopte une attitude défensive face au patronat et à l'État.⁴⁶ La seconde période, de 1985 à 1998, voit la FTQ sur l'offensive, proactive dans ses tentatives de concertation et de partenariat.⁴⁷ Les affirmations de Fournier sur la présence de la FTQ aux tables de concertation dès les années 1970 peuvent nous faire douter de la division chronologique proposée par Roc. Néanmoins, Roc voit la concertation non pas comme un compromis mais comme une stratégie proactive de la part de la FTQ.

La concertation est un thème récurrent de la littérature. Jean-Marc Piotte, aussi sociologue, publie en 1998 « Les fondements idéologiques de l'économie sociale ».⁴⁸ En se basant sur le Sommet économique de 1996, Piotte affirme que les syndicats québécois travaillent pour « l'amitié interclasses, en éduquant les ouvriers et en appelant les patrons à leur responsabilité sociale. »⁴⁹ À ce sommet, les cinq grandes centrales québécoises (FTQ, CSN, CSD, UPA et CEQ) se rallient derrière le souhait du gouvernement d'éliminer les déficits et contribueraient ainsi au sabotage de la Révolution Tranquille. Louis Gill, économiste marxiste et représentant syndical du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec, affirme pour sa part que le Fonds de solidarité est le symptôme de ce changement de paradigme :

Les travailleurs seront appelés à souscrire du capital de risque à mettre à la disposition des entreprises, dans le but soi-disant de contribuer à créer ou à préserver des emplois, et à participer en somme à leur manière à la gestion d'une économie dont le moteur est le profit, dans laquelle il est vu comme normal après tout que chaque « partenaire » fasse sa part.⁵⁰

Pour Gill, le Fonds est un compromis trop important pour le mouvement, qui y laisserait ainsi son âme et son intégrité. Il restera un critique chevronné du Fonds pendant des décennies, se

⁴⁵ Jean-Claude Roc, *L'analyse du discours de la FTQ sur les changements intervenus dans l'organisation du travail dans les entreprises, 1970-1998*, thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, 2003, p. 214.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 143.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 214.

⁴⁸ Jean-Marc Piotte, « Les fondements idéologiques de l'économie sociale, » dans *Du combat au partenariat : Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, Nota Bene, 1998.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 237.

⁵⁰ Louis Gill, « Partenariat social et actionnariat ouvrier : du rachat d'entreprises aux 'Fonds de solidarité' », *Interventions économiques pour une alternative sociale*, nos 14-15, 1985, p. 264.

questionnant sur ses investissements dans le secteur de la finance au tournant du millénaire dans « Le Fonds de solidarité de la FTQ investit dans la finance : une décision propice au soutien de l’emploi? ».⁵¹ Il souligne que le secteur financier a bien souvent des objectifs opposés à l’emploi, et s’inquiète de voir des institutions collectives mises au service d’activités spéculatives.

Si l’on transcende le simple thème de la concertation, les écrits de la syndicaliste et sociologue Mona-Josée Gagnon peuvent nous être fort utiles. Cette conseillère politique de la FTQ a fait son doctorat tout en travaillant à la centrale. « La *modernisation* du syndicalisme québécois ou la mise à l’épreuve d’une logique représentative » se veut un exposé sur les défis auxquels font faces les syndicats dans les milieux de travail québécois.⁵² Sa thèse principale est que la réorganisation du travail et les « nouvelles stratégies patronales », axées sur l’effacement des relations de pouvoir et sur l’appartenance à l’entreprise, rendent plus difficile le travail de représentation des syndicats. Le représentant syndical est appelé à rencontrer la haute direction, mais son manque d’acumen économique signifie souvent qu’il ne peut que se rallier à la vision de l’entreprise.⁵³ Selon Gagnon, le syndicat se serait donc rapproché de l’employeur parallèlement à un éloignement de ses membres. Employeurs et employés auraient en même temps développé une relation plus directe dans laquelle le syndicat n’est plus toujours appelé à agir comme intermédiaire.

Ian Thomas MacDonald se positionne résolument contre la thèse du « renouveau syndical ».⁵⁴ Il décrit une institutionnalisation du mouvement syndical qui s’opèrera au détriment de la mobilisation et de l’intérêt des membres et de la classe ouvrière au sens large. MacDonald remarque des tendances similaires à celles soulevées par Gagnon, surtout lorsqu’il est question de la relation entre le syndicat et l’entreprise. Le premier est appelé à subordonner les demandes des travailleurs aux impératifs de compétitivité et de productivité imposés par la seconde.⁵⁵ Ses études de cas sont concentrées dans le secteur manufacturier aux États-Unis, notamment dans l’industrie automobile.

⁵¹ *Id.*, « Le Fonds de solidarité de la FTQ investit dans la finance : une décision propice au soutien de l’emploi? », *Les classiques des sciences sociales*, 2005.

⁵² Mona-Josée Gagnon, « La *modernisation* du syndicalisme québécois ou la mise à l’épreuve d’une logique représentative », *Sociologie et société*, vol. 30, n° 2, 1998, p. 213-230.

⁵³ *Ibid.*, p. 228.

⁵⁴ Ian Thomas MacDonald, « *Towards Neoliberal Trade Unionism: Decline, Renewal and Transformation in North American Labour Movements* », *British Journal of Industrial Relations*, vol 52, n° 4, 2014, p. 725-752.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 743.

La récession qui frappe le Québec au début des années 1980 cause des maux de tête aux syndicats. De surcroît, les politiques néolibérales et la reconfiguration du travail les placent devant l'inconnu. Parmi les chercheurs, il n'y a pas de consensus sur l'état du syndicalisme à l'ère néolibérale. Rouillard, historien matérialiste, parle de repli et de défensive, alors que Roc, sociologue, voit plutôt une offensive dans la volonté des syndicats d'être présent sur plus de tribunes. Tous s'entendent toutefois pour affirmer que le paysage économique et idéologique change lors de la crise du début de la décennie. Le phénomène de la concertation semble aussi être reconnu par tous, bien que sa valeur ne fasse pas l'unanimité.

Si l'on prend un pas de recul pour considérer la littérature sur le mouvement ouvrier québécois depuis ses tout débuts, on apprend que celle-ci a vu le jour lors d'une période effervescente pour les syndicats. Dans le sillage de la Révolution Tranquille, la gauche québécoise souhaite voir le changement aller plus loin. Les syndicats sont bouillonnants. Les historiens- mais pas qu'eux- ont dépassé les débats de leurs maîtres et ont su démontrer que la classe ouvrière québécoise prend conscience de sa propre existence dès le XIX^e siècle. Elle prend des moyens pour faire valoir ses intérêts en rejoignant des organisations internationales ou bien en fondant ses propres entités, notamment les syndicats catholiques. L'historiographie s'est basée sur les journaux pour retracer les actions du mouvement ouvrier, les archives de celui-ci étant très incomplètes. On s'est par la suite intéressé aux jeunes centrales, la CSN et la FTQ principalement. Nées tout juste avant la Révolution Tranquille, ces deux institutions ont pris des chemins différents. C'est toutefois la FTQ qui nous intéresse. Les études nous montrent qu'au moment où Laberge et Daoust en prennent les rênes au milieu des années 1960, c'est une institution qui a peu de contrôle sur ses affiliés, et qu'elle ne dispose pas des structures qui lui permettraient de remplir pleinement son rôle de représentation. Lentement, elle se dote d'un service d'action politique, puis de recherche, d'information, d'éducation, et d'un fonds de grève. Elle améliore ses statuts et règlements pour mieux encadrer les actions de ses affiliés, surtout à la suite du saccage de la Baie-James en 1974. Les histoires sur cette période, de la fin des années 1950 au début des années 1980, s'appuient sur une documentation syndicale mieux conservée, quoique les bulletins du RCHTQ rapportent souvent un manque d'intérêt pour l'archivage dans les syndicats.⁵⁶ L'histoire produite par des gens

⁵⁶ L'archivage présente peu de bénéfices pour les membres présents, ce qui peut le rendre difficile à justifier dans un budget. Ce sont généralement les gros syndicats bien établis qui se permettent ce « luxe ». Même à la FTQ,

du milieu a la qualité de s'appuyer sur nombre d'entrevues et de documents exclusifs.⁵⁷ Ce qui est perdu en objectivité est peut-être gagné dans la qualité des sources qui peuvent être mobilisées. Finalement, pour la période débutant dans les années 1980, la littérature s'entend sur la présence d'une transformation en cours du mouvement syndical québécois, bien que sa nature soit le sujet de débats. Mon enquête historique cherchera à mettre celle-ci en lumière par le biais d'une analyse du Fonds de solidarité, qui représente à mes yeux l'avenue principale empruntée par la FTQ pour faire face à la crise économique.

1.1.2 Caisse de retraites et fonds de travailleurs

Le Fonds voit le jour dans un contexte effervescent pour le milieu de la finance. La dérégulation et les technologies permettent aux capitaux de circuler plus librement et rapidement à l'aube des années 1980. La finance comme domaine de production de savoir a longtemps été un simple satellite des sciences économiques, mais prend sa place comme discipline entière dans les années 1960. L'Université de Chicago devient l'institution où ses plus grands cerveaux se réunissent. C'est là que les thèses néolibérales se concrétisent, mais c'est aussi le lieu où l'on développe des modèles financiers plus mathématiques et systématiques grâce à l'avènement d'outils informatiques facilitant les calculs et les modélisations. Les changements idéologiques qui sous-tendent le néolibéralisme sont donc accompagnés par une transformation du capitalisme tel qu'on le connaît alors : la finance y occupe une place de plus en plus prépondérante. Pour la réalisation d'une étude du Fonds de solidarité, la littérature sur les investisseurs institutionnels, dont font partie les fonds de travailleurs, se révèle d'une grande importance. Ces investisseurs ont grandement augmenté leur influence lors de la période à l'étude, redéfinissant la relation entre individus et capital en Occident.

l'organisation des archives reste très rudimentaire. Le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) est toutefois en train d'apporter son soutien à la fédération pour mieux organiser ses archives.

⁵⁷ Je pense par exemple à *Histoire de la FTQ* par Louis Fournier. Il cite une réunion du bureau de la FTQ, son organe exécutif, de septembre 1982. J'ai personnellement consulté le procès-verbal de cette réunion, et le *verbatim* n'y est pas. Il existe des enregistrements de ces réunions, mais on m'avait refusé leur accès. Il y a donc de grands avantages à être quelqu'un de l'intérieur.

La financiarisation de l'économie mondiale à la fin du siècle est bien documentée. Le nombre de sociétés de gestion de portefeuille triple dans les années 1980.⁵⁸ La place du secteur financier dans l'économie est en pleine expansion, à l'instar d'autres moments dans notre histoire. Aux États-Unis, par exemple, le début du XX^e siècle est marqué par une effervescence des marchés de produits dérivés comme les options et les contrats futurs. C'est d'ailleurs à cette époque qu'est déployé le terme « financiarisation » pour la première fois par un économiste de l'université Harvard, dénonçant les pratiques spéculatives des courtiers.⁵⁹ Parallèlement, les autorités, tant au Congrès qu'à la Cour Suprême, cherchent à réglementer ces échanges en protégeant les investisseurs face aux banquiers et aux firmes de courtage.⁶⁰ La Grande Dépression et le Krach boursier qui chamboulent l'économie des années 1930 rallient l'opinion publique contre les grandes banques, que l'on perçoit comme cupides et immorales. La doctrine légale qui sous-tend alors l'existence de la corporation en est une de négociation entre les intérêts des actionnaires, des employés, des clients, et de la société au sens large.⁶¹ Cet équilibre est mis à mal dans les années 1970 par l'ascension des investisseurs institutionnels. Les pensions et les fonds mutuels accaparent une part grandissante du marché et souhaitent voir la corporation soumise aux impératifs de l'actionnaire avant toute chose.⁶² Règle générale, les fonds de pension publics, les banques d'investissements, et les fonds mutuels font front commun pour imposer aux conseils d'administration des pratiques les favorisant. Ces institutions tirent leur revenu -et leur pouvoir économique- de l'épargne versée par des particuliers. Il leur est donc avantageux de favoriser l'épargne-retraite par tous les moyens. Au-delà des déductions déjà effectuées sur leur paie, les travailleuses se voient proposer des produits financiers faciles à obtenir. Le Fonds de solidarité n'est donc pas une anomalie pour l'époque, quoique son contrôle syndical le sépare de bien d'autres investisseurs institutionnels. Ses dirigeants sont d'ailleurs bien conscients du pouvoir que la FTQ peut s'approprier en déployant autant de capital dans l'économie. Il faut savoir que Louis Laberge siège sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1970 jusqu'à la fin de sa présidence à la FTQ, en 1991.⁶³ Il y a non seulement côtoyé les grands noms de la

⁵⁸ Peter L. Bernstein, *Des idées capitales : les origines improbables du Wall Street moderne*, trad. Jean Salvati, 2^e édition, Paris, Les Presses de l'Université de France, 2008, 467 p.

⁵⁹ Sanford Jacoby, *Labor in the Age of Finance: Pensions, Politics, and Corporations from Deindustrialization to Dodd-Frank*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2021, p. 16.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 12.

⁶¹ *Ibid.*, p. 18.

⁶² *Ibid.*, p. 43.

⁶³ Louis Fournier, *Louis Laberge, le syndicalisme c'est ma vie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1993, p. 316.

finance et des affaires du Québec, mais y a compris que les ressources collectives peuvent être mobilisées dans l'économie tout en réalisant un bon rendement. La littérature sur les investisseurs institutionnels est donc d'une grande importance afin de comprendre les tensions que doit naviguer le Fonds de solidarité.

La financiarisation que connaît l'économie occidentale à la fin du siècle a déjà attiré l'attention de certains historiens. Sanford Jacoby propose une analyse juxtaposant la financiarisation de l'économie et les inégalités grandissantes qui définissent notre ère.⁶⁴ Il s'attaque au principal argument en faveur de la financiarisation, soit la démocratisation de l'accès au crédit et à l'équité.⁶⁵ Pour les foyers situés sous la médiane des revenus, le crédit rime surtout avec l'appauprissement. La précarité de leurs revenus et l'absence de fonds d'urgence les placent à la merci de pratiques prédatrices qui les appauvrissement, comme les *payday loans* ou l'allongement des paiements automobiles sur des périodes de plus en plus longues.⁶⁶ Concernant l'équité, Jacoby est sceptique. Les foyers du troisième quintile, soit le milieu de la distribution, possèdent en moyenne seulement \$7,500 en équités, *inclus* leurs fonds de pension, contre \$3,3M pour les foyers du dernier percentile.⁶⁷ Le ratio entre dette et équité est flagrant : le foyer médian a un ratio dette-équité de 9.9, contre 0.17 pour le foyer du dernier percentile.⁶⁸ « *One need not be an economist to predict who will be leery of unregulated finance and who will welcome its risks,* » dit-il avec sarcasme.⁶⁹ Jacoby prend position contre la financiarisation, mais il cherche aussi à rappeler que ce n'est pas la première fois que la finance est aussi puissante. Surtout, il rappelle que le Krach et la Grande Dépression des années 1930 ont mené les gouvernements à réglementer l'industrie, et ce avec le soutien des masses.⁷⁰

Ranald Michie, pour sa part, est un historien de la finance dont les travaux peuvent nous éclairer sur la longue durée. Il identifie la période ayant débuté avec la crise financière de 1973 comme le

⁶⁴ Sanford Jacoby, « Finance and Labor: Perspectives on Risk, Inequality, and Democracy, » dans Brown et al (dir.) *Labor in the Era of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

⁶⁵ Par « équité » on entend ici la possession de parts d'une entreprise, et non la répartition soi-disant *juste* de ressources ou de priviléges.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 146.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 147; autrement dit, le foyer médian a dix fois plus de dettes que d'équité, alors que celui du percentile le plus riche détient six fois plus d'équité que de dettes.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 147.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 149.

début d'un nouveau cycle économique ouvrant la porte à une redéfinition des rôles des acteurs économiques. Pour ce faire, il remonte à l'Après-Guerre, une période anormalement prospère et stable. Une croissance économique impressionnante permet aux gouvernements occidentaux de réguler les marchés financiers tout en assurant la stabilité de leur monnaie et leur indépendance nationale.⁷¹ Michie contextualise et historicise cet état des choses en retraçant la genèse des institutions que nous prenons pour acquises comme les banques centrales ou même les grandes banques tout court dans la crise économique de l'entre-deux-guerres. La valeur de la contribution de Michie est qu'il met en perspective les innovations et les crises du système financier, les dédramatisant ainsi d'une certaine façon. Pour Michie, il est important que le milieu financier soit investi par le plus d'acteurs possibles pour qu'un équilibre entre contrôle et liberté soit atteint.⁷²

1.1.2.1 Débats entourant la gestion des fonds de pension et des caisses de retraites

The Money Flood de Michael Clowes est sans nul doute le premier ouvrage de son envergure à prendre la mesure de la croissance des caisses de retraites.⁷³ Clowes, un journaliste financier, avance que les développements en matière de gestion de risque ont fait couler des billions de dollars vers les marchés financiers.⁷⁴ Autrefois le domaine de compagnies d'assurance ou même des employeurs eux-mêmes, la gestion des retraites est devenue, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'affaire des grandes banques d'investissement et des firmes de courtage.⁷⁵ La taille des caisses de retraite ainsi que le nombre de bénéficiaires qu'elles représentent leur donnent un poids énorme dans la gouvernance des sociétés par actions. L'actionnaire est ainsi l'ultime facteur à considérer

⁷¹ Ranald Michie, « Financial capitalism », dans *The Cambridge History of Capitalism*, Cambridge University Press, 2014, p. 254.

⁷² *Ibid.*, p. 261.

⁷³ Michael Clowes, *The Money Flood: How Pension Funds Revolutionized Investing*, New York, John Wiley & Sons, 2000, 308 p.

⁷⁴ Billions n'est ici pas un anglicisme, on parle bien de milliers de milliards. Voir Robin Greenwood et David Scharfstein, « The Growth of Finance », *Journal of Economic Perspectives*, vol 27, no 2, 2013, pp. 3-28. Les auteurs remarquent qu'entre 1980 et 2000, les compte-chèques et épargnes des ménages états-uniens ont perdu de leur importance au profit de placements dans les marchés.

⁷⁵ Clowes, *op. cit.*, p. 2.

dans la gestion de l'entreprise. Les contributions obligatoires, ou par défaut, font grossir ces fonds plus rapidement que n'importe quel autre produit financier.⁷⁶

Le potentiel des caisses de retraite comme actionnaires « activistes » est l'angle d'attaque de « Labour's Paradoxical Interests and the Evolution of Corporate Governance », dans le *Journal of Law Review*.⁷⁷ On y présente l'histoire de Chrysler, qui a évité une prise de contrôle hostile d'un de ses investisseurs en 1995.⁷⁸ Le *Council of Institutional Investors*, un regroupement de fonds de pensions et de fonds mutuels du Michigan, refuse de vendre malgré le gain à réaliser dans une telle transaction.⁷⁹ Les auteurs soulignent que ce sont des considérations pour l'emploi et l'économie du Michigan qui auraient convaincu les investisseurs de ne pas céder. Ils ont interprété leur obligation fiduciaire envers les bénéficiaires en tenant compte de l'impact d'un démantèlement de Chrysler sur l'économie de l'état. Un autre cas est présenté par David Webber dans *The Rise of the Working-Class Shareholder: Labor's Last Best Weapon*.⁸⁰ En 2003, la chaîne de supermarchés Safeway s'engage dans une lutte contre ses employés au sujet de leurs avantages sociaux, comme leur pension et leurs assurances collectives. Des fonds de pensions du secteur public états-unien ont ensuite milité, à titre d'actionnaires de Safeway, pour empêcher la réélection du conseil d'administration, incluant le PDG de l'entreprise.⁸¹ Ces fonds sont en partie contrôlés par des représentants du monde syndical. Webber note que malgré une diminution des effectifs syndicaux, le capital des caisses de retraite connaît une forte croissance :

The simultaneous decline of labor and the rise of labor's capital suggests what the future of labor power must look like if there is to be a future for labor power at all. Like much twenty-first-century power generally, it will draw on shareholder power as a source.⁸²

C'est une interprétation ambitieuse du pouvoir du capital pour l'action syndicale. Tous ne sont cependant pas d'accords. Roberta Romano, professeure de droit à l'université Yale, préfère voir

⁷⁶ *Ibid.*, p. 275.

⁷⁷ Teresa Ghilarducci, James Hawley, et Andrew Williams, « Labour's Paradoxical Interests and the Evolution of Corporate Governance », *Journal of Law Review*, vol 24, n° 1, 1997, pp. 26-43.

⁷⁸ Une prise de contrôle hostile implique une offre d'achats d'une grande quantité d'actions d'une société contre le souhait de son conseil d'administration et avec pour objectif de remplacer ou réformer celui-ci. La pratique implique souvent d'offrir un prix supérieur à celui du marché aux autres actionnaires afin de les convaincre de vendre leurs parts.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 38.

⁸⁰ David Webber, *The Rise of the Working-Class Shareholder: Labor's Last Best Weapon*, Cambridge, Harvard University Press, 2018, 351 p.

⁸¹ *Ibid.*, p. 27.

⁸² *Ibid.*, p. 22.

les régimes de retraites entièrement individualisés. Dans « Public Pension Fund Activism in Corporate Governance Reconsidered », elle regrette que l'activisme d'actionnaire soit déployé contre l'intérêt des bénéficiaires, à savoir leur bien-être économique.⁸³ Romano ne se positionne pas contre la vertu, mais plutôt contre les pressions politiques qui viennent nécessairement hanter les grands fonds de pensions.⁸⁴ De par leur taille et la concentration géographique de leurs bénéficiaires, ces fonds représentent souvent une partie importante des épargnants d'un territoire donné.⁸⁵ Les investisseurs institutionnels connaissent donc une croissance de leur actif et de leur pouvoir économique. La question de l'activisme d'actionnaire est rapidement devenue un enjeu pour ces institutions : le capital des bénéficiaires doit-il être géré dans la seule optique de maximiser son rendement, ou bien doit-il servir d'autres fins? Pensons au maintien d'emplois à l'échelle locale, par exemple.

Tandis que les études précédentes proviennent des États-Unis, les suivantes sont plus ancrées dans le contexte canadien. Simon Archer utilise le fonds de pension des enseignants ontariens, Teachers, comme exemple du conflit entre épargne et bien commun.⁸⁶ En 2007, Bell Canada a failli être rachetée par Teachers, qui planifiait une restructuration totale afin de rendre Bell plus profitable, ce qui aurait inclus l'abolition de pensions à prestations déterminées et la vente d'actifs.⁸⁷ Archer souligne que les fonds de pension ont l'habitude d'être impliqués dans des projets dits « anti-sociaux » à l'étranger, mais que la proximité entre une restructuration de Bell et les épargnants du fonds (des Canadiennes) fait ressortir des tensions au grand jour.⁸⁸ Il note aussi que les fonds de pension sont des investisseurs de plus en plus « actifs » sur les marchés, s'adonnant même à des

⁸³ Roberta Romano, « Public Pension Fund Activism in Corporate Governance Reconsidered », *Columbia Law Review*, vol 93, no 4, 1993, pp. 795-853.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 796.

⁸⁵ C'est une vision apolitique de l'investissement que Romano propose. Si une telle chose est possible reste à déterminer, considérant que l'investissement est une allocation de ressources (n'est-ce pas là une question éminemment politique?).

⁸⁶ Simon Archer, « Pension funds as owners and as financial intermediaries: a review of recent Canadian experience », dans *The Embedded Firm: Corporate Governance, Labor, and Finance Capitalism*, Cynthia A. Williams et Peer Zumbansen (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, 2011

⁸⁷ *Ibid.*, p. 178.

⁸⁸ En 2024, un reportage de Radio-Canada intitulé « Ces maisons mobiles américaines qui financent nos retraites » rapporte que la Caisse de dépôt et placement du Québec est propriétaire de parc de maisons mobiles aux États-Unis. Les gestionnaires de ces parcs sont reconnus pour leurs pratiques abusives en matière de loyer et d'entretien déficient. La CDPQ a répondu aux critiques en affirmant répondre à la crise du logement aux États-Unis. Voir Ariane Labrèche et Frédéric Arnould, « Ces maisons mobiles américaines qui financent nos retraites », *Radio-Canada*, 18 juin 2024.

pratiques spéculatives.⁸⁹ Pour sa part Jason R. Paquette approche cette tension à partir du droit fiduciaire canadien.⁹⁰ Bien des caisses de retraite canadiennes sont administrés conjointement par l'employeur et les employés, selon les lois en vigueur dans chaque province. Ce sont généralement les syndicats qui agissent à titre de représentant des employés, en raison de la concentration des régimes de retraites collectifs dans les milieux syndiqués.⁹¹ Paquette affirme que ces représentants syndicaux sont soumis à des exigences contradictoires : la représentation syndicale envers leurs membres, et l'obligation fiduciaire face aux bénéficiaires de la caisse de retraite.⁹² Cette clientèle est une seule et même personne : l'employé, à titre de membre du syndicat ou à titre de bénéficiaire du régime de pension. Paquette croit que les représentants disposent en fait de beaucoup de latitude en vertu du droit canadien, ce qui positionne les syndicats en acteurs importants de la gestion du capital des fonds de retraites.

Nous devons aussi considérer les travaux d'Isla Carmichael, qui s'intéresse à la gestion des caisses de retraites depuis les années 1990. Carmichael est résolument dans le camp de ceux qui croient au pouvoir transformateur des caisses comme outil de contrôle économique. Dans *Pension Power*, elle présente des études de cas canadiennes, comme l'exemple d'un fonds de pension britanno-colombien qui fait construire du logement social.⁹³ Pour Carmichael, les fonds de pension ont le potentiel de combler des besoins de capitalisation pour les petites entreprises, alors que la finance traditionnelle n'a aucune conscience sociale à proprement parler. En collaboration avec Jack Quarter et Sherida Ryan, elle dirige *Pensions at Work : Socially Responsible Investment of Union-Based Pension Funds* en 2008.⁹⁴ Dans ce volume, les auteurs suggèrent que les critères d'investissement responsable, souvent adopté par les fonds dans lesquels un syndicat est impliqué, encouragent les entreprises à adopter de bonnes pratiques. En effet, si le marché démontre une préférence pour une entreprise, on paiera un premium pour posséder ses actions. Cela se traduit par un coût de capital réduit pour celle-ci.⁹⁵ Il devient donc sensé pour une société de déployer des

⁸⁹ Archer, *op. cit.*, p. 202.

⁹⁰ Jason Paquette, « The Shift to Jointly-Governed Pension Plans: A Discussion of Fiduciary Obligations and Duty of Fair Representation of Unions, » *Estates, Trusts, and Pensions Journal*, vol 35, no 4, 2016, pp. 363-392.

⁹¹ *Ibid.*, p. 364.

⁹² *Ibid.*, p. 391.

⁹³ *Ibid.*, p. 9.

⁹⁴ Isla Carmichael, Jack Quarter, et Sherida Ryan, *Pensions at Work: Socially Responsible Investment of Union-Based Pension Funds*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, 336 p.

⁹⁵ Cette réduction du coût du capital implique aussi un rendement inférieur à l'actionnaire entrant.

énergies considérables pour atteindre des objectifs sociaux et ainsi attirer du capital à plus faible coût.⁹⁶ Les impératifs financiers encourageraient donc des pratiques souhaitables du point de vue social.

En nous basant sur ces quelques études, on voit que le portrait canadien est similaire à celui de nos voisins du Sud. Les caisses de retraites connaissent une croissance phénoménale depuis les années 1980 et des syndicalistes sont impliqués dans leur administration à titre de représentants des employés. Paquette souligne d'ailleurs, grâce à une jolie métaphore, pourquoi les syndicalistes sont peut-être de meilleurs fiduciaires que les représentants des employeurs. À titre de représentant des travailleurs comme employés *et* comme futurs retraités, le syndicaliste porte les deux uniformes d'une seule et même équipe : l'uniforme de match à domicile et l'uniforme de visiteurs. Il est le médiateur des intérêts d'une seule et même personne. La représentante de l'employeur change d'équipe lorsqu'elle change de chapeau. Lorsqu'elle gère la caisse de retraite, elle est supposée agir dans l'intérêt des intérêts présents, passés et futurs, mais lorsqu'elle gère l'entreprise, ce sont les intérêts de cette dernière qui priment. On peut imaginer la potentielle présence de conflits d'intérêts.⁹⁷ Reste que les caisses de retraites ne sont à proprement parler pas contrôlées par les syndicats. Qu'est-ce que la littérature nous dit sur les fonds de travailleurs, directement gérés par des syndicalistes?

1.1.2.2 Les fonds de travailleurs canadiens et le Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité est le premier fonds de travailleurs à voir le jour au Canada. Malgré qu'il amasse ses premières cotisations en février 1984, l'idée du Fonds germe dans la tête des

⁹⁶ Carmichael, Quarter, et Ryan, *op. cit.*, p.30 : cette proposition est au cœur de la montée des normes dites « Environnement, société, et gouvernance » ou ESG, depuis les années 1990. Des agences de notation se spécialisent dans l'octroi de notes basées sur des critères sociaux et moraux. Il existe des filtres négatifs, comme l'exclusion des compagnies d'armement, ou bien des filtres positifs, comme l'inclusion d'entreprises dont le conseil d'administration respecte la parité hommes-femmes, par exemple. Pour une étude à jour sur les thèmes et les débats entourant l'investissement « responsable », voir Enrica Bolognesi, *New Trends in Asset Management: From Active Management to ESG and Climate Investing*, Palgrave Macmillan, 2023, 127 p.

⁹⁷ Paquette, *op. cit.*, p. 386.

syndicalistes de la FTQ bien des années auparavant. Dans son *Histoire de la FTQ*, Fournier identifie un voyage en Suède réalisé en 1979 comme un moment-clé : les syndicats suédois gèrent eux-mêmes des fonds d'investissement et tentent d'utiliser la voie de l'actionnariat comme outil syndical.⁹⁸ Jean-Guy Frenette, proche conseiller économique de Laberge à la FTQ, qui avait participé à la rencontre suédoise, en ressort impressionné. À une réunion du bureau de la FTQ en septembre 1982, Laberge propose un projet à ses camarades :

On pourrait l'appeler Fonds de solidarité. Il servirait à la relance de l'emploi et l'argent proviendrait des travailleurs. Ça pourrait être une émission spéciale d'obligations garanties par le gouvernement du Québec, à un taux d'intérêt bas mais avec des avantages fiscaux.⁹⁹

Le détail de l'histoire sera raconté dans le chapitre deux, mais il importe de savoir que le Fonds connaît un succès rapide et un appui des gouvernements provincial et fédéral sous la forme de prêts et de crédits d'impôts. D'autres syndicats à travers le Canada remarquent le Fonds et souhaitent l'imiter. En 1998, vingt-quatre fonds de travailleurs sont en activité au Canada, avec un actif total de 4G\$.¹⁰⁰ Ces institutions ont déjà fait l'objet de quelques études, parfois d'un point de vue syndical, parfois financier.

Les études se positionnent généralement pour ou contre les fonds de travailleurs, pour des raisons tantôt fiscales, économiques, ou stratégiques. Puisque les fonds de travailleurs bénéficient d'une aide fiscale généreuse -un crédit d'impôt de 40% pour les épargnants lors de la période à l'étude- ils attirent l'attention des fiscalistes. En 1996, le gouvernement fédéral remet en question l'engagement de ses prédécesseurs en matière de support aux fonds de travailleur. Le plafond des cotisations éligible au crédit d'impôt est abaissé de \$5,000 à \$3,500. Dans *Financing Growth in Canada*, François Vaillancourt de l'Université de Montréal nous offre un chapitre sur les fonds de travailleurs canadiens dans lequel il présente les dépenses fiscales et les retombées économiques qui leur sont associés.¹⁰¹ Vaillancourt constate que les fonds de travailleurs représentent 34% du

⁹⁸ Fournier, *Histoire de la FTQ*, p. 146.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 188.

¹⁰⁰ Andrew Lincoln, « Working for Regional Development? The Case of Canadian Labour-sponsored Investment Funds », *Regional Studies*, vol 34, n° 8, 2000, p. 729. Le Fonds de solidarité représente la moitié de ce capital en date de 1998.

¹⁰¹ François Vaillancourt « Labour-Sponsored Venture Capital Funds in Canada: Institutional Aspects, Tax Expenditures and Employment Creation » dans *Financing Growth in Canada*, dir. Paul Halpern, Calgary, University of Calgary Press, 1997.

capital-risque canadien en 1993, contre seulement 8% en 1988.¹⁰² C'est une croissance rapide qui coïncide avec la maturation du Fonds de solidarité. Ces données nous montrent aussi que le Fonds est alors de loin le plus important au pays, avec 239,000 actionnaires et \$1,3G d'actif net en 1995. En deuxième place, le *Working Ventures Canadian Fund*, parrainé par des syndicats de cinq provinces, ne compte que 91,000 actionnaires et \$498M d'actif.¹⁰³ Les conclusions les plus importantes des travaux de Vaillancourt sont cependant son analyse des dépenses fiscales et de la création d'emploi. Les coûts engendrés par l'État seraient énormes, de l'ordre de \$57M en 1993, et distribués en grande partie à des individus gagnant déjà bien au-delà du salaire médian.¹⁰⁴ Pour ce qui est des emplois, un exercice d'économétrie lui fait dire qu'à l'échelle de l'économie québécoise dans son entièreté, le Fonds de solidarité ne crée pas assez d'emplois pour avoir un impact structurel.¹⁰⁵ Vaillancourt affirme donc qu'à la lumière des impacts qu'il a sur l'économie, le Fonds reçoit peut-être trop d'aide de la part de l'État.

En 1998, le gouvernement fédéral considère rehausser les plafonds de cotisation. Duncan Osborne et Daniel Sandler publient « *A Tax Expenditure Analysis of Labour-Sponsored Venture Capital Corporations* » dans le *Canadian Tax Journal* et demandent au gouvernement à limiter davantage son aide aux fonds de travailleurs.¹⁰⁶ Ils joignent leurs voix à Vaillancourt, mais la vraie valeur de leur article pour ce mémoire se situe dans leurs appendices. Ils comparent les juridictions canadiennes en ce qui concerne les fonds de travailleurs. On y apprend que c'est au Québec que la législation est la plus stricte, que le capital y est immobilisé jusqu'à la retraite de l'épargnant, et que les fonds de travailleurs québécois sont les seuls à être mandatés de faire de l'éducation économique et d'encourager la participation des travailleurs aux prises de décision dans leur entreprise.¹⁰⁷

Le mandat d'éducation et de participation des fonds de travailleurs québécois est important. « *Participation ouvrière et modernisation sociale des entreprises: le cas du Fonds de Solidarité des*

¹⁰² *Ibid.*, p. 572.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 575.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 578-579.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 588.

¹⁰⁶ Duncan Osborne et Daniel Sandler, « *A Tax Expenditure Analysis of Labour-Sponsored Venture Capital Corporations* » dans le *Canadian Tax Journal*, vol 46, n° 3, 1998, p. 499-574. Les auteurs se contentent de citer les données de Vaillancourt.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 570

travailleurs du Québec (FSTQ) », une publication du Centre de recherche sur les innovations sociales à l’UQÀM, explore en 1998 l’impact de l’arrivée du Fonds de solidarité sur les relations de travail dans certaines de ses entreprises partenaires.¹⁰⁸ Suite à des entrevues et une étude des états financiers de trois entreprises partenaires, les chercheurs concluent que la présence du Fonds améliore les relations de travail, augmente la productivité, permet d’aller chercher plus de financement, et fournit aux employés une représentation accrue auprès du conseil d’administration.¹⁰⁹ Certes, Philippe Morin souhaite déterminer si le Fonds a un impact positif sur le pouvoir des travailleurs dans leur entreprise.¹¹⁰ Morin se base sur une définition de la démocratie économique qui favorise la gestion par les travailleurs, et non le simple actionnariat. Pour lui, même si les travailleurs sont collectivement actionnaires des entreprises où ils travaillent, ce n’est qu’en ayant le contrôle sur les opérations qu’une démocratie est réellement atteinte. Il croit qu’il faudrait nécessairement dépasser le capitalisme pour atteindre un tel état : les profits et les pouvoirs décisionnels seraient socialisés, et non détenus par des investisseurs individuels. Morin se penche sur les situations suédoises et états-uniennes, deux pays où des syndicats ont mis en place des structures de financement collectives. En Suède, on propose de créer des fonds de travailleurs qui pourraient progressivement racheter les entreprises, puis choisir la composition de leur direction et ses orientations. Le patronat suédois réussit à empêcher la création de tels entités, limitant à 8% l’équité qu’un fonds peut acquérir dans une entreprise donnée.¹¹¹ *De facto*, on rend impossible le contrôle syndical. Aux États-Unis, les grands syndicats demandent plus de représentation dans la gestion des pensions, mais il n’est jamais question de prendre le contrôle de l’entreprise privée.¹¹² Dans les deux cas, c’est l’activisme d’actionnaire qui est privilégié. Morin nous met en garde face à cet amalgame entre propriété et pouvoir réel.

Douglas Cummings et Jeffrey MacIntosh se penchent sur les fonds de travailleurs et leur performance à titre de produit d’épargne. Les auteurs soulignent que les fonds de travailleurs ont des frais de gestion plus élevés et un rendement nettement inférieur à la moyenne des fonds mutuels.

¹⁰⁸ Michel Grant, Laurent Renard, et Patrice Bruneau, « Participation ouvrière et modernisation sociale des entreprises: le cas du Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) », *Cahiers du CRISES*, collection « études théoriques », 1998.

¹⁰⁹ *Ibid.*, » p.116.

¹¹⁰ Morin, 2012, « The Fonds de Solidarité: Historical and Political Foundations, What Lessons for Economic Democracy? » *Review of Radical Political Economics*, vol. 44, no 1, 2012, pp. 82-99.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 87.

¹¹² *Ibid.*, p. 88.

La littérature démontre que les flux de capitaux vers un fond donné sont très sensibles à ses performances, alors que ce n'est pas le cas pour les fonds de travailleurs.¹¹³ Ils attribuent cela aux subventions gouvernementales versées aux épargnants. Leur thèse est assez claire : sans subventions, les fonds de travailleurs ne récolteraient presque aucun capital. Ils proposent plutôt un modèle de subvention aux entreprises où l'État comble les vides laissés par les entreprises de capital-risque traditionnelles. Les États-Unis et l'Australie sont cités en exemple. On y réduit aussi les impôts sur le gain en capital pour encourager l'investissement privé, mais on ne compétitionne pas avec lui.¹¹⁴ Il faut cependant noter que Cummings et MacIntosh évaluent peut-être les fonds de travailleurs selon des critères inadéquats, à savoir le rendement aux actionnaires et l'innovation technologique. Pour le Fonds de Solidarité, du moins, on vise à créer des emplois, stimuler l'économie québécoise, et encourager l'épargne-retraite. Les fonds de capital-risque traditionnels ne cherchent pas atteindre ces objectifs. Il nous faut tirer de cette étude que les fonds de travailleurs, Fonds de Solidarité y compris, ne respectent pas les logiques de marché conventionnelles qui sous-tendent le milieu de l'investissement. Ce serait l'aide gouvernementale qui leur permettrait de rester de la partie.¹¹⁵

Ian MacDonald et Mathieu Dupuis décrivent pour leur part le Fonds de solidarité comme « un projet de classe contradictoire dans le sens où il fait siens des logiques et des intérêts économiques opposés, mais reste une institution officiellement liée à des syndiqué-e-s et à des directions syndicales ».¹¹⁶ Les auteurs ne croient pas que le Fonds réussisse à réconcilier ces intérêts. S'il déplace le centre de pouvoir dans l'entreprise, c'est vers lui-même et la FTQ, et non vers les employés ou leur syndicat local.¹¹⁷ Le Fonds souhaite voir régner la paix industrielle, sapant ainsi la capacité à se mobiliser du syndicat local. De plus, un projet comme le Fonds repose sur

¹¹³ Douglas J. Cummings et Jeffrey MacIntosh, « Mutual funds that invest in private equity? An analysis of labour-sponsored investment funds », *Cambridge Journal of Economics*, vol 31, 2007, p. 448.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 451.

¹¹⁵ Il est intéressant de souligner que le Fonds et la FTQ semblent bien conscients que peu de gens cotiseraient si ce n'était du crédit d'impôts. En 1993, le gouvernement du Québec propose un maximum de déductions par année, jugeant qu'il en a assez fait pour aider le Fonds à se mettre en marche. Les syndicalistes s'insurgent et accusent le gouvernement de saboter le projet de plein-emploi porté par le Fonds. Puis en 2023, le gouvernement québécois limite la déduction d'impôts aux particuliers ayant gagné moins de \$112,000 en 2022. On réagit mal à la FTQ, même si cela représente le double du salaire médian au Québec.

¹¹⁶ Ian Macdonald et Mathieu Dupuis, « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance », *Nouveaux cahiers du socialisme*, vol. 19, 2018, p. 30.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 38.

l'effacement de la conscience de classe et de l'opposition entre capital et travail que les auteurs considèrent comme des prémisses essentielles au syndicalisme.¹¹⁸

À en croire les études précédemment mentionnées, les fonds de travailleurs n'ont pas l'impact économique escompté, coûtent très cher en subventions, et ne représentent pas un bon investissement pour leurs actionnaires. Tous ne sont cependant pas de cet avis. Tessa Hebb et David Mackenzie contribuent au volume *Working Capital : The Power of Labor's Pensions* grâce à un chapitre consacré à la question.¹¹⁹ Hebb et Mackenzie soulèvent le caractère innovatif et perturbateur de ces fonds et affirment que leurs rendements sont supérieurs à leurs comparatifs sur le marché de l'épargne privée.¹²⁰ De plus, les fonds de travailleurs offrent une diversification à leurs actionnaires en les exposant à des entreprises qui ne sont pas en bourse, tout en facilitant le financement des petites et moyennes entreprises.¹²¹ Les auteurs reconnaissent que les pratiques des fonds de travailleurs ne reflètent pas toujours parfaitement les valeurs syndicales, mais que l'acteur syndical peut mitiger les pires abus du secteur financier, qu'ils qualifient de repère de capitalistes de casino.¹²² Par là ils entendent la financiarisation qui ne sert qu'elle-même, avec pour seul objectif de vendre des produits financiers le plus sophistiqués et dispendieux possibles. L'introduction d'intérêts divergents dans la haute finance serait alors une bonne chose.

Dans les relations industrielles, Urwan Coiquaud et Lucie Morissette se sont demandé pourquoi l'acteur syndical intervient dans le milieu financier, et ont cherché à déterminer s'il en tire des bénéfices dans « Penser le renouveau syndical par la sphère financière ». ¹²³ Elles déploient l'exemple de Bâtirente, un fonds de retraite mis sur pied et administré par la CSN en 1987.¹²⁴ À ses débuts, le fonds imite les autres joueurs du milieu de la finance: son portefeuille cherche un

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 39.

¹¹⁹ Tessa Hebb et David Mackenzie, « Canadian Labour-Sponsored Investment Funds: A Model for U.S. Economically Targeted Investments » dans *Working Capital: The Power of Labor's Pensions*, Archon Fung, Tessa Hebb et Joel Rogers (dir.), Ithaca, Cornell University Press, 2001. Il faut souligner que ce volume fait partie d'un courant plus large qui prend forme à la fin du siècle. On constate que les pensions états-unies sont devenues des mastodontes et que la tendance ne semble qu'aller en s'accélérant. Un intérêt scientifique prend donc forme.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 143. Il faut toutefois savoir qu'en finance, on a l'habitude de choisir les « comparatifs » de façon plutôt opaque.

¹²¹ *Ibid.*, p. 146.

¹²² *Ibid.*, p. 157.

¹²³ Urwan Coiquaud et Lucie Morissette, « Penser le renouveau syndical par la sphère financière », *Relations industrielles*, vol. 65, n° 2, 2010, pp. 196-214.

¹²⁴ À ne pas confondre avec Fondaction, le fonds de travailleurs en bonne et due forme que la CSN met sur pied en 1994.

équilibre adéquat entre le risque et le rendement, tout en considérant les besoins futurs de retrait des épargnants. On investit dans les marchés, sans trop de considérations sociales.¹²⁵ Bâtirente se concentre ensuite sur les investissements dits « responsables » et s'adonne à l'activisme d'actionnaire en vue d'améliorer la responsabilité sociale des entreprises.¹²⁶ Pour les auteures, le milieu financier constitue un terreau fertile pour l'action syndicale, surtout dans une ère de financiarisation de l'économie. « Working for Regional Development? The Case of Canadian Labour-sponsored Investment Funds » d'Andrew Lincoln souligne pour sa part d'autres raisons d'encourager la formule des fonds de travailleurs.¹²⁷ Dans un contexte de mondialisation où le capital est attiré par les pays aux salaires plus bas, les syndicats canadiens utilisent les fonds de travailleurs pour maintenir du capital dans leur pays, province, ou région. Les fonds de travailleurs représentent donc une instrumentalisation de la finance à des fins de développement local, à même l'épargne de la classe moyenne.¹²⁸

La littérature sur les fonds de travailleurs apparaît donc divisée sur le bien-fondé de leur existence. Ce sont particulièrement les enjeux du rendement à l'actionnaire et de la réussite du développement économique qui semblent faire polémique. Un camp regrette de voir un généreux crédit d'impôt financer des institutions aux performances et aux pratiques qu'il trouve douteuses. L'autre camp souligne que les effets de création d'emplois sont démontrés, et que c'est justement ce pourquoi l'état offre un crédit d'impôt.

Addendum : *Solidarité inc.*

Finalement, il reste un incontournable : *Solidarité inc.* de Louis Fournier, est une mine d'or d'informations sur le Fonds de solidarité.¹²⁹ Je ne qualifie pas cet ouvrage d'étude savante, et ce pour plusieurs raisons : au moment d'écrire le livre, Fournier est employé de la FTQ et vient tout juste de quitter le Fonds, où il était vice-président aux communications. Le ton de Fournier est d'ailleurs méprisant à l'égard des syndicalistes qui n'ont pas cru au Fonds, et il ne manque pas

¹²⁵ Coiquaud et Morissette, *op. cit.*, p. 204.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 209.

¹²⁷ Lincoln, Andrew, « Working for Regional Development? The Case of Canadian Labour-sponsored Investment Funds », *Regional Studies*, vol. 34, n° 8, 2000, p. 727-737.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 734.

¹²⁹ Louis Fournier, *Solidarité inc. Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, éditions Québec/Amérique, 1991, 287 p.

d'écorcher la CSN au passage, qu'il accuse d'être « dans un état avancé de glaciation ». ¹³⁰ Néanmoins, Fournier a eu accès à de nombreux témoignages et à toute la documentation interne que son projet demandait. Il peut citer des discussions inaccessibles à d'autres, comme des confrontations entre les « banquiers » et les syndicalistes au Fonds.¹³¹ Il est le premier à avoir « raconté » le Fonds à ses contemporains, et il le fait d'ailleurs très bien. Sa plume journalistique est apparente, et il semble citer ses sources de façon à faire justice à leur propos. C'est un texte à manipuler prudemment, mais il est essentiel, parfois même à titre de source de première main.

1.2 Problématique

Un mouvement syndical en quête de repères, confronté à un capital de plus en plus mobile et des gouvernements austères. Une économie en pleine financialisation portée en partie par l'essor sans précédent des caisses de retraite. Le Fonds de solidarité existe à l'intersection de ces phénomènes. Un survol des études savantes sur le syndicalisme et sur la croissance des caisses de retraite nous apprend que d'autres avant moi ont constaté l'apparente tension entre travail et capital qui est inhérente aux institutions comme le Fonds de solidarité. Du côté de l'histoire du mouvement ouvrier, on a relevé que quelque chose change à compter de la récession du début des années 1980, mais il n'y a pas de consensus quant à la nature de ce changement. Les études parlent d'un repli causé par les conditions économiques, de la difficulté croissante de confronter l'état-employeur dans les grèves, de l'évolution de la culture en gestion, ou bien d'un « renouveau » syndical qui se manifeste à travers de nouveaux outils -comme les fonds de travailleurs. Du côté des caisses de retraites et des investisseurs institutionnels, la littérature est unanime quant à la croissance quantitative de ces institutions, mais leur potentiel à titre d'outils démocratiques est à la source de débats. Sont-elles seulement responsables de maximiser la valeur de l'épargne de leurs bénéficiaires, ou sont-elles aussi bien positionnées pour promouvoir des objectifs plus larges, qu'ils soient économiques ou non? L'investissement des ressources collectives est-il un problème

¹³⁰ *Ibid.*, p. 39.

¹³¹ *Ibid.*, p. 240.

entièrement technique, ou aussi moral? Finalement, les fonds de travailleurs canadiens, qui bénéficient d'aide fiscale en vertu des législations fédérale et provinciales attirent l'attention des chercheurs depuis le *boom* qu'ils ont connu dans les années 1990. L'aide fiscale et la poursuite d'un objectif dépassant le simple rendement ont fait couler beaucoup d'encre. La question de l'impact de tels fonds sur la gestion des entreprises a aussi été abordée. On constate que l'arrivée d'un investisseur syndical peut améliorer le climat de travail et la communication, mais la position d'actionnaire minoritaire que prennent ces fonds les empêchent de donner le contrôle de l'entreprise aux travailleurs.

Il est donc évident que bien d'autres avant moi se sont intéressés au syndicalisme de la fin du dernier siècle ainsi qu'au Fonds de solidarité. On n'a toutefois pas réellement fait le lien entre les deux. Les études sur le syndicalisme mentionnent rapidement le Fonds, et les études sur les fonds de travailleurs ne sont pas intéressées par ce qu'ils peuvent nous révéler sur les syndicats qui les gèrent. Je propose donc de bâtir ce pont à partir de la problématique suivante : Qu'est-ce que le Fonds de solidarité peut nous révéler sur la nature de la FTQ face à la transformation de l'économie et l'arrivée du néolibéralisme au Québec entre 1983 et 1993? Des sous-questions me permettent de diriger ma lecture du corpus documentaire : Pourquoi la FTQ crée-t-elle le Fonds en 1983? On parle d'un « fonds syndical », mais qu'est-ce que cela signifie quant au degré de contrôle que la FTQ exerce sur celui-ci? Comment les interventions du Fonds interagissent-elles avec le contexte économique québécois? Dans un contexte d'individualisation des risques liés à la retraite, quel rôle le Fonds joue-t-il dans les finances de ses actionnaires? Quels sont les changements qui touchent le Fonds lors de la période à l'étude? Quelle relation le Fonds entretient-il avec les gouvernements, le patronat, ou le monde de la finance? Grâce à ces interrogations, ce mémoire permet de raconter l'histoire de la FTQ à travers une analyse de son projet le plus inusité.

La lecture des sources met en évidence deux périodes bien distinctes : une première allant de 1983 à 1988, lors de laquelle le Fonds répond avant tout à une crise de l'emploi qui ébranle la FTQ et ses syndicats. C'est lors de cette période que les thèses voulant que le syndicalisme traverse une « crise » sont le plus évidentes. Le Fonds est un respirateur, l'outil de la dernière chance pour une centrale au pied du mur. La seconde période, de 1989 à 1993, voit le Fonds lancer de multiples projets inusités, comme sa Fondation d'éducation économique, les fonds sectoriels et régionaux, et culmine avec le déménagement de la FTQ et du Fonds dans le tout nouveau Complexe FTQ à

Montréal. Cette seconde période ressemble à sa façon à la première décennie du duo Laberge-Daoust, alors que la FTQ se dote de nouveaux services et affirme son autorité sur ses affiliés. Les comportements du Fonds lors de cette période sont en continuité avec l'expansion que connaît la centrale avant la crise du début des années 1980. Ce mémoire vient tempérer le narratif de rupture qui semble prévaloir dans la littérature, pour introduire des éléments de continuité difficiles à identifier sans se pencher sur le Fonds. En étudiant la FTQ à partir du Fonds, il devient plus plausible d'affirmer que la centrale telle qu'elle existe en 1993 incarne la vision qu'ont Laberge et Daoust depuis leur arrivée en poste dans les années 1960 : elle exerce une certaine autorité sur ses affiliés, les services qu'elle offre à ceux-ci ainsi qu'aux travailleurs sont en pleine expansion, et elle reste au-devant des changements qui définissent la fin du siècle.

1.3 Sources, méthodes, et structure

1.3.1 Cadre spatiotemporel

De parler ici d'un cadre spatial est compliqué, car il est surtout question d'une institution. Cependant, la FTQ est une centrale regroupant des syndicats québécois dont les membres travaillent tous au Québec. Le Fonds, pour sa part, est mandaté d'investir la majorité de son capital dans la province – 60%, pour être exact. Nous pouvons donc parler du Québec comme cadre spatial. Pour ce qui est de la temporalité, la période à l'étude lorsqu'il est question de la problématique centrale est celle allant de 1983 à 1993. L'année 1983 voit le Bureau, le Conseil général, et le Congrès de la FTQ voter en faveur du Fonds, en plus de la promulgation de la Loi 192 établissant celui-ci.¹³² C'est aussi à l'automne que Claude Blanchet, son premier PDG, est invité à entrer en

¹³² Dans le monde syndical, le pouvoir est conceptualisé comme une force émanant des membres et remontant jusqu'aux organes décisionnels centraux. En pratique, peu de membres sont impliqués dans l'action syndicale. Le bureau de la FTQ réunit une quinzaine de personnes, dont sa présidente, son secrétaire-général, et les présidents des plus gros affiliés comme les Métallos et le SCFP. Le conseil général est composé de plus d'une centaine de représentants, incluant les membres du Bureau.

fonction. Pour ce qui est de 1993, ce choix s'est imposé naturellement : la FTQ et le Fonds déménagent en fin d'année dans leur nouvel édifice (en grande partie financé par le Fonds) au-dessus du métro Crémazie à Montréal. C'est aussi lors du 23^e congrès de la FTQ, en décembre, que la centrale signe son pacte de « souveraineté-association » avec le Conseil du travail du Canada, sa fédération mère.¹³³ L'autonomie de la FTQ face au CTC est consolidée, un des projets que Fernand Daoust a porté tout au long de sa carrière à la FTQ.¹³⁴ À ce même congrès, Fernand Daoust cède sa place de président, un poste qu'il occupait depuis le printemps 1991 quand Laberge avait quitté ses fonctions. Le départ définitif du duo marque la fin d'une ère, eux qui sont considérés comme les architectes de la Fédération telle qu'on la connaît. Pour toutes ces raisons, décembre 1993 s'est imposé comme fin du cadre chronologique.

1.3.2 Sources

Le plus important corpus documentaire est constitué des rapports d'activité du Fonds de solidarité. Ces rapports ne sont pas en circulation libre, mais ils ne sont pas confidentiels à proprement parler. Il suffit de les demander au Fonds, mais c'est à titre d'élu d'un syndicat affilié que j'ai été le mieux reçu. Mes demandes à titre de chercheur n'avaient pas trouvé réponse. J'utilise principalement les onze premiers rapports, couvrant donc la période allant de 1983 à 1993. J'utilise à l'occasion les rapports d'activités ou les états financiers d'années plus récentes, principalement lorsque je cherche à suivre un investissement donné sur la longue durée. Les rapports du Fonds changent beaucoup au fil de la période à l'étude. Le plus clair du premier rapport est dédié à la présentation du Fonds et à une explication en profondeur de sa raison-d'être et des moyens qu'il compte déployer pour y arriver. On y mentionne le premier investissement, La Scierie des Outardes, et on présente les premiers états financiers. Il ne fait que vingt pages. À titre comparatif, le rapport 1993-1994, soit le dernier du cadre chronologique, est d'une longueur de soixante-neuf pages. On y trouve des informations financières plus étoffées, le relevé des investissements de capital-développement

¹³³ « FTQ-CTQ, une entente historique de souveraineté-association », *Le Monde Ouvrier*, janvier 1994, p. 9.

¹³⁴ Voir André Leclerc, *Fernand Daoust : 2. Bâtisseur de la FTQ*, Montréal, M éditeur, 2016, 392 p.

effectués au Québec, ainsi qu'environ vingt-cinq pages de communications par la haute direction. La structure-type d'un rapport comporte une première page contenant les faits saillants de l'exercice financier : valeur de l'action, nombre d'actionnaires, actif total, et montant investi dans les PME du Québec. Le rapport du président du conseil d'administration (Louis Laberge tous les ans sauf dans le rapport 1993-1994, où Fernand Daoust prend la relève) est un énoncé plutôt philosophique qui souligne l'importance du Fonds pour la FTQ. Le rapport du PDG (toujours Claude Blanchet) entre dans le détail, souligne les bons coups, parle de la conjoncture économique et des orientations stratégiques. Jusqu'en 1988, Blanchet présente aussi les informations relatives à l'actionnariat, aux opérations, et aux investissements. À partir de 1989, les rapports deviennent plus costauds et les vice-présidents présentent les activités de leurs secteurs respectifs. Ces mots de la direction sont suivis du relevé des investissements, puis des états financiers et des notes y étant attachées. Finalement, le conseil d'administration et la direction sont présentés. C'est souvent cette dernière page qui me permet de profiler les individus qui gouvernent et dirigent le Fonds. Les rapports du Fonds de solidarité me sont d'une grande utilité, car ils me permettent d'observer non seulement un espace discursif à travers les rapports de la direction, mais aussi d'accéder aux données financières plus empiriques qui sous-tendent ses opérations.

L'interface entre le qualitatif et le quantitatif est au centre de ce mémoire. Prenons le rapport 1992-1993, par exemple. Denis Dionne, vice-président aux investissements, parle des « objectifs de développement régional » du Fonds.¹³⁵ Plus loin, un tableau donnant le détail des investissements par région montre toutefois que la région de Montréal a reçu \$109M des \$170M investis lors de l'exercice financier.¹³⁶ La région de Québec a pour sa part reçu \$17M. Les deux grandes villes et leurs environs ont donc bénéficié des trois quarts du nouveau capital d'investissement, une réalité mal arrimée à un supposé souhait d'injecter plus de capital dans les régions. J'ai lu l'entièreté des onze premiers rapports, états financiers inclus, et ce de multiples fois. Les autres rapports mobilisés ont été survolés à la recherche de quelques informations importantes pour un besoin particulier.

Le journal *Le Monde Ouvrier* est aussi mobilisé pour la réalisation de cette étude, malgré qu'il soit moins présent que les rapports du Fonds de solidarité. Pour la période concernée, il est publié

¹³⁵ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 19.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 21.

chaque mois, à l'exception de ce qui semble être une pause estivale récurrente. Des numéros spéciaux sont parfois publiés en sus, comme à l'occasion de la mobilisation contre le libre-échange avec les États-Unis en 1987.¹³⁷ En moyenne, une dizaine de numéros sont publiés annuellement, pour un total approximatif de 130 numéros consultés, bien que seulement quelques-uns se sont taillé une place en bas de page. Je ne les ai pas lus dans leur entièreté, me référant plutôt à la table des matières pour cibler des articles sur le Fonds ou un enjeu particulier. En effet, le journal est surtout utilisé pour contextualiser les agissements du Fonds et leurs impacts, ou bien retracer les débats qui animent la FTQ à un moment ou un autre. Les congrès, colloques, et formations organisées par la fédération font souvent l'objet d'un article, et on a l'habitude de donner la parole aux militants. Parler de « débats » n'est cependant pas tout à fait juste, car *Le Monde Ouvrier* est après tout un organe de propagande. Le journal est envoyé aux syndicats affiliés et joue un rôle de mortier entre les intérêts divergents qui constituent la centrale. On y retrouve surtout des comptes-rendus des actions de la centrale, ou bien des textes visant à mobiliser les syndicats sur un enjeu commun. Le journal se veut rassembleur. Lorsque l'on mentionne des conflits au sein de la centrale, le narratif reste centré sur l'unité et les buts communs des intervenantes. Ce qui est mis en valeur par le journal, ainsi que ce qui est passé sous silence, me donne le pouls des priorités de la FTQ et de l'image qu'elle tente de se construire auprès de ses affiliés. Par exemple, on ne voit nulle part les pertes de plusieurs dizaines de millions de dollars d'un investissement du Fonds de solidarité.¹³⁸

À l'occasion, des publications gouvernementales ou des articles de journaux font aussi leur apparition. Il est souvent question d'obtenir une perspective contemporaine mais extérieure au milieu syndical. Cela contribue à la contextualisation des actions du Fonds. Par exemple, lorsqu'il est question d'épargne-retraite, on peut voir dans les publications du gouvernement provincial qu'il cherche, dans les années 1980, à encourager l'épargne individuelle et qu'il est pleinement conscient de la nature inadéquate du filet social existant.¹³⁹ La FTQ, en encourageant le financement public du Fonds, est donc au diapason avec les politiques de l'État. Le Budget du Québec 1983-1984, par exemple, dénonce l'augmentation des taux d'intérêt du gouvernement fédéral, qui empêche les

¹³⁷ « Danger : Libre-Échange » *Le Monde Ouvrier*, septembre 1987.

¹³⁸ « Offre d'achat de produits forestiers Arbec inc. » *Jolina Capital inc.*, SEDAR.plus, 26 mai 2006.

¹³⁹ Gouvernement du Québec, « Agir maintenant pour demain : Une politique québécoise de sécurité de revenu à la retraite », 1985, p. 63.

PME du Québec de se capitaliser, un constat partagé par la FTQ.¹⁴⁰ Être conscient des courants qui guident les gouvernements, ainsi que de l’opinion publique, me permet de lire les rapports du Fonds avec un regard mieux ancré dans leur contexte de production. La FTQ représente, lors de la période à l’étude, environ un travailleur sur cinq au Québec, et les syndiqués ne forment pas une société à part.

1.3.3 Structure du mémoire

Ce mémoire s’appuie donc sur une revue systématique des onze premiers rapports du Fonds de solidarité, puis d’un usage occasionnel du journal *Le Monde Ouvrier* publié par la FTQ ainsi que d’articles de journaux et de publications gouvernementales. Tel que mentionné dans la présentation de la problématique, les sources laissent entrevoir deux périodes au sein du cadre chronologique. Ces deux périodes représentent selon moi deux phases de réaction au néolibéralisme et à la mondialisation à la FTQ. Pour la période à l’étude, le conseil d’administration et la direction du Fonds sont si près de la FTQ qu’il est approprié de dire que le premier est directement redevable à la seconde. Nicolle Forget, ancienne membre indépendante du conseil d’administration, se confie dans *Solidarité inc.* :

Le Fonds de solidarité n’est peut-être pas assez démarqué de la FTQ qui y exerce une forte mainmise. En période de récession, les pressions syndicales sont sûrement plus fortes pour réaliser des investissements qui ne sont pas des décisions d’affaires.¹⁴¹

¹⁴⁰ Ministère des Finances du Québec, budget 1983-1984, p. 8. La politique monétaire, qui établit les taux d’intérêt, est une compétence fédérale. Lorsqu’il y a surchauffe économique en Ontario, par exemple, la moyenne nationale augmente. Pour régler un problème provincial, le gouvernement fédéral applique des solutions mur-à-mur. Les petites et moyennes entreprises n’ont pas accès aux mêmes conditions que les grandes lorsqu’il est question d’obtenir du crédit, et elles ne peuvent se permettre d’être trop endettées. L’économie québécoise est très dépendante sur les PME, qui représentent la majorité des emplois du secteur privé.

¹⁴¹ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 241.

C'est pourquoi j'évalue que d'étudier le Fonds, c'est nécessairement étudier la FTQ, plus particulièrement lors de la période à l'étude où le conseil d'administration était fermement sous l'emprise de celle-ci.¹⁴²

Le premier chapitre d'analyse se penche sur la période allant de 1983 à 1988. Cette période débute sur fonds de reprise économique difficile pour le Québec, où le taux de chômage et l'inflation sont encore à des niveaux insoutenables tant pour les travailleurs que les entreprises. Le Fonds joue alors un rôle de bouée de sauvetage pour nombre de ses entreprises partenaires, leur permettant de continuer leurs activités. Il compte encore peu d'employés et ses services à l'actionnaire sont rudimentaires. La portion de son capital investie dans les marchés publics ne semble pas encore suivre une direction claire et structurée. À l'image de la FTQ de l'époque, le Fonds navigue en eaux troubles et les vents ne lui pas toujours favorables. Néanmoins, il se bâtie un réseau au sein de la centrale, les responsables locaux (RL). Ces représentantes sont présentes dans les lieux de travail syndiqués auprès de la FTQ et amassent plus de la moitié des cotisations. La FTQ est affaiblie par le contexte économique, et les gouvernements s'engagent dans des voies aux antipodes de la solidarité économique.

Le deuxième chapitre d'analyse voit le Fonds devenir une institution financière de plus gros calibre. Outre l'augmentation rapide de son actif et de son actionnariat, ce sont des changements de nature qualitative qui retiendront notre attention. Le Fonds met sur pied sa fondation d'éducation économique en 1989, et il capitalise des fonds spécialisés. De surcroît, dans une optique de développement régional plus autonome, il crée des fonds régionaux chargés des investissements se situant dans une fourchette de \$50,000 à \$500,000. Des fonds locaux sont aussi créés pour ceux allant de \$5,000 à \$50,000. Il collabore avec la Caisse de Dépôt, le Mouvement Desjardins, et la plupart des grandes banques canadiennes sur une multitude de projets. Sa politique d'investissement se clarifie, et ses qualités à titre de produit d'épargne sont mises de l'avant. Le

¹⁴² À la suite des révélations de collusion entre la FTQ-construction, le Fonds, et le crime organisé à la fin des années 2000, le Fonds a dû revoir sa gouvernance. Dans sa biographie de Louis Laberge, Fournier souligne son amitié pour Tony Accurso. Accurso sera proche de plusieurs autres présidents de la fédération, incluant Clément Godbout et Michel Arsenault.

Aujourd'hui, la majorité du conseil d'administration du Fonds doivent être des personnes indépendantes de la FTQ et la fédération n'est plus supposée recommander des personnes à des postes de direction. La tradition des présidents de la FTQ qui restent présidents du conseil d'administration du Fonds après leur retraite de la FTQ, comme Laberge, Daoust, et Godbout, est aujourd'hui disparue. Je ne pourrais affirmer que la Fonds de 2024 est le reflet de la FTQ, comme c'était le cas auparavant. Je ne me positionne pas à savoir si c'est une bonne chose.

nombre d'employés du Fonds augmente, et il n'a rien à envier aux autres institutions financières. Ces cinq années (1989-1993) signalent une continuité d'une tendance entamée à la FTQ au milieu des années 1960 : la Fédération agrandit son arsenal d'outils. La mainmise qu'elle conserve sur le Fonds à travers son conseil d'administration et sa haute direction est un indicateur de sa volonté d'affirmer la nature syndicale de ce capital. La construction du Complexe FTQ, aujourd'hui appelé l'édifice Louis Laberge, financé par le Fonds, est un bon moment pour conclure le narratif. Que la FTQ devienne propriétaire de sa propre tour à bureaux, où elle, ses affiliés, et le Fonds peuvent œuvrer sous un même toit représente la suite logique de sa croissance en tant qu'institution. La littérature n'a pas identifié ces développements, puisqu'on n'a pas étudié la FTQ à travers le Fonds de solidarité.

Le chapitre suivant sert de conclusion au narratif englobant le cadre temporel, et vise surtout à mettre en évidence des phénomènes de continuité et de changement entre les deux périodes. Il en ressort qu'une fois la crise du début des années 1980 dans le rétroviseur, la FTQ est tout sauf en « repli ». Grâce à son Fonds de solidarité, la centrale se positionne pour offrir une gamme de services plus importants à ses membres, comme l'éducation économique ou l'épargne-retraite, en plus de participer directement à la stimulation de l'activité économique, essentielle pour les travailleuses qu'elle représente. Il serait toutefois imprécis de parler d'un « renouveau », considérant que la centrale connaissait un développement rapide de ses champs de compétence depuis l'arrivée de Laberge et de Daoust dans les années 1960. Au contraire, la période allant de 1983 à 1993 m'apparaît plutôt comme la continuation du développement de la centrale, entamé dans le sillage de la Révolution Tranquille.

Maintenant les bases intellectuelles du projet bien jetées, nous sommes prêts à nous pencher sur les débuts du Fonds de solidarité. En séparant le cadre chronologique en deux périodes, il devient clair que la fonction et la nature du Fonds changent pour la FTQ. Initialement un simple outil visant à sauver des emplois syndiqués, le Fonds devient au tournant des années 1990 un véritable pilier de l'économie québécoise. Son évolution illustre bien la réponse de la FTQ à la « crise » du syndicalisme nord-américain que la mondialisation et le néolibéralisme occasionnent. La FTQ est d'abord forcée de bricoler des solutions dans un domaine qu'elle n'aurait autrefois pas osé investir. Puis, elle prend sa place et s'impose comme la voix des travailleurs au Québec. Je suis persuadé

que le capital du Fonds y est pour quelque chose, et qu'une histoire contemporaine de la FTQ doit en faire état.

CHAPITRE 2

« LA CRISE, ÇA SE COMBAT! »¹ : LE FONDS COMME OUTIL DE GESTION DE CRISE (1983-1988)

« C'est inutile pour le travailleur d'avoir un très bon syndicat, d'excellents permanents, si y'a plus de *job* le lendemain matin dans l'usine. Et le seul instrument qu'il nous manque pour protéger le travail, quotidiennement, c'est une intervention directe sur l'emploi, »²

Ces paroles de Jean-Guy Frenette, directeur du service de la recherche de la FTQ, résument bien l'anxiété qui mène à la création du Fonds de solidarité par la centrale en 1983. Le Québec traverse, au début des années 1980, une crise économique catastrophique. Les entreprises ferment les unes après les autres et le gouvernement provincial priorise alors l'équilibre budgétaire. De surcroît, la gamme d'avantages sociaux acquis pendant les trente années précédentes sont remises en question. Pour les syndicats, c'est une tempête parfaite. Leurs membres du secteur privé voient leurs emplois menacés, alors que celles du public se font contraindre d'accepter des réductions salariales à coup de lois spéciales.³ Le gouvernement québécois est alors résolument contre le genre d'intervention que voudrait voir la FTQ, soit la mise en place d'une politique claire et proactive de plein-emploi, avec fonds publics à l'appui.

Dans ce chapitre, l'emphase se situe sur les cinq premières années d'opérations du Fonds ainsi que le contexte qui mène à sa création. En premier lieu, des éléments de contexte économique permettent de situer les actions de la FTQ au cœur d'une crise économique grave et d'une restructuration des régimes de retraite au Québec. La section suivante porte sur le Fonds comme produit d'épargne, en particulier la place unique qu'il occupe dans les milieux de travail ainsi que les caractéristiques démographiques de ses actionnaires. La dernière partie du chapitre porte sur le Fonds comme outil de maintien, de création, et de sauvegarde d'emplois. On y explore ses pratiques en tant qu'investisseur. Une fois réunis, ces éléments de contexte et l'analyse du Fonds révèlent

¹ *Le Monde Ouvrier*, mars 1982, p. 12.

² Jean-Guy Frenette, « La patente à Laberge », FSTQ, *youtube*, 16 juillet 2013.

³ Petitclerc et Robert, *op. cit.*, chapitre 3.

que celui-ci est un outil de la dernière chance pour une centrale dévastée par la crise économique et le manque de collaboration des gouvernements. On tente désespérément de faire décoller cet improbable projet en mobilisant la structure de la centrale autour de celui-ci, et le Fonds déploie ensuite ces capitaux dans des entreprises syndiquées avant tout.

2.1 Contexte économique québécois, 1983-1988

En 1980, la période que l'on connaît maintenant comme « l'Après-Guerre » est terminée. L'économie occidentale est résolument engagée dans une nouvelle voie, plus individualiste, et fermement attachée à un capitalisme décomplexé par la consolidation d'une classe moyenne somme toute très confortable.⁴ L'Après-Guerre aura été une période de grande prospérité et verra naître la société de consommation telle qu'on la connaît. On parle d'ailleurs des « trente glorieuses »:

*Welfarism began the basis of a new pact in much of Europe, Japan, and North America, and the premise for what would be recognized by the 1970s as an age known as the trentes glorieuses, the thirty years of peace and prosperity, guided by macroeconomic fine-tuning of the market and management of public opinion and free press in the political arena.*⁵

Il fallut que cette période se termine pour qu'on prenne conscience de son exceptionnalité. Au Québec, il faut d'ailleurs ajouter la notion d'un nationalisme économique canadien-français qui prend racine avant même la Révolution Tranquille. Dans son sillage, le Québec est reconfiguré et se perçoit dès lors comme une société moderne et distincte du reste du Canada. Toutefois, dès le milieu des années 1970, des premiers soubresauts se font sentir : l'inflation dépasse de loin les salaires, et le spectre des fermetures d'entreprises plane sur l'horizon.

⁴ Sur cette notion de complaisance, voir *The Culture of Contentment* de John Kenneth Galbraith, 1992. L'économiste affirme qu'aux États-Unis, la montée de la classe moyenne -qui est avant tout une classe de consommateurs- mène à une apathie politique profonde et une résistance aux transformations.

⁵ Jeremy Adelman et Jessia Mack, « Political economy and the public sphere, » dans *The Palgrave Handbook of Political Economy*, Ivano Cardinale et Roberto Scazzieri (dir.), Palgrave Macmillan, Londres, 2018, p. 79.

2.1.1 Désindustrialisation et crise économique

Il serait euphémiste d'affirmer que l'économie du Québec va mal en 1982. Chômage élevé, inflation insoutenable, taux d'intérêt astronomiques; tous les indicateurs économiques sont alors dans un état catastrophique. Les statistiques ne mentent pas: 4368 faillites d'entreprise, 15% de chômage, 11% d'inflation, taux hypothécaires de 20%, et une contraction marquée du produit intérieur brut.⁶ La réalité sur le terrain telle que vécue par les québécois reflète bien ce marasme. Dans *Le Monde Ouvrier* de mars 1982, la FTQ donne la parole à ses déléguées provenant de secteurs durement touchés par la crise économique. Dans la construction et les manufactures, on ferme ou on réduit la taille des opérations, forçant plusieurs à passer de nombreux mois sur l'assurance-chômage ou même l'aide sociale. Dans le commerce et l'alimentation, le travail à temps partiel est imposé à de nombreuses employées, tout comme l'affectation à des postes moins payants. Francine Leblanc-Doucet, déléguée syndicale dans un Provigo de Sainte-Thérèse, associe directement la réduction du chiffre d'affaires de son magasin aux « mises-à-pied à l'usine GM et dans les alentours ». ⁷ La misère est bien en évidence pour le personnel des épiceries : « Les commandes changent. Les gens ont de plus en plus de difficultés à arriver. Souvent, il leur faut retirer des choses de leur commande pour être capable de la payer ». ⁸ Une déléguée dans le secteur du vêtement dénonce que des employeurs ferment boutique pour rouvrir immédiatement à un jet de pierre, réengageant les mêmes employées à salaire réduit « en prenant bien soin d'éliminer celles qui s'occupaient de leurs droits et du syndicat ». ⁹ Les salariés sont donc en position précaire, craignant de voir leurs conditions de travail ou leur travail tout court- menacés par la crise. Pour les syndicalistes, les conséquences d'une telle conjoncture sont claires : dans leurs luttes face aux employeurs, ce sont ces derniers qui détiennent alors le gros bout du bâton. Le volume de chômeurs

⁶ FSTQ, Rapport 1983-1984, p. 6; Pour mettre ces chiffres en perspective, environ 1900 entreprises ont déclaré faillite en 2022 au Québec, une « mauvaise » année -sans oublier une population plus importante que 40 ans plus tôt.

⁷ *Le Monde Ouvrier*, mars 1982, p.6

⁸ *Ibid.*, p.6

⁹ *Ibid.*, p.6. De telles démarches sont illégales en vertu du Code du Travail québécois, mais elles sont difficiles à prouver.

exerce une pression à la baisse sur les conditions de travail de tous. La crise frappe particulièrement la FTQ, dont la plupart des membres sont issus du secteur privé. Leurs emplois sont vulnérables face aux aléas des marchés. Les mineurs de Murdochville, en Gaspésie, en savent quelque chose, eux qui ont vu la population de leur ville fondre de moitié à la suite de la fermeture partielle de la mine de cuivre en 1982.¹⁰ Le Fonds de solidarité voit le jour dans de telles conditions, avec pour objectif très clair de sauver des emplois -syndiqués, lorsque possible- en sol québécois.

Pour comprendre la décision de la FTQ de mettre sur pieds son Fonds de solidarité, il faut mettre en lumière la crise qui frappe le Québec et les solutions proposées par différents acteurs pour y remédier. Inflation et chômage sont des mots que nous entendons fréquemment, mais tous ne s'entendent pas sur leurs origines, et encore moins sur comment y remédier. La macro-économie est une branche des sciences économiques qui voit le jour lors de la Grande Dépression, et bien que d'autres s'étaient autrefois penchés sur le fonctionnement de l'économie à grande échelle, c'est l'économiste anglais John Maynard Keynes qui ouvre réellement la voie en publant *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* en 1936. Keynes postule par exemple que le chômage et l'inflation sont inversement corrélés, et affirme que le rôle de l'État consiste à relancer l'économie lorsque celle-ci est en difficulté.¹¹ Il croit aussi que le chômage est un problème à résoudre grâce à des interventions étatiques s'il le faut. Son œuvre est représentative des mesures qui furent prise pour extirper l'Occident de la Grande Dépression dans les années 1930. La macro-économie gagne en importance dans les décennies subséquentes, devenant l'un des outils utilisés par les états dans leurs politiques économiques. La doctrine mise de l'avant par Keynes en vient à être appelée « keynésienne », et constitue le courant dominant jusque dans les années 1970.¹² Parallèlement, l'Occident connaît une période de croissance soutenue définie par une réduction marquée des inégalités. Il devient alors normal pour les partis prenants de l'économie d'avoir certaines attentes à l'égard des gouvernements. Celui-ci injecte des fonds pour favoriser l'emploi

¹⁰ Résolution 95, *Cahier des résolutions*, Congrès FTQ 1983.

¹¹ John Maynard Keynes, *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt, et de la monnaie*, trad. Jean de Largentaye, Lausanne, Payot, 2016, 493 p.

¹² L'importance, pour ne pas dire la prépondérance, des sciences économiques dans l'élaboration des politiques publiques portera peut-être la graine du changement de paradigme qui s'opèrera à partir des années 1970. Nombre d'économistes n'ont jamais accepté l'interventionnisme à la Roosevelt, et ce sera un groupe d'entre eux qui mèneront la charge auprès des pouvoirs publics après le choc pétrolier de 1973. L'Université de Chicago est un lieu particulièrement important. C'est là que les thèses néolibérales sont le mieux reçues et elles s'y ancrent profondément. On parle ici d'une fiscalité moins contraignante, d'une circulation du capital plus simple, de la privatisation des entreprises d'état, et de la réduction des réglementations affectant les affaires.

lorsque le secteur privé est moins enclin à le faire en raison de conditions économiques peu favorables.

Bien avant de mettre sur pied le Fonds, les dirigeants de la FTQ s'expriment en faveur d'une politique de plein-emploi. Ils jugent que la mise en place d'une telle mesure devra se faire de concert avec les « partenaires », les syndicats, l'État, ainsi que le patronat. Dès 1968, Louis Laberge affirme que « pour nous, le choix est simple, c'est le plein-emploi ou le revenu garanti ».¹³ La FTQ est d'ailleurs sceptique face à la Société générale de financement (SGF) dans les années 1960, qu'elle juge trop peu capable d'intervenir de façon structurante dans l'économie.¹⁴ Puis, à partir de 1970, Laberge est appelé à siéger, à titre de représentant des travailleurs québécois, au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).¹⁵ Dans sa biographie de la Laberge, Louis Fournier affirme que c'est là que le président prend la mesure du potentiel du capital comme outil de changement social.¹⁶

Cette croyance anime la FTQ jusqu'au cœur de la crise du début des années 1980. Face au gouvernement et au patronat, Laberge déclare que c'est « en mettant du monde à l'ouvrage » que l'économie sera relancée.¹⁷ Il n'est pas étonnant qu'un syndicaliste se positionne en faveur de la création d'emplois. Un marché de l'emploi où l'on retrouve peu de chômeurs est avantageux pour les salariées; à l'inverse, un chômage élevé réduit grandement le pouvoir de négociation de celles-ci -et donc la capacité d'action de leurs syndicats. Les sciences économiques parlent plutôt d'un chômage « optimal », un terme dont la connotation varie selon les écoles de pensées. Pour les keynésiens, le chômage « involontaire » est un problème à résoudre à l'aide d'intervention gouvernementale, plus spécifiquement par des investissements visant la création d'emplois.¹⁸ Les néolibéraux, pour leur part, considèrent plutôt le taux de chômage comme la réflexion naturelle de la rencontre entre emplois et force de travail dans un marché libre. L'État n'a donc pas à s'attaquer

¹³ Tremblay, *op. cit.*, p. 184.

¹⁴ *Ibid.*, p. 191.

¹⁵ Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, p. 144.

¹⁶ *Ibid.*, p. 144. Les années 1970 sont aussi une période lors de laquelle la Caisse est avant tout dédiée au financement des projets publics, comme le développement de l'hydroélectricité et le développement des réseaux de l'éducation et de la santé. Pour une étude plus détaillée sur les mandats de la Caisse à travers son histoire, voir la thèse de doctorat de Ralph Rouzier dirigée par Benoît Lévesque: *La Caisse de dépôt et placement du Québec: portrait d'une institution d'intérêt général 1965-2000*, thèse de doctorat en sociologie, UQÀM, 2007.

¹⁷ *Le Monde Ouvrier*, mai 1982, p.6

¹⁸ Jean Dellemotte, *Histoire des idées économiques*, Malakoff, Dunod, 2017, p. 255.

au chômage, il doit plutôt laisser le marché dicter les règles du jeu.¹⁹ Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement Lévesque ne soit pas enthousiaste à l'idée de prendre un rôle trop actif dans la création d'emplois. Toujours dans cette logique marchande, le gouvernement provincial est d'opinion que l'État ne devrait pas tracer la voie à suivre en ce qui concerne les salaires, mais plutôt suivre le secteur privé, car ses salaires reflètent de façon plus directe l'équilibre du marché.²⁰ Cet état des choses n'est pas favorable à un syndicalisme fort. Les historiens ont d'ailleurs tracé un lien direct entre le chômage et le « repli syndical », affirmant qu'un marché de l'emploi difficile place les syndicats en position de faiblesse.²¹ Les chiffres sont catastrophiques: 3301 faillites en 1981, 4368 en 1982, 3879 en 1983.²² Ces faillites d'entreprises se traduisent par des emplois perdus et l'affaiblissement des syndicats. Pour endiguer l'inflation, le gouvernement fédéral augmente les taux d'intérêts, ce qui rend les emprunts très difficiles. Pour les ménages, cela se traduit par des taux hypothécaires au-delà de 20%. Pour les entreprises, les prêts deviennent plus compliqués, surtout lorsque celles-ci n'ont pas d'actifs à mettre en garantie. C'est le cas de beaucoup de petites et moyennes entreprises, une situation connue du gouvernement provincial. Dans son budget 1983-1984, il affirme que

les petites et moyennes entreprises créent ici près de 80 pour cent de tous les nouveaux emplois. Or, ces entreprises sont souvent sous-capitalisées, trop endettées auprès des banques. La hausse des taux d'intérêt, ainsi que la limite vite atteinte de leurs marges de crédit, les forcèrent à ralentir leur production et à licencier du personnel.²³

Le gouvernement provincial peut se permettre de jeter le blâme sur le fédéral, qui gère les taux d'intérêt. Claude Blanchet, PDG du Fonds, seconde d'ailleurs cette analyse lorsqu'il affirme qu'il y a un marché important pour le capital développement au Québec. Il souligne dans le premier rapport du Fonds que les faillites d'entreprises et les pertes d'emplois sont la conséquence directe de la cherté du capital pour les entreprises du Québec.²⁴ Un investisseur comme le Fonds représente donc une solution intéressante. Il reste qu'en cherchant à réduire la masse salariale du secteur public

¹⁹ Valérie Mignon, *La macroéconomie après Keynes*, Paris, La découverte, 2010, p. 18

²⁰ Rouillard, *Deux siècles d'histoire*, p.189.

²¹ *Ibid.*, p.216

²² FSTQ, Rapport 1983-1984, p. 6; Pour mettre ces chiffres en perspective, environ 1900 entreprises ont déclaré faillite en 2022 au Québec, une « mauvaise » année -sans oublier une population bien plus importante que quarante ans plus tôt.

²³ Ministère des Finances du Québec, Budget 1983-1984, p. 8.

²⁴ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p. 5

et en taxant les entreprises dans sa quête vers l'équilibre budgétaire, le gouvernement québécois rame au sens contraire de la FTQ.

La FTQ entre donc dans la nouvelle décennie lors d'une période de grandes turbulences économiques. D'une part, à l'instar des autres centrales, ses membres du secteur public doivent composer avec un état-employeur des plus intransigeants. Toutefois, c'est dans le secteur privé que la crise frappe le plus fort. Nombre d'entreprises doivent fermer leurs portes, ou quittent vers des marchés de l'emploi plus « abordables ». Les syndicats ont alors peu de recours pour défendre leurs membres, et la peur du chômage rend les travailleuses plus enclines à accepter des concessions. Outre l'action politique, la FTQ ne dispose pas d'un outil capable de faire face à une telle problématique.

2.1.2 La retraite en pleine transformation

En plus des conditions économiques difficiles, les Québécoises font aussi face à une évolution de leurs retraites. Pour les grands syndicats d'Amérique du Nord, la retraite est alors un pilier des conditions de travail, une partie intégrante de la rémunération. Les années d'Après-Guerre voient le pouvoir d'achat des travailleurs augmenter, de pair avec une culture d'entreprise valorisant la loyauté et les longues années de services. Cette période est parfois connue sous le nom des « trente glorieuses » en économie politique à cause de l'augmentation du niveau de vie des travailleurs, de l'inflation stable, et de l'expansion du filet social. Alors que d'autres sociétés se tournent vers des expériences alternatives au capitalisme, l'Occident réaffirme son engagement envers celui-ci. L'économie de marché, épaulée par un état très interventionniste, est vue par beaucoup comme la voie à suivre. Malgré les contestations qui secouent les États-Unis et le Canada dans les années 1960, les gouvernements maintiennent le cap.²⁵ Afin de mieux souligner les tensions qui rendent cette situation possible, les relations industrielles parlent d'un compromis de classe, surnommé

²⁵ Voir Sean Mills, *The Empire Within: Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, 2009, ou Bryan Palmer, *Canada's 1960s: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*, 2008.

« compromis fordiste ». ²⁶ Les grands syndicats concentrent leurs efforts sur le bien-être économique de leurs membres, et les relations de travail se bureaucratisent à travers le grief et l’arbitrage.²⁷ Les pensions deviennent un pilier de la rémunération, et un enjeu syndical de grande importance. Celles-ci jouent un rôle indispensable dans les finances personnelles des travailleurs qui en bénéficient. Le Fonds de solidarité étant après tout une forme d’épargne-retraite, il importe de comprendre l’état de la question dans les années 1980.

Au Canada et au Québec, on a affaire à un système de retraite basé sur trois « piliers » :²⁸ les programmes d’assistance, soit la Pension de sécurité de vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG); les programmes d’assurance, comme le Régime des rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada; finalement, les régimes complémentaires, à travers un régime collectif ou personnel. Le premier pilier est composé des programmes d’assistance, qui sont de compétence fédérale et sont « universels ». Ils constituent un plancher de revenus pour les aînées. La Pension de sécurité de vieillesse est basée sur le nombre d’années de résidence au Canada, et ne diminue qu’à partir de seuils de revenus élevés.²⁹ Le supplément de revenu garanti vise spécifiquement les aînés aux faibles revenus. Le second pilier est constitué des programmes gouvernementaux dits « d’assurance » et vise uniquement les personnes ayant eu des revenus d’emploi. Le mot assurance est utilisé ici en référence au fait que les cotisants paient un montant défini en vue d’obtenir une rente qui l’est elle aussi. Au Québec, le Régime des rentes (RRQ) occupe cette fonction, à l’instar du Régime de pensions du Canada (RPC) dans les autres provinces. Ces rentes sont des régimes auxquels cotisent les salariés, les employeurs, et les travailleurs autonomes. Ils sont tous deux mis sur pied au milieu des années 1960 avec pour objectif de complémenter les programmes

²⁶ Voir Don Wells, « The Impact of the Postwar Compromise on Canadian Unionism: The Formation of an Auto Worker Local in the 1950s, » *Labour/Le travail* vol. 36, 1995, p.147-173 ou Jacques Bélanger et Christian Thuderoz, « La recodification de la relation d’emploi, » *Revue française de sociologie* vol. 39, n° 3, 1998, p. 469-494. Ce compromis est dit « fordiste » à cause de la réputation de Ford Motors. L’entreprise aurait augmenté les salaires de ses employés avec pour objectif que ceux-ci achètent ses voitures. C’est une attitude qui représente bien la « société de consommation ».

²⁷ Wells, *op. cit.*, p. 154. Wells souligne que les législations en matière d’association offrent une sécurité aux syndicats canadiens depuis le jugement Rand rendu en 1946. En échange, cependant, les syndicats se sont vu confier le rôle de médiateurs auprès de leurs membres. Les travailleurs ont laissé la gestion entre les mains de l’entreprise, en échange d’un droit à la négociation accru.

²⁸ Matthew Blackshaw et Elizabeth Cahill, *Canada’s Retirement Income System*, Service de recherche et d’information du Parlement du Canada, 2019, p. i.

²⁹ En 2023, par exemple, ce seuil se situait autour de \$90,000 par personne.

d'assistance et de réduire la proportion des gens ayant recourt au supplément garanti.³⁰³¹ Le troisième pilier est pour sa part constitué des « régimes complémentaires ». Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes, allant du fonds de pension à prestation déterminée accumulé chez un employeur au régime enregistré d'épargne retraite (REER) ouvert individuellement chez une firme de courtage. Je propose d'examiner l'état de ces trois piliers au moment où le Fonds entre en activité afin de comprendre l'importance qu'un véhicule d'épargne peut avoir pour les actionnaires.

Comment les québécois s'en tirent-ils lorsqu'arrive l'heure de la retraite? Les régimes publics sont nettement insuffisants, et l'on constate que les régimes complémentaires sont peu utilisés, sauf par les gens plus aisés. L'année 1985 est utilisée ici comme année de référence puisqu'un rapport gouvernemental important est publié. Il est riche d'information, et a souvent été cité par la littérature subséquente. Le premier pilier, soit les programmes fédéraux, forme l'ossature du système. En 1985, la pension de sécurité de vieillesse s'élève jusqu'à \$3,285 par année, indexé selon l'indice des prix à la consommation.³² Seuls les particuliers aux autres revenus élevés voient cette pension amputée ou entièrement éliminée. Presque tout le monde reçoit donc l'entièreté de ce montant, et les autres ne sont pas en difficulté. Le second pilier, composé du Régime des rentes au Québec, ratisse presque aussi large. Depuis sa mise sur pied en 1966, 90% de la population active y cotise, et sera donc éligible à une rente de retraite.³³ Celle-ci est calculée en fonction du maximum des gains admissibles (MGA), un montant supposé refléter les gains d'emplois moyens au Québec. En 1985, le RRQ verse \$2,700 en moyenne par année à ses bénéficiaires.³⁴ On reçoit donc, toujours en moyenne, \$5,985 grâce à la PSV et au RRQ combinés. Le seuil de faibles revenus au Canada est alors de \$12,000 pour une personne seule habitant une grande ville.³⁵ Les programmes publics

³⁰ Le capital du RRQ est géré par Revenu Québec, qui le confie à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) depuis les années 1960, alors que le RPC a longtemps été basé sur les simples cotisations de la force de travail actuelle. En 1997, le gouvernement fédéral imite le Québec et crée *Canada Pension Plan Investments*, une entité indépendante chargée de faire fructifier l'actif du RPC.

³¹ Blackshaw et Cahill, *op. cit.*, p. 8; « 31^e Rapport actuariel du régime de pensions du Canada au 31 décembre 2021 », *Bureau de l'actuaire en chef*, Ottawa, 2022, 234 p.; Les deux régimes sont aujourd'hui en excellente santé financière et en voie d'augmenter leurs prestations, de façon progressive sur un horizon de quarante ans. Cette augmentation des prestations est accompagnée d'une hausse des cotisations. Considérant que ces rentes mitigent les principaux risques financiers associés à la retraite, soit l'épuisement du capital, l'inflation, et les aléas des marchés, leur bonification est un avantage pour les travailleuses malgré l'augmentation des coûts.

³² *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, 7(1), 1985. Le salaire québécois médian est alors de \$17,988.

³³ Denis Latulippe et Pierre Plamondon, « La retraite » dans Denis Latulippe (dir.), *La sécurité sociale au Québec : histoire et enjeux*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2016, p. 250.

³⁴ StatistiquesCanada, tableau 11-10-0239-01, « Revenu des particuliers », 26 avril 2024.

³⁵ StatistiquesCanada, tableau 11-10-0241-01, « Seuils de faible revenus », 26 avril 2024.

sont donc nettement insuffisants pour atteindre ne serait-ce qu'un niveau de vie exempt de pauvreté.

On pourrait répondre que cette insuffisance est normale, puisque ces programmes sont conçus pour être complémentés par les régimes, vous l'aurez deviné, complémentaires. C'était la vision des gouvernements québécois et canadien lorsqu'ils créent les régimes de rentes en 1966.³⁶ Pourtant, selon Statistiques Canada, l'aîné québécois moyen reçoit \$4,755 du gouvernement fédéral en 1985, bien plus que la PSV qui ne saurait dépasser \$3,285. Cela implique qu'une part importante de la population est éligible au Supplément de revenu garanti.³⁷ Les deux ordres de gouvernements sont bien au fait de cet état des lieux. Selon un rapport de Santé et bien-être social Canada, les Québécois sont très nombreux à recevoir le SRG en 1985 : 385,000 le reçoivent, représentant 61% des gens de 65 ans et plus.³⁸ C'est un taux de loin supérieur à l'Ontario (41%), la Colombie-Britannique (43%), ou l'Alberta (48%), mais légèrement inférieur aux provinces Atlantiques (70% en moyenne).³⁹ Évitons les euphémismes : en 1985, les aînés québécois sont pauvres. Comment expliquer qu'autant de gens soit éligibles à une mesure de « dernier recours »? Dans « Agir maintenant pour demain : Une politique québécoise de sécurité du revenu à la retraite », un énoncé d'orientation et un plan d'action publié en 1985 par le gouvernement provincial, on rapporte une « incapacité du système actuel de retraite de répondre de façon satisfaisante aux besoins des personnes âgées ». ⁴⁰

Pourtant, il n'était pas saugrenu d'imaginer que les régimes complémentaires puissent combler le manque à gagner des régimes publics. La vision originale était que de plus en plus de milieux de travail les offrirait, et que les travailleurs n'en ayant pas économiseraient par eux-mêmes dans des REER individuels.⁴¹ Le REER est un mécanisme de report d'impôts. Depuis les années 1950, les Canadiens cotisent à ces régimes exempts d'impôts. Ce sont les prestations de retraite qui sont imposables. Sur papier, l'idée est formidable, mais on a vite réalisé que les régimes complémentaires ne rejoignent pas tout le monde. Toujours en 1985, 35% de la population participe

³⁶ Latulippe et Plamondon, *op. cit.*, p. 249.

³⁷ Statistiques Canada, tableau 11-10-0239-01, « Revenu des particuliers », 26 avril 2024.

³⁸ « Statistiques mensuelles : programmes de la sécurité du revenu », *Santé et bien-être Canada*, mars 1985.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Gouvernement du Québec, « Agir maintenant pour demain », 1985, p. 79.

⁴¹ Latulippe et Plamondon, *op. cit.*, p. 250.

à un régime à travers son employeur, et moins de 25% de façon individuelle.⁴² On serait tentés d'additionner ces pourcentages et d'affirmer que 60% des québécois cotisent ainsi à un régime complémentaire, mais la réalité est tout autre. Ce sont souvent les *mêmes* personnes qui se prévalent de cotisations REER et qui bénéficient d'un régime collectif. De surcroît, la majorité des membres de régimes collectifs sont des employés de l'état. Dans le secteur privé, c'est moins d'une personne sur trois qui est membre d'un régime collectif.⁴³ Le REER est d'ailleurs un système inéquitable, puisque ses avantages fiscaux sont *proportionnellement* plus grands pour les personnes aux revenus plus élevés. L'impôt sur le revenu est dit « progressif », et les déductions fiscales du REER s'appliquent au taux d'imposition *marginal*, à savoir celui s'appliquant sur le dernier dollar gagné.⁴⁴ Ce détail est important : plus l'on gagne un gros salaire, plus les déductions en lien avec le REER sont généreuses.

Deux avenues sont proposées pour augmenter le revenu disponible des retraités. Le gouvernement provincial privilégie une augmentation des cotisations et des prestations du RRQ, mais ne voit pas l'acceptabilité sociale d'une telle mesure, tant chez les travailleurs que les employeurs en raison du contexte de crise.⁴⁵ On constate toutefois un souci réel de l'effet d'une telle mesure sur les salariés gagnant déjà peu : il est proposé d'utiliser les économies réalisées en assistance sociale pour leur verser un crédit d'impôt.⁴⁶ L'autre avenue- qui sera privilégiée par la suite- est l'aide fiscale ainsi que la transférabilité des régimes personnels. On souhaite voir la travailleuse accumuler des crédits d'un employeur à l'autre, et pouvoir faire transférer sa pension. Le gouvernement affirme souhaiter que « la sécurité financière des personnes repose moins sur des

⁴² *Ibid.*, p. 250.

⁴³ *Ibid.*, p. 250.

⁴⁴ Par exemple, en 2024, l'individu qui gagne \$45,000 est imposée à un taux marginal de 29%, celle qui en gagne \$110,000, 50%. À des fins de déductions fiscales pour un REER, la première économisera vingt-neuf sous par dollar cotisé; la seconde, cinquante sous.

⁴⁵ Gouvernement du Québec, « Agir maintenant pour demain », 1985, p. 76; cette réforme ne voit pas le jour avant la fin des années 2010. Ce sont les cohortes qui prendront leur retraite dans les années 2060 et au-delà qui auront droit aux rentes pleinement bonifiées, car elles auront cotisé plus depuis le début de leur carrière.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 76. Un crédit d'impôt, lorsqu'il est dit « remboursable », peut être versé bien que même si l'on paie peu ou pas d'impôt. Ces économies proviendraient de la réduction des personnes admissibles au supplément de revenu garanti.

régimes d'assistance et davantage sur des régimes d'assurance ».⁴⁷ À terme, il espère voir les aînées québécoises plus autonomes financièrement.⁴⁸

Si l'on approfondit notre réflexion sur les régimes complémentaires, une tendance claire est à l'œuvre depuis les années 1970 : dans le secteur privé, on a de moins en moins accès à des régimes à prestations déterminées.⁴⁹ La littérature est unanime : pour le travailleur, le régime à prestations déterminées est avantageux à plusieurs égards. Il nécessite des cotisations moindres, coûte moins cher à administrer, et fournit une rente garantie à vie- souvent indexée mais pas toujours.⁵⁰ Pourtant, ces régimes sont abolis ou convertis en régime à cotisations déterminées, qui individualisent le risque bien qu'ils soient déjà mieux qu'un REER en nom individuel. Pour bien des québécoises, la planification financière de la retraite au-delà des régimes publics devient donc une question largement individuelle. Nous savons toutefois que moins d'un quart des gens cotisent à un REER en 1985.⁵¹ L'état des lieux est alors clair : les gouvernements sont au courant que les programmes publics sont inadéquats, et de moins en moins de gens ont accès à un régime collectif. Pour la plupart des québécoises, leur santé financière dépendra donc de leur capaciter à épargner par elles-mêmes. Louis Laberge souligne d'ailleurs que le Fonds « permet à beaucoup de membres du secteur privé de se bâtir un fonds de pension ».⁵²

Au moment où la FTQ met sur pied le Fonds de solidarité, de forts courants sont donc à l'œuvre. La désindustrialisation qui touche l'Occident n'épargne pas le Québec, comme le montrent les milliers de faillites des secteurs primaires et manufacturiers qui caractérisent le début de la décennie.⁵³ Les taux d'intérêts élevés rendent l'accès au capital presqu'impossible pour les PME,

⁴⁷ *Ibid.*, 1985, p. 57.

⁴⁸ Blackshaw et Cahill, *op. cit.*, p.15. En 2017, au niveau fédéral, le gouvernement débourse \$45G en déductions pour les régimes de retraite, alors que la Pension de sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti coûtent \$49G. On parle ici de montants presque égaux, ce qui laisse penser que les programmes sociaux pourraient être bonifiés, que les ressources sont là. Il faut aussi noter que tous ne bénéficient pas également des déductions. Toujours en 2017, les foyers issus du quintile aux revenus les plus élevés représentent deux tiers des cotisations, et une proportion plus grande encore des déductions. Ceux du quintile aux revenus les plus bas ne représentent qu'un pourcent des cotisations, et encore moins des déductions fiscales. Les foyers du quintile le plus riche reçoivent donc une part énorme de l'aide fédérale pour la retraite, alors qu'ils en le moins besoin.

⁴⁹ Riel Michaud-Beaudry et al., *La retraite en commun : fondements, enjeux, et propositions*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2022, p. 111.

⁵⁰ Michaud-Beaudry et al., *op. cit.*, p. 111. Latulippe et Plamondon, *op. cit.*, p. 249.

⁵¹ « Agir maintenant pour demain », 1985, p. 78.

⁵² FSTQ, Rapport annuel 1984-1985, p. 4.

⁵³ *Id.*, Rapport annuel 1983-1984, p.6.

qui forment l'épine dorsale de l'économie québécoise. Au-delà des pertes d'emplois, les travailleurs sont confrontés à des changements en ce qui concerne leurs régimes de retraite. De moins en moins d'entre eux pourront se fier sur un régime adéquat pour combler leurs besoins. De surcroît, les gouvernements sont moins disposés qu'auparavant à intervenir dans l'économie ou dans les finances des particuliers. Le mouvement syndical est frappé par un vent de face, qui met à mal ses membres ainsi que sa propre influence sur la société. À la FTQ, dont nombre de membres sont issus du secteur privé, la crise frappe plus fort qu'ailleurs. Ceux et celles qui travaillent pour l'État ne sont tout simplement pas confrontés aux mêmes problématiques. Malgré des gels de salaire dans le secteur public, ses employés n'ont pas à craindre de voir leurs emplois relocalisés à l'autre bout du monde, ou leurs régimes de retraite éliminés. Pour l'employée du privé, ces risques sont bien réels.

2.2 Inventer le Fonds de solidarité

Concrètement, que peuvent faire les syndicats face aux grands enjeux de leur époque? Leur raison d'être, en vertu du Code du Travail, est « l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts économiques, sociaux et éducatifs de ses membres et particulièrement la négociation et l'application de conventions collectives ».⁵⁴ Pourtant, les conventions collectives et les griefs ne sauraient aider directement les personnes sans emploi. On peut aussi produire des mémoires pour tous les paliers de gouvernement et les commissions qu'ils mettent sur pied, mais la consultation a ses limites. *Le Monde Ouvrier* constitue un excellent endroit où trouver des demandes de la Fédération à l'égard des gouvernements. Le journal présente les solutions et les demandes que la centrale formule pour faire face à la crise. Reposant son analyse sur le modèle keynésien, la FTQ affirme que « les gouvernements qui se veulent efficaces doivent faire des déficits budgétaires en période de chômage élevé et des surplus budgétaires en période de forte croissance économique ».⁵⁵ Dénonçant le désengagement des gouvernements du Québec et du Canada, la centrale se positionne

⁵⁴ *Code du Travail Québécois*, C-27, chapitre 1, p. 3.

⁵⁵ *Le Monde Ouvrier*, mars 1982, p. 8.

résolument du côté de l'interventionnisme d'état. Les pays scandinaves, ainsi que l'Autriche, auraient, grâce à des « politiques actives en faveur du plein-emploi » maintenu des taux de chômage en deçà de 3%.⁵⁶ La FTQ demande aux gouvernements de faire quelque chose. À l'intention du gouvernement fédéral, elle propose entre autres de réduire les taux d'intérêt.⁵⁷ Cette mesure doit permettre aux acheteurs de maisons ainsi qu'aux PME de participer à la relance de l'économie grâce à des emprunts plus abordables. Soulignons que le taux directeur de la Banque du Canada avoisine les 20% en date de 1982, ce qui influence les hypothèques personnelles et les prêts d'entreprises.⁵⁸ Au niveau provincial, la FTQ demande de Québec qu'il crée un fonds d'urgence pour financer des taux d'intérêt plus bas pour les emprunts des PME, et qu'il rehausse le salaire minimum afin d'atténuer la pauvreté et de relancer la demande de biens et services.⁵⁹ On propose que ledit fonds d'urgence soit financé par la « participation financière des entreprises, des commerces, des institutions financières et des citoyens ».⁶⁰ L'idée d'un « Fonds de solidarité » est donc visiblement déjà présente dans l'esprit des dirigeants de la FTQ.

La FTQ organise un colloque en mars 1982 qui vise à réunir ses syndicats des secteurs public et privé et encourager une compréhension partagée de la crise. Refusant la thèse selon laquelle les salaires des travailleurs du public causent préjudice à ceux du privé, les participants suivent plutôt un colloque « sous le signe de la solidarité », comme le rapporte *Le Monde Ouvrier*.⁶¹ Un délégué des Métallos travaillant chez Sidbec, une sidérurgie d'état, s'indigne des décisions prises par la compagnie:

La dernière fois, nous avons signé un premier contrat sans conflit. Mais Sidbec nous réservait une mauvaise surprise : plus de 700 mises-à-pied. Avec les nouvelles annonces de la compagnie, 40% des 3,325 travailleurs de Sidbec se retrouveront sous peu en chômage. Pourtant, ça devrait être la responsabilité du gouvernement, en période de crise, d'intervenir pour relancer l'emploi et la production.⁶²

Il est difficile pour les syndicalistes d'avaler que le gouvernement du Québec mette à pied son propre personnel pendant un épisode de chômage déjà insoutenable. Leurs intuitions sur la gestion

⁵⁶ *Ibid.*, p.10.

⁵⁷ *Ibid.*, p.12.

⁵⁸ Pour comprendre l'ampleur de ce chiffre, il faut se rappeler qu'au début des années 2020, le taux directeur monte jusqu'à 5% et que la plupart des acteurs -ménages comme entreprises- estiment que cela freine l'économie du Canada.

⁵⁹ *Le Monde ouvrier*, mars 1982, p.14.

⁶⁰ *Ibid.*, p.13.

⁶¹ *Id.*, avril 1982, p. 7.

⁶² *Ibid.*, p.7.

de l'économie sont alors aux antipodes de celles de l'État québécois. Pendant que le gouvernement Lévesque s'efforce de convaincre le Québec de la dangerosité d'un déficit, la FTQ identifie plutôt la dette publique comme « un programme d'investissement à moyen et à long terme ».⁶³ Pour la centrale, il semble illogique que le gouvernement se déresponsabilise ainsi face à la crise.

2.2.1 Le voyage en Suède, le Sommet de Québec, et la Corvée-Habitation

Une suite d'évènements bien clairs mène à la mise sur pied du Fonds de solidarité. Dès 1979, alors que la crise plane à l'horizon, une dizaine de syndicalistes de la FTQ se rendent en Suède pour observer les pratiques de leurs camarades nordiques à « la Mecque de la social-démocratie. »⁶⁴ Laberge, Daoust, et le directeur de la recherche Jean-Guy Frenette sont du nombre. Frenette est une éminence grise à la FTQ, lui qui s'est joint à la fédération dans les années 1960 comme fondateur de son service de recherche.⁶⁵ Dans une entrevue accordée en 2014, il parle de ce voyage :

Une mission en Suède pour aller comprendre où est rendue la Suède dans son projet de développement de social-démocratie. C'était un modèle intéressant et à suivre... La social-démocratie, c'est un projet qui a différentes étapes... d'abord la démocratie politique, un gouvernement élu... la démocratie sociale, égalités de chances, des institutions sociales, l'éducation, la santé, les infrastructures pour que tout le monde ait la même égalité... dernière étape, la démocratie économique...⁶⁶

Cette « démocratie économique », pour Frenette, est un objectif des plus concrets. Les Suédois ont tenté de mettre sur pied des « fonds salariaux », financés par les profits des entreprises et par une taxe sur la masse salariale, puis gérés par les syndicats et au profit de la caisse de retraite nationale.⁶⁷ Le patronat suédois s'y oppose, arguant qu'au fil du temps, ces fonds deviendraient les

⁶³ *Ibid.*, p.7

⁶⁴ Fournier, *Solidarité inc.*, p.45.

⁶⁵ « Jean-Guy Frenette », entrevue Ferrison, saison 1, 2014.

⁶⁶ *Ibid.*, 2014.

⁶⁷ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 46

principaux actionnaires des entreprises suédoises. Malgré l'échec de la démarche en Suède, les dirigeants de la FTQ reviennent au Québec avec l'ambition de se doter d'un tel outil.

La crise économique représente un énorme défi pour les syndicats québécois, mais elle crée aussi un contexte favorable à des idées nouvelles. Le gouvernement du Parti Québécois convie en avril 1982 les « partenaires socio-économiques » à un sommet où on affirme chercher des solutions à la crise. Cet exercice de concertation fait l'objet de beaucoup de scepticisme, tant chez les participants eux-mêmes que dans les médias. « C'est davantage dans un esprit de confrontation que de concertation que les représentants du monde patronal et syndical se présenteront aujourd'hui à la conférence au sommet de Québec », peut-on lire dans *Le Devoir*.⁶⁸ Louis Fournier rapporte que le gouvernement s'adonne plutôt à un exercice de relations publiques pour justifier le gel de salaires et les hausses de taxes à venir.⁶⁹ Dans *Grève et paix*, Petitclerc et Robert partagent la même analyse de la situation.⁷⁰ Pour le gouvernement, la dette publique *doit* être endiguée, sur le dos des employés de l'État s'il le faut. Dans son numéro de mai, *Le Monde Ouvrier* fait état du déroulement du Sommet et se montre particulièrement critique envers l'État et les employeurs: Québec est « plus préoccupé par son budget que par la crise économique » alors que les employeurs sont « sans imagination ».⁷¹ La FTQ déplore que l'on blâme les salaires soi-disant trop élevés des travailleurs québécois et que l'on oppose les intérêts des travailleuses du public à ceux du privé. La Fédération privilégie une sortie de crise qui passerait par l'emploi: « Quand on gagne un salaire, on peut acheter et on paie des impôts », déclare Laberge lors du Sommet.⁷² C'est une vision très keynésienne de l'économie, c'est-à-dire un modèle d'intervention basé sur la demande de biens et services. Le Fonds sera d'ailleurs guidé par ce principe lors de ses premières années. Claude Blanchet, son premier PDG, explique dans le premier rapport annuel que celui-ci investira principalement dans le secteur manufacturier, car ces emplois en créent d'autres dans le secteur des services de façon indirecte.⁷³

⁶⁸ Robert Lefebvre, « Vers une confrontation au sommet? », *Le Devoir*, 5 avril 1982, p.1

⁶⁹ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 18.

⁷⁰ Petitclerc et Robert, *op. cit.*, chapitre 2, « Thérapie de choc ».

⁷¹ *Le Monde Ouvrier*, mai 1982, p.6

⁷² *Ibid.*, p.6

⁷³ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p.9

Au sommet de Québec, Laberge est déjà bien avancé dans ses réflexions sur un potentiel fonds de solidarité, mais il ne trouve pas l'ouverture nécessaire chez ses interlocuteurs. Cependant, tous les participants se mettent d'accord sur la nécessité de faire quelque chose pour relancer la construction résidentielle et endiguer la crise du logement. Leur solution sera connue sous le nom de « Corvée-Habitation ». Corvée-Habitation est un fonds financé par les travailleurs, les employeurs, et le gouvernement afin de garantir des taux hypothécaires artificiellement bas aux acheteuses de nouveaux logements. Le fonds offre aussi des subventions directes lorsque le logement a été construit dans la dernière année.⁷⁴ Le financement provient surtout des ouvriers et des entreprises du milieu de la construction, mais les banques et le Caisse de dépôt sont aussi de la partie. La contribution de ces acteurs se base sur la prémissse qu'une relance de la construction et des prêts hypothécaires leur serait tous bénéfique. Par exemple, à l'apogée de ses activités en 1985, le fonds garantissait des taux hypothécaires de 9,5% alors que le taux du marché était de 19%. Ces taux hypothécaires avantageux sont un pari réussi : la demande pour les constructions neuves augmente, menant à de meilleures perspectives d'emplois pour les travailleurs du milieu de la construction.⁷⁵

La participation de la FTQ est essentielle à la réussite de Corvée-Habitation, la fédération représentant la majorité des travailleurs du milieu de la construction. Elle encourage ses membres à investir et fait la promotion de l'incitatif auprès de celles souhaitant acheter une maison. Dans *Le Monde Ouvrier*, on prédit que 85,000 emplois seront créés grâce au programme.⁷⁶ Deux ans plus tard, la Société d'Habitation du Québec évalue que la demande créée par le programme a généré \$2G pour l'économie du Québec.⁷⁷ Autant la FTQ que le gouvernement constatent alors l'effet de levier qu'une telle collaboration peut avoir dans l'économie. Grâce à une structure avantageuse, l'État peut amener des particuliers et des acteurs institutionnels à investir dans un projet dont les retombées entraîneront potentiellement des conséquences positives. Le problème du coût du capital est mitigé par des avantages fiscaux accordés aux investisseurs, une manière peu couteuse pour l'État de financer la croissance économique. Corvée-Habitation démontre certainement aux

⁷⁴ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 20.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁶ *Le Monde Ouvrier*, mai 1982, p.7.

⁷⁷ Société d'habitation du Québec, *Rapport annuel*, 1984, p. 37.

syndicalistes de la FTQ que leur pouvoir sur l'économie peut être décuplé lorsque le gouvernement met en place les mécanismes appropriés et que la participation de la population est sollicitée.

2.2.2 Le Fonds est lancé!

Le congrès de la FTQ de décembre 1983, lors duquel la création du Fonds est entérinée par les délégués, se réunit à Montréal sous le thème « Faire le plein d'emplois ». La crise économique est sur toutes les lèvres. Les résolutions présentées témoignent d'une anxiété face aux pertes d'emplois et aux coupures dans des secteurs aussi variés que la sidérurgie, le textile, et la fonction publique. La délégation du Conseil du travail de l'Estrie affirme que « la lutte pour le plein emploi sera une revendication majeure pour le mouvement ouvrier pour les prochaines années » et veut voir la FTQ militer pour la réduction du temps de travail et pour des garanties face aux changements technologiques.⁷⁸ Plusieurs sections des Métallos soulèvent que l'industrie minière est en crise au Québec, de l'extraction des minerais jusqu'à leur transformation. Les sections locales de Murdochville, en Gaspésie, regrettent que la population de la ville soit passée de 5,000 à 2,500 à cause de réductions drastiques dans les effectifs de la mine.⁷⁹ Elles souhaitent que la FTQ intervienne auprès du gouvernement pour qu'il force la mine à rester ouverte, en la nationalisant s'il le faut. Les travailleuses du vêtement et du textile, pour leur part, veulent que la FTQ exige « une législation obligeant les entreprises à assumer davantage de responsabilités et d'obligations dans les pertes d'emplois ».⁸⁰ La plupart des résolutions demandent que la FTQ fasse pression auprès du gouvernement pour qu'il agisse. Le plein emploi est alors désigné par toute la structure syndicale comme « la priorité absolue ».⁸¹ En congrès, Laberge mobilise la problématique du chômage pour avancer les bienfaits de la concertation avec « le patronat, avec le gouvernement et avec les autres groupes ».⁸² Les opinions de certains délégués sont colligées par le journal, qui trace

⁷⁸ Résolution 88, *Cahier des résolutions*, Congrès FTQ 1983.

⁷⁹ Résolution 95, *Cahier des résolutions*, Congrès FTQ 1983.

⁸⁰ Résolution 96, *Cahier des résolutions*, Congrès FTQ 1983.

⁸¹ *Le Monde Ouvrier*, janvier 1984, p. 3

⁸² *Ibid.*, p.3

un portrait mitigé mais somme toute positif des impressions des membres. Denis Vermette, du Syndicat des travailleurs en communication du Canada, résume le mieux le sentiment de ses camarades :

La justice passe par le plein emploi pour tout le monde. Concernant la participation institutionnelle de nos instances, moi je fais confiance à nos dirigeants. Je pense qu'ils ont assez de « jugeotte » pour savoir quand embarquer et quand se retirer. Sur le principe lui-même disons que j'ai une opinion mitigée. Avant de s'embarquer il va falloir étudier chaque cas de près.⁸³

Vermette est sceptique, mais fait ultimement confiance aux dirigeants de la centrale. Il est surtout convaincu du bien-fondé du projet de plein emploi mis de l'avant par la FTQ. C'est sans doute cette confiance qui mènera à l'adoption à 80% de la mise sur pied du Fonds.

Le projet présenté aux congressistes est à vrai dire clé-en-main. Dès septembre 1982, Frenette approche Claude Blanchet pour mener une étude de faisabilité.⁸⁴ Frenette représente la FTQ à la Société générale de financement, un organisme d'État avec pour mandat le financement et l'accompagnement des PME et des coopératives. Blanchet en est alors le directeur général.⁸⁵ Plusieurs idées sont lancées, allant jusqu'à des réductions de salaire pour les employés de l'État afin de financer directement un fonds de relance. Le Bureau s'empresse d'envoyer au Conseil général ses recommandations, puis on s'adresse au gouvernement. Robert Dean, adjoint parlementaire du ministre du Travail et ancien vice-président de la FTQ, est un allié de taille dans le parrainage du projet de loi qui donne naissance à la structure légale du Fonds : avantages fiscaux, conseil d'administration principalement occupé par des syndicalistes, et modalités de rachat des actions garantissant l'immobilisation du capital à très long terme. La Loi 192 est votée par l'Assemblée Nationale le 23 juin 1983, à la toute fin de la session parlementaire.⁸⁶

⁸³ *Le Monde Ouvrier*, janvier 1984, p. 4.

⁸⁴ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 33

⁸⁵ Lorsqu'il quitte le Fonds en 1997, Blanchet retourne à la SGF à titre de président.

⁸⁶ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 43. Comment la FTQ réussit-elle à obtenir un crédit d'impôt de la part du gouvernement provincial? Il faut savoir que le ministre des Finances Jacques Parizeau est économiste et qu'il croit fermement en l'importance de garder le capital au Québec. Le gouvernement provincial instaure le Régime d'épargne-actions (RÉA) en 1979 avec pour objectif d'encourager les québécois à acheter des actions d'entreprises québécoises. L'action concernée doit être le produit d'une émission d'actions, et non d'une vente d'un particulier à une autre. Pour la contribuable, l'avantage est un crédit d'impôt sur la valeur des actions ainsi achetées. Les actions de PME étaient éligibles à de plus gros crédits pour encourager leur achat. Parizeau est alors conscient que les entreprises sont confrontées à des taux d'intérêt élevé, et qu'il est donc peu souhaitable d'emprunter. C'est plutôt le moment idéal pour

Bien que le Fonds soit approuvé par le Congrès, les résolutions à son égard dénoncent un changement des « comportements fondamentaux du mouvement ouvrier »⁸⁷. On dénonce aussi que le projet soit déjà prêt, ce qui limite grandement les possibilités de débattre de ses modalités. Autant ses architectes que ses détracteurs sont donc conscients de la nature potentiellement radicale d'un tel projet. « J'ai la conviction profonde que de nouvelles attitudes et de nouveaux outils économiques sont indispensables pour affronter l'immense défi du développement de l'emploi et des entreprises au Québec », affirmera Laberge quelques années plus tard.⁸⁸ Déçus par le recul de l'État face à ses anciennes responsabilités et convaincus que la sortie de crise ne reposera non pas sur l'austérité mais sur l'investissement et l'emploi, les syndicalistes font le saut dans le monde du capital-risque. Dans le rapport du secrétaire général, un document visant à rendre compte aux délégués des activités de la centrale, Fernand Daoust se permet d'entrer en détails dans le fonctionnement de cet hypothétique fonds. Les ambitions de la FTQ sont alors grandes : « si 300,000 travailleurs affiliés à la FTQ consacraient chacun 10\$ par semaine à ce fonds pendant une année, on amasserait 150\$ millions. Après 5 ans, on approcherait du milliard. »⁸⁹ Ce fameux milliard prit plutôt onze ans à atteindre, comme quoi l'idée d'un fonds syndical d'une telle ampleur était ambitieuse mais pas complètement saugrenue.⁹⁰ Le rapport explique aux délégués que le Fonds priorisera les projets prometteurs en matière d'emplois. Le Fonds reçoit l'aval des déléguées et amasse ses premières contributions dès février 1984.

Le Fonds est donc lancé à l'hiver 1984 au terme de plusieurs étapes importantes : le voyage en Suède, le lancement de Corvée-Habitation, le recrutement de Claude Blanchet, l'approbation du Bureau, puis du Conseil général, la Loi 192, et finalement l'appui du Congrès. Ces évènements s'étalent sur plus de quatre ans, lors d'une période difficile pour l'économie du Québec et pour la FTQ. Les sections suivantes visent à mettre en lumière comment le jeune Fonds réussit à

émettre des actions. Pour une explication du régime et une analyse de son impact sur l'économie du Québec et les contribuables, voir Jean-Marc Suret et Élise Cormier, « Le régime d'épargne-actions du Québec : vue d'ensemble et évaluation », *Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations*, 97s-16, 1997, 47 p.

⁸⁷ Résolution 93, *Cahier des résolutions*, 18^e congrès FTQ, 1983.

⁸⁸ FSTQ, Rapport annuel, 1986-1987, p.4.

⁸⁹ « Rapport du secrétaire général », 18^e congrès FTQ, 1983, p.19.

⁹⁰ FSTQ, Rapport annuel 1994-1995 FSTQ, p. 2. Ce nombre d'adhérents provenant de la FTQ ne sera toutefois jamais atteint.

convaincre les québécois de lui confier leurs épargnes, puis comment il déploie ce capital à la grandeur du Québec.

2.3 Être actionnaire du Fonds de solidarité

Pour remplir ses mandats de création d'emplois, de développement économique, et d'éducation populaire, le Fonds a besoin d'argent. Ses premières années seront toutefois marquées par un démarrage plus lent que prévu. En avril 1984, le Bureau de la FTQ évoque derrière des portes closes des difficultés à recruter des actionnaires.⁹¹ Le même mois, *Le Monde Ouvrier* lance un appel aux membres de la FTQ : « l'objectif de la campagne est de 15,000 membres au 30 juin prochain et de 30,000 au 31 octobre. Les sommes recueillies permettront au Fonds de faire, d'ici peu, ses premiers investissements en vue de créer et maintenir des emplois. »⁹² Au 31 octobre 1984, seules 1,608 personnes ont adhéré au Fonds.⁹³ Un an plus tard, à peine plus de 4,000 membres de la FTQ sont actionnaires, pour un total de 6,275 si on inclut le reste des québécois ayant investi.⁹⁴ Les dirigeants du Fonds sont bien conscients de la réticence des québécoises, et n'hésitent pas à aller personnellement à leur rencontre. Laberge accompagne Claude Blanchet lors d'une grande tournée du Québec au printemps 1984 lors de laquelle ils rencontrent des travailleurs, des représentants syndicaux, ainsi que les médias locaux.⁹⁵ Le président de la FTQ et le PDG du Fonds savent donc visiblement qu'ils doivent y mettre du leur.

Cette section, qui se divise en trois parties, vise à explorer la relation que le jeune Fonds de solidarité tisse avec ses actionnaires. La première partie discute du Fonds comme projet de

⁹¹ Bureau de la Fédération des travailleurs du Québec, « procès-verbal », avril 1984, Fédération des travailleurs du Québec, coll. « bureau ».

⁹² « Le Fonds de solidarité cherche 30,000 adhérents avec déductions à la source », *Le Monde Ouvrier*, avril 1984, p. 6.

⁹³ FSTQ, Rapport annuel 1985-1986, p. 3.

⁹⁴ *Id.*, Rapport annuel 1984-1985, p. 6.

⁹⁵ « Fonds de solidarité : Louis Laberge et Claude Blanchet en tournée dans les régions », *Le Monde Ouvrier*, mai 1984, p.6.

propriété collective et cherche à le situer vis-à-vis d'autres alternatives que les syndicalistes ont parfois empruntées, comme l'actionnariat directe. On y comprend que le Fonds répond à un besoin bien réel de diversification du capital des travailleurs. La seconde partie relate les débuts du système des responsables locaux, des représentants syndicaux spécialisés dans la vente d'actions auprès de leur collègue, ainsi que de la déduction à la source, un mode de prélèvement des cotisations à même la paie. Ensemble, ces deux mécanismes font du Fonds l'un des produits d'épargne les plus simples à obtenir à l'époque, sans mentionner les généreux crédits d'impôts y étant associés. Finalement, la troisième partie brosse le portrait de l'actionnariat du Fonds lors de cette première période. Grâce aux rapports du Fonds, on peut en apprendre beaucoup sur l'âge des actionnaires, leur genre, leur appartenance syndicale, et parfois même la région où elles habitent.

2.3.1 Un projet de propriété collective

Le concept même de propriété collective en soi est une question importante. Le projet de « démocratie économique » que souhaite voir émerger Jean-Guy Frenette repose en grande partie sur la propriété collective des moyens de production. Bien sûr, le mouvement socialiste exige une telle distribution du capital depuis le XIXe siècle, mais le Fonds ne s'inscrit pas tout à fait dans cette tendance. Ici, on a plutôt affaire à un modèle de capitalisme plus « diffus », qui est imaginé aux États-Unis dans les années 1950 quand Louis Kelso et Mortimer Adler publient *The Capitalist Manifesto*, un ouvrage sur les possibilités démocratiques de la propriété collective.⁹⁶ Leur projet repose sur l'idée qu'il est impératif que tous aient accès au capital et non seulement à la seule valeur de leur travail. Ils postulent que les progrès technologiques améliorent le rendement du capital beaucoup plus vite que celui du travail. L'humain est limité par la force de ses muscles et par les capacités de son cerveau. La machine, elle, n'a potentiellement aucune limite. Ils y voient une tension ainsi que la source d'une potentielle crise du capitalisme.⁹⁷ En permettant à tous d'être

⁹⁶ Louis Kelso et Mortimer Adler, *The Capitalist Manifesto*, New York, Random House, 1958, 265 p.

⁹⁷ C'est d'ailleurs le constat que fait l'économiste français Thomas Piketty dans *Le capital au XXIe siècle*, parut en 2013 aux Éditions du seuil. Piketty se base sur des siècles de données économiques pour affirmer que le capital offre

« capitalistes », on pourrait donc combattre les inégalités et promouvoir une société plus démocratique. La littérature financière a d'ailleurs démontré que les foyers détenant des actions s'enrichissent plus vite que les autres.⁹⁸ Kelso et Adler encouragent les *employee stock ownership plans* (ESOPs), une formule qui permet aux travailleurs de devenir actionnaires de leur entreprise. Ce capitalisme utopique permettrait à tous de tirer des revenus de leur travail et de leur capital, tout en leur donnant les pouvoirs décisionnels de l'actionnaire.

La FTQ, pour sa part, y décèle quelques bémols. Il est beaucoup trop risqué pour une travailleuse d'être ainsi surexposée au risque spécifique de son entreprise. Si celle-ci faisait faillite, la travailleuse perdrait son emploi *et* ses économies. La solution reposeraient peut-être sur un modèle d'actionnariat plus diversifié. La première caisse de retraite connue à implémenter cette vision est celle de General Motors en 1950 : ce fonds est confié, en fiducie, à des administrateurs externes qui se doivent de lui assurer une croissance et une gestion saine. Il ne peut acheter d'actions de GM, ne doit pas dépasser 5% d'actionnariat d'une même entreprise, ni concentrer plus de 10% de son capital dans une même entreprise. Ces contraintes mènent *de facto* à une diversification et une réduction des risques pour les épargnantes.⁹⁹ Le fonds ne peut non plus prendre le contrôle des entreprises dans lesquelles il investit. Louis Laberge aurait été bien d'accord avec General Motors : « Je suis contre l'idée que les travailleurs investissent dans *leur* entreprise. On l'a fait, parce que y avait pas [sic] autre chose et on avait pas le choix, pis les travailleurs, les travailleuses se sont dit “si on le fait pas, on aura plus de job demain” ».¹⁰⁰

C'est que l'expérience avait été tentée dans les années 1970 au Québec, et ce à deux reprises. La première est Tembec, une papeterie du Témiscamingue, relancée en 1973 en grande partie grâce à l'épargne de ses employés.¹⁰¹ Les anciens cadres et le syndicat se lancent en affaire ensemble pour rouvrir l'usine. Les employés syndiqués se constituent un fonds, l'Association des travailleurs de

généralement un rendement supérieur à la croissance économique, ce qui mène inévitablement à une concentration de celui-ci. Sans impôt sur la richesse et sur les héritages, nous sommes voués à retourner vers un régime presque féodal où une infime minorité détient l'ensemble des capitaux et condamne les autres à rester dépendants.

⁹⁸ Francisco Gomes et Alex Michaelides, « Optimal Life-Cycle Asset Allocation: Understanding the Empirical Evidence », *The Journal of Finance*, vol. 60, n° 2, 2005, p. 872.

⁹⁹ Peter Drucker, *The Unseen Revolution: How Pension Fund Socialism Came to America*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 1976. p. 40. Soulignons que le Fonds de solidarité est soumis à des impératifs similaires.

¹⁰⁰ « La patente à Laberge », FSTQ, *youtube*, 16 juillet 2013.

¹⁰¹ Fournier, *Louis Laberge*, p. 335.

Kipawa (ATKWA) à travers lequel ils sont co-propriétaires de l'entreprise.¹⁰² Le Fonds de solidarité leur rachète entièrement celui-ci en 1987. C'est \$5M que se séparent les travailleurs-actionnaires, actifs et retraités. On les encourage, s'ils le souhaitent, à utiliser leurs gains pour acheter des actions du Fonds. Lors de l'annonce, faite à Témiscaming, Laberge s'adresse aux syndiqués du Syndicat du papier :

Le cœur me débat, tellement je suis ému. Vous êtes des pionniers : vous avez accompli avec plusieurs années d'avance ce que le Fonds peut faire aujourd'hui avec une expertise et des moyens financiers bien plus puissants. Et je préfère de loin que ce soit le Fonds qui investisse dans les entreprises plutôt que les travailleurs eux-mêmes, car c'est beaucoup moins risqué.¹⁰³

Et parlons-en, du risque. Tembec connaît une fin heureuse pour ses employés, mais il faut se remémorer Tricofil. Cette usine de vêtements de Saint-Jérôme, dont les propriétaires font faillite en 1974, rouvre ses portes un an plus tard grâce à la mise sur pied d'une coopérative de travail par ses anciennes employées et leur syndicat FTQ.¹⁰⁴ Le projet bat de l'aile au début des années 1980, et la coopérative est dissoute par un simple vote en 1981.¹⁰⁵ L'usine est démolie l'année suivante. Les travailleuses perdent absolument toutes les économies qu'elles y ont investies. L'économiste Louis Gill capitalise d'ailleurs sur l'expérience de Tricofil pour tirer à boulets rouges sur le Fonds en mars 1984 : « Il faut souhaiter que peu de travailleurs céderont aux pressions de la direction, qu'ils refuseront massivement de se laisser engager dans cette entreprise de mystification, dans cette voie de faillite, en un mot dans ce Tricofil national, où ils n'ont rien à gagner. »¹⁰⁶ L'histoire ne donnera pas raison à Gill, mais ses craintes face à l'actionnariat ne sont pas loufoques. Le Fonds est ainsi une voie permettant aux québécois de tirer profit des entreprises de leur province, sans pour autant s'exposer au risque spécifique à chacune d'entre elles.

¹⁰² « Le Fonds en négociation pour une participation dans Tembec », *Le Monde Ouvrier*, avril 1987, p. 13.

¹⁰³ Fournier, *Louis Laberge*, p. 333.

¹⁰⁴ *Id.*, *Solidarité inc.*, p. 31.

¹⁰⁵ « Tissu d'espoir », *ferrison*, vidéo, 2016.

¹⁰⁶ Louis Gill, « Le Fonds de solidarité : un Tricofil national », *La Presse*, 28 mars 1984, 9 p.

2.3.2 Les responsables locaux et la déduction à la source

Dans *Solidarité inc.*, Fournier se remémore des débuts tumultueux : les représentants syndicaux - bénévoles- qui se font les porte-paroles du Fond sont de simples quidams face aux « courtiers professionnels, payés à commissions » qui vendent traditionnellement des actions.¹⁰⁷ Fournier touche à quelque chose de crucial pour l'expansion du Fonds. C'est ici que les responsables locaux, communément appelés « RL », entrent en jeu. Les RL « prennent en charge, dans leur milieu de travail respectif, la promotion des buts, objectifs, et moyens du Fonds auprès de leurs confrères et compagnes de travail, ainsi que l'organisation du recrutement et de la cueillette des souscriptions au Fonds. »¹⁰⁸ Ces personnes reçoivent une formation initiale de deux jours où on leur explique comment fonctionnent les REER, le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs, ainsi que la marche à suivre pour recruter des actionnaires.¹⁰⁹

Dès ses débuts, le Fonds affirme vouloir « jeter les bases d'une structure stable et permanente d'information, de recrutement, et d'adhésion par la nomination d'un responsable local du Fonds dans chaque syndicat local affilié à la FTQ. »¹¹⁰ Le mot « local » est important. Par exemple, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) compte plus de 500 sections locales au Québec, toutes affiliées à la FTQ de facto. Avoir un RL dans chaque section est l'un des premiers objectifs du Fonds. On part toutefois de loin. Normand Caron, le premier vice-président à la formation et à la souscription du Fonds, l'exprime dans une entrevue accordée en 2015 :

Ma gang, c'est pas des courtiers. Entre expliquer la cause d'une crise financière puis expliquer c'est quoi la valeur d'une action puis les crédits d'impôts, sont un peu analphabètes en matière de finance... je me rappelais qu'à la FTQ ya des gens qui faisaient les rapports d'impôts des *chums*, ya toujours un *smat* qui dit « ouais ouais, donnes-moi vingt piastres, m'a te le faire ton rapport »... c'est pas des gens impliqués dans la structure, mais sont aux assemblées, mais c'est des gens qui ont une crédibilité en matière de finance.¹¹¹

¹⁰⁷ Fournier, *Solidarité inc.*, p. 70.

¹⁰⁸ FSTQ, Rapport annuel 1984-1985, p.7.

¹⁰⁹ Louis Fournier, *Solidarité inc.*, p. 70.

¹¹⁰ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p. 5.

¹¹¹ Entrevue de Normand Caron, *ferrisson*, saison 2, 2015.

Caron réussit à convaincre Blanchet que ces personnes doivent être libérées, formées, puis épaulées, mais surtout qu'elles doivent être bénévoles.¹¹² En octobre 1984, moins d'un an après le lancement du Fonds, on compte 330 responsables actifs et près de 300 autres inscrits à des formations.¹¹³ Fin 1988, soit au terme de la période couverte par ce chapitre, 1,500 RL sont actifs.¹¹⁴ Épaulés par les employées du Fonds, ces responsables « ont pour fonction de transmettre l'information sur le Fonds et de faire adhérer leurs collègues syndiqués » dans leur milieu de travail et dans leur communauté.¹¹⁵

« Eux vont être les garants de l'enracinement syndical du Fonds », déclare Caron.¹¹⁶ Voyons voir comment cela s'est traduit en termes de souscriptions au Fonds. Puisque le premier rapport (1983-1984) en est un de présentation, il est préférable de commencer par le second dont les données datent du 31 octobre 1985. À cette date les deux tiers (66%) des cotisations ont été amassées à travers un RL.¹¹⁷ Le même rapport nous indique que 77% des adhérents sont des syndiqués FTQ.¹¹⁸ Puisque le RL est une fonction exclusive aux syndicats FTQ, on peut en déduire que six actionnaires issus de la FTQ sur sept ont été recrutées par un RL. Au cours des cinq premières années d'existence du Fonds, les RL jouent un rôle crucial dans son expansion. En date d'octobre 1988, Blanchet rapporte que 47,4% des 66,735 adhérents ont été recrutés *directement* par un RL.¹¹⁹ L'enracinement dont parle Caron est non seulement financier, mais aussi décisionnel. « C'est également grâce aux responsables locaux que le Fonds de solidarité compte une forte majorité d'actionnaires appartenant à des syndicats affiliés à la FTQ », écrit Laberge en 1987.¹²⁰ Les assemblées des actionnaires sont d'ailleurs dominées par les RL, qui élisent deux des membres du conseil d'administration.¹²¹ L'assemblée élit systématiquement des personnes attachées à la FTQ. Jean-Guy Frenette, l'idéateur du Fonds et conseiller à la FTQ, est élu sur le conseil d'administration

¹¹² *Loc cit.* Ces gens sont libérés, donc rémunérés à leur salaire régulier. Le mot « bénévole » signifie ici qu'elles ne reçoivent pas de commissions pour la vente des actions. Caron voit le RL comme une fonction syndicale.

¹¹³ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p. 8.

¹¹⁴ *Id.*, Rapport annuel 1987-1988, p. 7.

¹¹⁵ *Id.*, Rapport annuel 1992-1994, p. 14.

¹¹⁶ Entrevue de Normand Caron, *ferrisson*, 2015.

¹¹⁷ FSTQ, Rapport annuel 1984-1985, p. 7.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 6.

¹¹⁹ *Id.*, Rapport annuel 1987-1988, p. 7.

¹²⁰ *Id.*, Rapport annuel 1985-1986, p. 4.

¹²¹ Ian Macdonald et Mathieu Dupuis, « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance », p. 35.

pour l'ensemble de la période couverte par ce mémoire.¹²² L'autre siège est d'abord occupé par Lise Fortin (1984-1989), présidente du conseil du travail de l'Outaouais, puis par Lauraine Vaillancourt (1989-1995), vice-présidente de la FTQ. Grâce aux responsables locaux, la FTQ sait qu'elle contrôle le conseil d'administration du Fonds. Elle a donc un droit de regard sur les nominations de ses gestionnaires, ainsi que sur le déroulement de ses activités.

Les RL forment aussi le cœur de la « semaine du Fonds de solidarité », un évènement se tenant à la fin janvier dans la plupart des syndicats locaux affiliés à la FTQ. Au Québec, bien que l'année fiscale se termine le 31 décembre, les particuliers ont jusqu'avant le 1^{er} mars pour cotiser à leur REER et le déclarer sur leurs revenus de l'année précédente. Cela occasionne un phénomène communément appelé la « saison des REER » lors de laquelle les institutions financières courtisent les particuliers en vue de leur vendre des produits d'épargnes.¹²³ En 1988, *Le Monde Ouvrier* rapporte que des activités ont eu lieu dans plus de 1,000 lieux de travail dans toutes les régions du Québec, et ce grâce au travail des RL.¹²⁴ La campagne a pour thème « Le REER créateur d'emplois ». Une photo montre Claude Blanchet à l'usine Kruger de Trois-Rivières, serrant la main des travailleurs (voir Annexe B).¹²⁵ Combien de grandes banques canadiennes peuvent affirmer que leur PDG rencontre des épargnants sur le terrain, surtout lorsque ceux-ci n'ont presque pas d'argent à investir? En mars, *Le Monde Ouvrier* décompte 17,300 nouvelles adhésions et \$45M d'actions vendues pour le seul mois de février.¹²⁶ L'actif totalise alors \$180M et on compte 65,000 actionnaires. Près du tiers de ses actionnaires, représentant le quart de son capital, ont été recrutés en un seul mois. Ces chiffres démontrent bien l'importance de la mobilisation du réseau des responsables locaux.

Les 1,500 responsables locaux qui s'activent à la grandeur du Québec en 1988 sont donc le levier qui permet au Fonds de connaître une telle croissance chez les syndiqués FTQ. Le Fonds leur accorde beaucoup de ressources, comme en témoignent ses états financiers. La souscription et la

¹²² FSTQ, Rapports annuel 1984-1993. Il quittera ensuite la FTQ pour devenir vice-président à la concertation au Fonds.

¹²³ Ceci est toujours vrai en 2024, quoique plus de gens cotisent aujourd'hui dans leur REER sur une base plus régulière. *Le Monde Ouvrier* de janvier 1987 suggère même aux membres d'emprunter afin de se prévaloir des crédits d'impôts importants auxquels ont droit les actionnaires du Fonds.

¹²⁴ « Semaine du Fonds de solidarité », *Le Monde Ouvrier*, février 1988, p. 7.

¹²⁵ *Loc. cit.*

¹²⁶ « Forte expansion du Fonds de solidarité F.T.Q. » *Le Monde Ouvrier*, mars 1988, p. 20.

formation représente 37% de ses frais d'opérations en 1988, totalisant \$3,4M.¹²⁷ Cela représente des centaines de milliers d'heures de libérations syndicales pour les RL. De surcroît, l'engagement de ces personnes -elles-mêmes actionnaires- aux assemblées annuelles garantit à la FTQ un contrôle incontesté sur la gouvernance du Fonds. À l'assemblée des actionnaires de 1987, *Le Monde Ouvrier* rapporte la présence de 500 personnes, alors que le Fonds compte 25,000 actionnaires.¹²⁸

En plus des responsables locaux, le Fonds mise sur une autre stratégie pour recruter et garder des actionnaires : la déduction à la source (DAS). Ce mécanisme consiste à prélever, avec le consentement de celle-ci, la cotisation au Fonds à même la paie d'une travailleuse. L'avantage pour le Fonds est clair : il connaît à l'avance, avec une certaine précision, le montant minimal de cotisations qu'il recevra pour une période donnée. Pour la travailleuse, l'avantage est double : en cotisant à même ses paies, elle reçoit aussi ses crédits d'impôts tout de suite. Par exemple, si son taux d'imposition marginal est de 40%, un investissement de 10\$ au Fonds ne lui coûte que deux dollars nets par paie.¹²⁹ De plus, la littérature financière a amplement démontré qu'il est plus facile d'économiser si les paiements sont prélevés de façon automatique.¹³⁰ Il est donc probable que l'employée réussisse à mettre de côté plus d'argent de cette façon que si elle attendait en fin d'année pour investir « ce qu'il reste ».

Il est relativement facile de se prévaloir de la déduction à la source, surtout dans un milieu syndiqué avec la FTQ. La Loi 192 oblige tout employeur québécois à mettre cette mesure en place lorsque « le moindre de 50 de ses employés ou de 20% d'entre eux » le demandent.¹³¹ Un syndicat est aussi en droit de faire cette demande pour ses membres, assumant que ceux-ci ont voté en faveur de

¹²⁷ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 13

¹²⁸ « Un essor spectaculaire », *Le Monde Ouvrier*, janvier 1987, p. 19. C'est un taux de participation de 2%. Toutefois, il faut souligner que peu importe l'entreprise, peu d'actionnaires se présentent aux assemblées, de manière générale. Dans « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance », Ian Macdonald et Mathieu Dupuis affirment que les assemblées annuelles réunissent principalement les RL (p. 35).

¹²⁹ Puisque son taux d'imposition marginal est de 40% et que le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs est aussi de 40%, elle recevra 80% du montant investi en avantages fiscaux.

¹³⁰ Voir par exemple la mété-analyse de Barbara O'Neill, « Overcoming Inertia: Do Automated Saving and Investing Strategies Work? », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 28, 2007, p. 321-335.

¹³¹ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, art. 24, p. 9.

celle-ci en assemblée générale.¹³² Aucune autre institution financière ne bénéficie de telles dispositions dans la législation québécoise.¹³³ Sur le terrain, les travailleurs n'hésitent pas à en faire la demande. Environ 200 employeurs offrent déjà la DAS en 1985, dont une dizaine cotisent au nom de leurs employés.¹³⁴ Les premiers à obtenir la participation patronale sont des membres des Travailleurs unis de l'automobile (TUA). Leurs employeurs doivent égaler les cotisations des employés, jusqu'à concurrence de \$600 pour la durée de leur convention collective, soit trois ans.¹³⁵ Un président de section locale souligne l'importance de cette mesure : « Depuis plusieurs années, nous cherchions le moyen de nous donner un fonds de pension. Nous l'avons trouvé avec le Fonds de solidarité, tout en contribuant à créer et maintenir des emplois au Québec ». ¹³⁶ Rapidement, ce phénomène prend de l'ampleur. Au 31 octobre 1988, près de 660 employeurs offrent la DAS, dont 429 ont signé des articles de conventions collectives à cet égard.¹³⁷ De surcroît, 148 y contribuent directement au nom de leurs employés.¹³⁸ *Le Monde Ouvrier* démontre d'ailleurs à quel point la contribution patronale est avantageuse.

Une personne ayant un revenu annuel imposable de 16 000\$ contribue 5\$ par semaine au Fonds (260\$ par an) et reçoit une contribution équivalente de son employeur. Ainsi, pour une contribution de 260\$ par année, l'employé-e récupère 312\$ en retour d'impôt. De plus, il a 520\$ qui fructifient à son compte REER-SOLIDARITÉ.¹³⁹

C'est surtout dans les milieux de travail syndiqués FTQ que la DAS et les contributions patronales sont populaires. Plus de la moitié des actionnaires affiliés à la FTQ cotisent d'ailleurs de cette façon.¹⁴⁰ « Il n'y a plus une seule convention qui doit se signer, au sein de la FTQ, sans contenir une clause ou une lettre d'entente sur le Fonds, » réclame d'ailleurs Laberge.¹⁴¹

¹³² *Ibid.*, art. 25-27, p.9. Rien n'empêche une employée de se soustraire à la mesure. La cotisation au Fonds n'est donc jamais obligatoire.

¹³³ Depuis sa mise sur pied en 1994, le Fondaction de la CSN est éligible aux mêmes priviléges.

¹³⁴ FSTQ, Rapport annuel 1984-1985, p. 7.

¹³⁵ « Les TUA négocient une cotisation de l'employeur pour le compte des membres », *Le Monde Ouvrier*, novembre 1984, p. 15.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 15.

¹³⁷ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 7

¹³⁸ *Ibid.*, p. 7.

¹³⁹ « Des clauses sur le Fonds dans toutes les conventions! », *Le Monde Ouvrier*, mai 1988, p. 12. Le revenu québécois médian se situe alors autour de \$22,000 par année. Il est donc important pour les personnes aux revenus plus faibles d'avoir accès à un tel mécanisme d'épargne.

¹⁴⁰ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 6.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 5.

Deux innovations permettent donc au Fonds de se construire une base solide lors de ses premières années: les responsables locaux et la déduction à la source. Dans les syndicats FTQ, des représentants spécialement formés à cette tâche peuvent convaincre leurs collègues d'acheter des actions du Fonds. Très souvent, l'actionnaire potentielle n'a qu'à remplir un formulaire et le remettre aux ressources humaines de son entreprise, pour ainsi cotiser à même ses paies. Quel autre fonds d'investissement bénéficie d'un tel degré d'intégration dans les milieux de travail québécois? Seuls les régimes à cotisations obligatoires, comme le Régime des rentes du Québec ou bien les fonds de pension d'employés de l'état, peuvent se fier sur des entrées d'argent aussi stables.

2.3.3 Caractéristiques de l'actionnariat au 31 octobre 1988

Avant de passer aux investissements du Fonds de solidarité, il importe de présenter son actionnariat grâce aux données disponibles. Cela nous permettra, lors du chapitre suivant, de mettre en lumière des changements ou des continuités entre les deux périodes. Le Fonds peut alors compter sur 66,735 adhérents.¹⁴² Un tiers sont des trentenaires, la plus grosse cohorte, alors que 28% sont dans la quarantaine et 14% dans la vingtaine. 19% sont dans la cinquantaine, et 5% dans la soixantaine.¹⁴³ Les actionnaires du Fonds sont donc relativement jeunes, si on les compare aux clients d'autres institutions financières : « Le Fonds recrute une clientèle d'adhérents plus jeune que celle de l'ensemble des autres régimes enregistrés d'épargne-retraite, la moyenne au Fonds se situant à 36 ans, comparativement à 43 ans ailleurs. »¹⁴⁴ C'est une différence de sept ans avec les autres régimes, ce qui permet à une clientèle plus jeune de commencer à investir. Sachant que les régimes complémentaires de retraite sont essentiels à la santé financière des futures retraitées, il est souhaitable de commencer jeune.

D'autres variables nous intéressent tout autant. En ce qui concerne l'appartenance syndicale des actionnaires, 55% sont des syndiqués affiliés à la FTQ, 17% proviennent d'autres syndicats, et 28%

¹⁴² FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 3.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 6.

¹⁴⁴ *Id.*, Rapport annuel, 1984-1985, p. 6.

ne sont pas syndiqués.¹⁴⁵ À majorité simple, le Fonds est ainsi dire toujours sous « contrôle syndical ». De plus, le rôle prépondérant des responsables locaux lors des assemblées semble garantir que les élections avantagent des personnes issues de la FTQ. L’assemblée de février 1989, où est présentée le rapport 1987-1988, mobilise 550 personnes, dont la plupart sont des RL.¹⁴⁶ Seul un tiers des actionnaires souscrivent via la DAS, mais chez les syndiqués FTQ, cette proportion atteint 55%. La DAS hebdomadaire moyenne est de \$10,57 (\$550 par année). La fidélité des actionnaires qui cotisent par déduction à la source est « quasi absolue » selon Claude Blanchet.¹⁴⁷ Pour ce qui est des actionnaires qui cotisent par montant forfaitaire, Blanchet souligne que 62% d’entre eux réinvestissent année après année. Ces personnes ont investi \$2100 entre le 1^{er} novembre 1987 et le 31 octobre 1988, en moyenne.¹⁴⁸ Rien ne dit que les personnes inscrites via la DAS ne cotisent pas aussi un montant forfaitaire. Il serait donc dangereux de chercher à comparer les deux montants. De plus, 73% des actionnaires sont des hommes, reflétant assez bien la distribution des deux sexes sur le marché du travail et leurs écarts de revenus à l’époque. Si l’on se penche sur la distribution géographique des actionnaires, on constate que celles-ci proviennent d’abord des régions de Montréal (64%) et de Québec (15%).¹⁴⁹ En consultant les données démographiques québécoises pour 1988, il devient évident que les deux villes sont surreprésentées au sein de l’actionnariat. Difficile toutefois de savoir si cela reflète tout simplement la distribution des membres de la FTQ dans la province.

Finalement, si l’on approche la question du point de vue financier, l’actionnaire moyen détient \$2,452 de capital au Fonds au 31 octobre 1988.¹⁵⁰ Il suffit de diviser l’actif net par le nombre d’adhérents. Toutefois, cette moyenne ne raconte pas tout. Les personnes ayant investi le maximum éligible en vertu de la Loi (\$3,500 par année à l’époque), détiennent plutôt \$20,789 en date du 31 octobre 1988.¹⁵¹ Ces deux montants ne sont pas dans le même ordre de grandeur, ce qui nous

¹⁴⁵ *Id.*, Rapport annuel 1987-1988, p. 6.

¹⁴⁶ « Assemblée annuelle du Fonds de solidarité : un succès sur toute la ligne », *Le Monde Ouvrier*, mars 1989, p. 10.

¹⁴⁷ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 7.

¹⁴⁸ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 7.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 7.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹⁵¹ Pour atteindre ce chiffre, j’ai construit une feuille de calcul dans laquelle le rendement annuel du Fonds, ainsi que ses avantages fiscaux, sont appliqués à une série de cotisations annuelles. On peut ainsi obtenir 1) le capital détenu au Fonds, 2) son coût réel pour le particulier et 3) le retour sur investissement ainsi réalisé. Voir en Annexe A.

permet de nous demander à quel point la moyenne est représentative de l'actionnariat.¹⁵² Ce que l'on peut toutefois comparer, c'est ce que ces actionnaires auraient obtenu avec des fonds mutuels canadiens combinant un mélange traditionnel d'actions et d'obligations (60/40).¹⁵³ L'actionnaire « moyen » détiendrait \$2,698 chez un fonds mutuel (contre \$2,452 au Fonds de solidarité), et l'actionnaire plus « agressif » y détiendrait \$21,637 (contre \$20,789). Ce n'est pas une différence appréciable, et contre toutes attentes, le Fonds performe aussi bien que ses pairs. De surcroît, le crédit d'impôt pour fonds de travailleur change réellement la donne. L'actionnaire moyen n'a déboursé que \$665, alors qu'un fonds mutuel conventionnel détenu dans un REER lui aurait coûté \$1,551. Idem pour l'actionnaire mieux nantis : net d'impôts, il a déboursé \$3,500 pour ses actions du Fonds contre un hypothétique \$10,500 pour un autre produit. Cet écart nous ramène à une notion expliquée en début de chapitre, soit que les REER sont particulièrement avantageux pour les personnes aux revenus élevés dont le taux d'imposition *marginal* est aussi plus haut. On peut affirmer sans équivoque que les actionnaires du Fonds n'ont rien à envier aux autres québécoises, surtout lorsque le crédit d'impôt est pris en considération.

Si l'on prend un pas de recul, l'enjeu au centre de cette section apparaît clair : comment et pourquoi convaincre les québécoises de confier leur épargne à un fonds géré par des syndicalistes ? Ce n'est pas la première fois que la FTQ se colle à un projet qui touche à la propriété collective des entreprises, mais cette fois, on mise sur un modèle moins risqué où la travailleuse n'est pas appelée à devenir actionnaire directe de sa propre entreprise. Le rachat d'ATKWA des mains des travailleurs de Tembec en 1987 en est un bon exemple. En réinvestissant leurs gains au Fonds, ces personnes s'assurent une diversification beaucoup plus intéressante, tout en restant « actionnaires » de Tembec de façon plus indirecte.¹⁵⁴ Mais la FTQ peine à recruter des actionnaires, elle qui nourrit initialement l'ambition de voir 300,000 de ses membres adhérer. Les débuts sont difficiles, mais grâce à la mise sur pied du réseau des responsables locaux, ces représentants syndicaux vendeurs d'actions, le Fonds s'assure une base d'actionnaires fidèle et convaincue. La facilité d'obtenir la déduction à la source, surtout là où un syndicat FTQ est présent, facilite grandement l'achat

¹⁵² Une médiane serait probablement plus représentative, mais il faut connaître toutes les données d'une distribution pour calculer celle-ci.

¹⁵³ Cette feuille suit les mêmes principes que la précédente, mais on applique seulement la déduction REER pour obtenir le coût réel, et on utilise le retour du S&P/TSX, l'indice boursier canadien de référence, ainsi que le rendement moyen sur les obligations de l'époque. On atteint une performance avant frais de gestions de 7,16% par année.

¹⁵⁴ Le rachat d'ATKWA par le Fonds est mentionné plus tôt dans ce chapitre.

d’actions, en plus de permettre à l’actionnaire de bénéficier de ses avantages fiscaux sur-le-champ. De plus, le survol de l’actionnariat en date du 31 octobre 1988 nous apprend que les actionnaires sont jeunes, masculins, syndiqués, et qu’ils habitent surtout dans les régions de Montréal et Québec.

2.4 L’investissement : lutter contre la désindustrialisation

Alors que la section précédente porte sur les moyens que doit déployer le Fonds pour amasser des capitaux, celle-ci se penche sur ce qu’il fait ensuite avec cet argent. Dans leur premier rapport aux actionnaires, Louis Laberge et Claude Blanchet soulignent d’un côté l’urgence d’agir pour créer des emplois, et de l’autre l’énorme potentiel du Fonds pour y arriver. Laberge n’hésite alors pas à le désigner comme « l’outil le plus efficace » jamais imaginé par le mouvement syndical.¹⁵⁵ C’est une affirmation bien ambitieuse alors que le Fonds achève sa première année. Elle témoigne d’une croyance ferme et résolue dans les possibilités qu’offre le Fonds. En décembre 1984, le premier investissement est annoncé. La scierie des Outardes de Baie-Comeau, dont les travailleurs sont des affiliés FTQ, utilisera les capitaux du Fonds pour créer 200 nouveaux emplois syndiqués et bien payés. Ce sont les travailleurs de l’usine eux-mêmes qui ont sollicité l’aide du Fonds, au fait des difficultés que rencontre leur entreprise. « Ce premier investissement permet au Fonds de Solidarité de s’engager dans un secteur vital pour l’emploi au Québec, tout en créant de nouveaux emplois dans une région qui connaît un fort taux de chômage, » peut-on lire dans *Le Monde Ouvrier*.¹⁵⁶ Le premier investissement du Fonds frappe droit dans le mille pour les syndicalistes : des emplois syndiqués dans une région en difficulté, en plus d’un message clair au milieu des affaires.

On réalise que le Fonds représente une avenue viable pour trouver du capital. Après une année seulement, Blanchet fait déjà état de 74 demandes d’investissements.¹⁵⁷ Ce nombre augmentera rapidement d’une année à l’autre, pour atteindre les environs de 300 demandes annuelles en

¹⁵⁵ FSTQ, Rapport annuel, 1983-1984, p. 4

¹⁵⁶ *Le Monde Ouvrier*, janvier 1985, p.6

¹⁵⁷ FSTQ, Rapport annuel, 1983-1984, p.10.

1988.¹⁵⁸ L'intérêt pour le Fonds se matérialise donc rapidement chez le patronat québécois, souvent alerté par ses employées et leur syndicat que le Fonds peut les aider. En vertu de sa loi constitutive, les mandats du Fonds sont la création, le maintien, et la sauvegarde d'emplois, le développement économique, et la formation économique. En partie grâce aux états financiers du Fonds ainsi qu'aux nouvelles à son sujet dans *Le Monde Ouvrier*, on peut en apprendre plus sur les entreprises dans lesquelles le Fonds décide d'investir. Ses cinq premières années d'activité voient le Fonds se concentrer sur le secteur manufacturier, priorisant des emplois à prépondérance masculine, syndiqués, et mieux payés que la médiane québécoise de l'époque.¹⁵⁹

2.4.1 Les politiques d'investissement du Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité n'est pas un fonds mutuel comme les autres. La Loi lui impose nombre de contraintes. Rappelons que les actionnaires du Fonds bénéficient de crédits d'impôts des gouvernements du Québec et du Canada totalisant 40% (20% par palier de gouvernement). Le Fonds est donc largement subventionné, ce qui vient avec des attentes. Les principes qui guident les investissements du Fonds méritent d'être mentionnés. Il *doit*, selon sa loi constitutive, allouer 60% de son actif à des investissements directs dans des entreprises au Québec.¹⁶⁰

15. Le Fonds peut faire des investissements dans toute entreprise avec ou sans garantie de cautionnement.

Toutefois, au cours de chaque année financière, la part des investissements du Fonds dans des entreprises québécoises qui ne comporte aucun cautionnement, nantissement, gage, privilège ou hypothèque, doit représenter, en moyenne, au moins 60% de l'actif du Fonds pour l'année précédente. Aux fins du présent article, l'actif ne comprend pas les biens meubles et immeubles servant de soutien aux opérations du Fonds.

¹⁵⁸ *Id.*, Rapport annuel, 1987-1988, p. 8.

¹⁵⁹ En sciences économiques, la médiane est souvent préférée à la moyenne, car la seconde est tirée vers le haut par les foyers aux revenus très élevés.

¹⁶⁰ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, art. 15.

L'exigence prévue par l'alinéa s'applique à compter de la troisième année financière qui suit l'année financière en cours le 1^{er} avril 1984.¹⁶¹

On doit comprendre que le Fonds est libre de faire les investissements qu'il désire à travers les instruments qu'il souhaite utiliser : capital-actions, prêts, dérivés, obligations, etc. Cependant, il n'y aurait là aucune garantie que les cotisations des épargnants, ou bien les généreuses subventions publiques, soient utilisés à des fins de création d'emploi au Québec. C'est ici que le second alinéa entre en jeu. En se basant sur l'actif de l'année précédente, 60% de l'actif du Fonds doit être investit dans des entreprises québécoises, et ce sans « cautionnement, nantissement, gage, privilège ou hypothèque ». Ces termes peuvent tous être regroupés sous l'appellation de « garanties ». Rappelons que l'un des défis des PME canadiennes à cette époque est l'accès au capital. Les taux d'intérêts rendent l'emprunt difficile, et il n'existe pas encore un marché important pour le capital privé au pays. Dès 1987, avec un actif de \$121M, le Fonds est d'ailleurs la plus importante société de capital-risque au Québec.¹⁶² En ne demandant pas de garanties, le Fonds fournit des liquidités et absorbe les risques à la place des entreprises partenaires. Une banque d'investissement traditionnelle aurait exigé que des actifs -des bâtiments, par exemple- soient mis en cautionnement afin de pouvoir récupérer son argent si l'entreprise rencontrait des difficultés.

Bien sûr, d'autres balises règlementent les investissements. Par exemple, le Fonds ne peut investir plus de 5% de son actif total dans une même entreprise.¹⁶³ Il y aurait là trop de risque dit « spécifique ». Le concept de risque spécifique veut qu'individuellement, toutes les entreprises sont risquées. Leurs gestionnaires pourraient être incompétents, un incendie pourrait détruire une usine, une innovation pourrait rendre leurs produits obsolètes, par exemple. Il pourrait être tentant pour le Fonds, une fois qu'il a identifié une entreprise qu'il croit prometteuse, d'y mettre toujours plus de capital. Non seulement cela constituerait un risque énorme si l'entreprise venait à éprouver des difficultés, mais concentrer tous ses capitaux dans la même entreprise serait inéquitable et contre l'esprit du Fonds. Imaginons un projet au Saguenay, rentable et créateur d'emplois dont le potentiel est encore grand. Advenant que le Fonds venait à y investir le dixième, le tiers, voire la

¹⁶¹ *Loc. cit.*

¹⁶² FSTQ, Rapport annuel 1986-1987, p. 9.

¹⁶³ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, art. 16.

moitié de son actif, il deviendrait clair pour les épargnantes de la Gaspésie ou de Montréal que le Fonds n'est pas impliqué dans le succès économique de leur région. De surcroît, les gouvernements -qui subventionnent le Fonds- veulent voir les capitaux répartis équitablement entre les régions, car ils ont une responsabilité envers l'ensemble de la population.

Outre les barèmes établis par la Loi, le Fonds est aussi régi par d'autres principes. On en retrouve plusieurs dans son premier rapport annuel. On s'intéresse beaucoup à « l'impact stratégique » qu'aura l'investissement sur sa région et son secteur d'activité.¹⁶⁴ Les conditions de travail ainsi que leurs perspectives d'amélioration sont aussi prises en compte, au même titre que la vision des partenaires de gestion. Par là on entend les personnes dirigeantes de l'entreprise, mais aussi les autres acteurs économiques qui financent celle-ci et qui ont un droit de regard sur ses activités.¹⁶⁵ On souhaite aussi éviter d'investir dans des entreprises que leurs propriétaires souhaitent vendre, car cela constituerait un risque pour les emplois. De plus, il faut que les travailleurs de l'entreprise soient intéressés à ce que le Fonds devienne un partenaire. Des politiques d'investissement du Fonds, Blanchet spécifie qu'elles visent à maximiser le maintien et la création d'emplois en ciblant particulièrement les PME et le secteur manufacturier. Il affirme qu'un emploi dans le secteur manufacturier « en crée ou en conserve au moins deux autres, par effet d'entraînement, dans les services en général et dans les services publics en particulier ». ¹⁶⁶ Le Fonds repose ses analyses de création d'emplois sur cette notion. On parle toujours d'emplois « directs » et « induits ». Le total rapporté dans les rapports du Fonds inclut toujours les deux, même si les emplois induits sont plus difficiles à quantifier.

2.4.2 Les entreprises partenaires

Rapidement, le Fonds se bâtit un capital appréciable et une excellente réputation. Il bénéficie alors d'un bon *momentum* chez les syndicalistes grâce à l'impact de ses investissements ainsi que son

¹⁶⁴ FSTQ, Rapport annuel 1983-1984, p. 12.

¹⁶⁵ *Loc. cit.*

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 9

rendement intéressant. En octobre 1986, *Le Monde Ouvrier* rapporte qu'il a créé et maintenu 2,500 emplois à travers la province grâce à une quinzaine d'investissements.¹⁶⁷ La majorité de ces projets concernent des emplois syndiqués avec la FTQ et se retrouvent dans le secteur manufacturier, tel qu'annoncé. Par exemple, grâce à un investissement de \$260,000 dans Les Aciers Truscon à LaSalle, on a pu rouvrir une sidérurgie fermée par l'État un an plus tôt et ainsi réembaucher 55 syndiqués. C'est « l'une des plus belles réussites du Fonds », qui avait été appelé en renfort par les travailleurs eux-mêmes.¹⁶⁸ Sur la quinzaine d'investissements recensés, onze sont dans des entreprises de transformation ou de fabrication : fabrication de cadres d'acier, de batteries, de jouets, de camions, de meubles, recyclage de pneus, et transformation du bois. Les emplois ainsi sauvés sont, dans presque tous les cas, syndiqués chez des affiliés à la FTQ.¹⁶⁹

L'entreprise Panfibre de Mont-Laurier est un exemple des interventions du Fonds hors des grands centres comme Québec ou Montréal. *Le Monde Ouvrier* laisse entendre en février 1986 que le Fonds s'apprête à investir \$1M dans la région. Panfibre est alors un simple projet: une usine de fibre de bois dans les Laurentides, à proximité des forêts et des scieries. En plus de la centaine d'emplois directement créés dans la future usine, on parle aussi de la consolidation de « 300 autres en forêt et aux usines de sciage et de contreplaqués » de la région.¹⁷⁰ Le président de la section locale des Charpentiers-menuisiers (FTQ) se réjouit de l'annonce :

Avec le fonds, nous avons un outil extraordinaire pour participer à un projet de création d'emplois qui est soutenu par toute la population de la région et qui donnera de l'ouvrage à des syndiqués. Il s'agit de bons emplois permanents et à la fine pointe de la technologie.¹⁷¹

En mai, le projet se concrétise. Sur le million investi, \$750,000 est en capital-actions, soit une participation directe du Fonds. L'usine sera construite à l'automne 1986 et entrera en opération un an plus tard.¹⁷² Grâce à une entreprise comme Panfibre, nombre de Laurentiens trouvent ou gardent un emploi, en plus d'encourager les commerces et services de leur région au quotidien.

¹⁶⁷ « Solidarité : édition spéciale », *Le Monde Ouvrier*, octobre 1986, p. 8.

¹⁶⁸ *Le Monde Ouvrier*, octobre 1986, p. 8

¹⁶⁹ *Loc. cit.*, p. 8.

¹⁷⁰ *Id.*, février 1986, p. 15.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 15.

¹⁷² *Id.*, juin 1986, p. 12.

Bien que le Fonds puisse avoir un gros impact dans les régions, c'est avant tout dans les grands centres qu'il déploie ses ressources. À Montréal, par exemple, les entreprises en difficulté -dont les travailleurs sont syndiqués FTQ- peuvent se tourner vers le Fonds. C'est le cas de Tuyaux Atlas, de l'Est de l'île, où une trentaine de Métallos conservent ainsi leur emploi.¹⁷³ Toujours à Montréal, Les produits d'acier Anjou reçoivent \$100,000 et peuvent garder une cinquantaine de Métallos au travail.¹⁷⁴ Un projet de modernisation chez De Luxe Produits de papier, dans l'Est de Montréal, rendu possible par un investissement de \$400,000 du Fonds en 1987, profite au Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ).¹⁷⁵ En mars 1988, le Fonds met \$4M dans Permacom, un fabricant de béton employant des centaines de syndiqués à Anjou, Trois-Rivières, Châteauguay, et Sherbrooke. L'investissement crée 200 nouveaux emplois.¹⁷⁶ Grâce à la FTQ, le mouvement syndical se dote d'un outil pour combattre la désindustrialisation qui frappe alors le Québec.

Qu'ils soient en région ou en ville, les emplois créés, maintenus, ou sauvés par le Fonds ont quelques caractéristiques en commun. Généralement, ce sont des emplois à prépondérance masculine, comme en témoignent nombre de photos dans *Le Monde Ouvrier* ou bien dans les rapports du Fonds (voir Annexe B). On y voit des hommes en habits de travail, généralement en train de manipuler de l'équipement, sur un chantier ou dans une usine. L'image du *travailleur* y est claire. Cela est en quelque sorte à l'image du *membership* de la FTQ, qui regroupe la plupart des syndicats du secteur privé. Il n'est d'ailleurs pas question d'affirmer que le Fonds exclut des projets qui ne correspondent pas à ces critères. Ses investissements sont plutôt le reflet des demandes qu'il reçoit : des demandes reçues par le Fonds en 1988, 59% proviennent d'entreprises d'extraction ou de manufacture.¹⁷⁷ Le 41% restant regroupe les projets touchant l'immobilier, le commerce, les services, la haute technologie, et l'informatique. Au total, le Fonds rapporte 13,000 emplois créés, sauvés, ou maintenus au 31 octobre 1988.¹⁷⁸

¹⁷³ « Relance des Tuyaux Atlas », *Le Monde Ouvrier*, janvier 1987, p. 19.

¹⁷⁴ « Solidarité, édition spéciale », *Le Monde Ouvrier*, octobre 1986, p. 9.

¹⁷⁵ « Nouvelles du Fonds de solidarité », *Le Monde Ouvrier*, février 1987, p. 13.

¹⁷⁶ « 4 millions \$ dans Permacom », *Le Monde Ouvrier*, mars-avril 1988, p. 20.

¹⁷⁷ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 9. Pour arriver à ce total, on doit combiner les catégories primaires, bois et papier, aliments et boissons (les détaillants se retrouvent sous « commerces »), acier, textiles, autres secteurs industriels.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 8.

2.5 Conclusion (1983-1988)

À l'hiver 1988, Laberge affirme que le Fonds est « un succès incontestable », et que le mouvement syndical n'a encore rien vu.¹⁷⁹ Permettons-nous nous aussi un bilan, en cette fin de premier chapitre. Cette conclusion vise non seulement à résumer l'essence des sections précédentes, mais aussi à tracer un fil conducteur entre elles. La FTQ lance son Fonds de solidarité lors d'une période de grandes incertitudes économiques. La désindustrialisation frappe le Québec alors qu'une nouvelle doctrine économique guide ses décideurs politiques. Les gouvernements sont préoccupés par la dette publique, et on remet en question le « compromis fordiste » qui assurait une certaine adéquation entre les salaires et les prix des biens et services. En plus d'une stagnation des salaires, les avantages sociaux font l'objet d'attaques par le patronat. À titre de principale centrale représentant les syndicats du secteur privé, la FTQ doit encaisser plus de pertes que la CSN ou la CEQ (maintenant CSQ). S'inspirant de leurs camarades suédois, des syndicalistes québécois imaginent alors un fonds qui permettrait aux travailleuses de financer directement la relance économique et de devenir des actionnaires des entreprises du Québec. Après une répétition générale lors de Corvée-Habitation, le gouvernement du Québec constate qu'il a peut-être avantage à laisser aller la FTQ et même à lui donner un coup de main.¹⁸⁰

Le Fonds de solidarité ouvre ses portes en février 1984, juste à temps pour les REER de 1983. Son départ sera lent, mais il annonce un premier investissement de \$500,000 dans la Scierie des Outardes à Baie-Comeau dès décembre. Il est alors peu connu de la population et du milieu des affaires, mais dans les syndicats FTQ, il devient partie intégrante des mandats d'action. Les responsables locaux, ces nouveaux représentants syndicaux bénévoles, se chargent de faire sa promotion et de diriger leurs collègues vers son registrariat, ou même leur service de ressources humaines lorsque la déduction à la source est possible. Grâce à ces mesures, l'actionnariat du Fonds

¹⁷⁹ *Id.*, Rapport annuel 1986-1987, p. 5.

¹⁸⁰ Non seulement Robert Dean, ancien vice-président de la FTQ, est député pour le gouvernement, mais Jacques Parizeau, ministre de l'Économie, aime bien les projets économiques expérimentaux, comme le montre son régime d'épargne-actions lancé en 1979. De plus, dès novembre 1983, c'est Pauline Marois qui occupe le poste de ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Claude Blanchet, nouvellement recruté par le Fonds, est son mari. Je n'accuse pas Marois de conflits d'intérêts, mais il est vraisemblable de penser que le gouvernement et la FTQ avaient donc des atomes crochus dans le dossier.

reste dominé, lors de cette période, par les membres de la FTQ (55%). Ces premières années voient d'ailleurs le Fonds investir d'abord et avant tout dans des entreprises dont les travailleurs sont syndiqués auprès de la FTQ. Cette dernière cherche à créer des *jobs* en se concentrant sur le secteur manufacturier. Ce sont des emplois historiquement mieux payés et syndiqués, comparativement aux secteurs des services et du savoir qui sont en pleine croissance. Ces derniers sont plus éduqués, mais aussi plus précaires et plus féminins.¹⁸¹ La FTQ, pendant ce temps, continue de demander des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place des politiques favorisant le plein emploi. Dans le sillage d'une reprise économique difficile, le Fonds démontre que ses capitaux peuvent créer des emplois, et il développe de bonnes relations avec l'État et le patronat en plus d'afficher un rendement positif à chaque année.

« Le Fonds est en excellente position et continue plus que jamais son rôle de créateur d'emplois tout en demeurant un moyen efficace d'épargner pour les travailleurs et les travailleuses », lit-on en janvier 1989 dans *Le Monde Ouvrier*.¹⁸² Tel que démontré, le Fonds a énormément de potentiel comme mécanisme d'épargne, se situant même au coude à coude avec les marchés canadiens. Si l'on considère le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs de 40%, il pulvérise la compétition. Pourtant, fin 1988, l'actionnaire moyen n'y a pas encore beaucoup épargné. Dans un contexte de disparition ou d'affaiblissement des régimes de retraites collectifs, la FTQ fournit donc à ses membres -et à toutes les québécoises- un véhicule d'épargne solide. Pour ce qui est des emplois créés, le total est alors autour de 13,000, ou 0.1% (un sur mille) de la population active québécoise.¹⁸³ Ces 13,000 emplois sont supportés par l'épargne d'environ 67,000 actionnaires. Si l'on s'arrête un instant pour considérer ce que cela représente, on constate qu'en moyenne, cinq travailleuses qui cotisent quelques dollars par semaine permettent de créer et maintenir environ un emploi. Les personnes ayant des emplois et les moyens d'épargner ont donc entendu l'appel de la FTQ pour permettre à d'autres de trouver du travail. Le tout sans trop de risque pour elles grâce à des placements diversifiés et tous les avantages fiscaux déjà mentionnés. En pleine crise

¹⁸¹ « La tertiarisation de l'économie du Québec », Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie; Direction générale de l'analyse économique, 1996, 21 p.

¹⁸² « Expansion spectaculaire du Fonds en 1987-1988 », *Le Monde Ouvrier*, décembre 1988-janvier 1989, 1989, p. 14.

¹⁸³ FSTQ, Rapport annuel 1987-1988, p. 3. « Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées », *Statistiques Canada*, tableau 14-10-0287-03, 2024.

économique, le Fonds positionne alors la FTQ à la croisée de l'action syndicale et du capital de développement.

Le Fonds tel qu'il existe en 1988 est encore jeune, mais il a déjà fait ses preuves. La FTQ réussit rapidement à mobiliser les structures de ses syndicats autour de l'enjeu de la relance économique. À cause de sa forte présence dans le secteur privé, la centrale est secouée par la crise économique et par le recul des avantages sociaux qui définissent la décennie. En regardant là où le Fonds met son argent, on peut affirmer qu'il est alors un outil syndical avant d'être un fonds d'investissement. La formation économique occupe, soulignons-le, plus du tiers de ses frais d'opérations, et ses investissements sont pour leur part dirigés vers des entreprises comptant des travailleurs syndiqués auprès de la FTQ, sans pour autant s'y limiter.¹⁸⁴

¹⁸⁴ *Id.*, rapport annuel 1987-1988

CHAPITRE 3

« INVESTIR DANS L’AVENIR » : L’INSTITUTIONNALISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE LA FTQ (1989-1993)

Nous poursuivons ici notre analyse du Fonds de solidarité lors de son second quinquennat, allant de 1989 à 1993. L’année 1989 en est une de changements pour lui, le voyant mettre sur pied sa Fondation d’éducation ainsi que ses premiers fonds d’investissements spécialisés. C’est aussi une année importante dans l’histoire économique du Québec, qui se voit lié au géant états-unien en raison de l’accord de libre-échange signé entre ce dernier et le Canada. Cet accord est porteur de grandes transformations pour les entreprises et les travailleuses de la province, qui doivent composer avec une compétition internationale accrue. D’autre part, l’économie du Québec continue sa transition vers le secteur des services, où les petites et moyennes entreprises sont plus importantes et où les emplois syndiqués se font plus rares. À travers ce chapitre, nous aurons l’opportunité d’observer comment le Fonds prend sa place à la fois comme institution financière et comme précieux allié de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Le présent chapitre est divisé en trois parties. La première vise à relater les éléments importants qui sous-tendent l’activité économique au Québec lors de la période à l’étude. En plus de données comme le chômage ou l’inflation, nous prenons aussi soin d’identifier des tendances plus larges, comme la tertiarisation et la mondialisation. Elles doivent être prises en compte si l’on veut mieux comprendre les décisions du Fonds et de la FTQ. Ensuite, nous nous concentrerons sur les pratiques d’investissement du Fonds, un exercice qui nous démontre sa volonté de rester au-devant du développement économique du Québec. Le profil de ses entreprises partenaires est appelé à changer, malgré nombre de demandes provenant toujours du secteur manufacturier. De surcroît, le Fonds met sur pied des fonds spécialisés aux mandats plus spécifiques quant à un secteur économique ou même une région. Ces « petits » fonds sont financés et administrés en partenariat avec des institutions comme la Caisse de dépôt et placement, le Mouvement Desjardins, et la Banque Nationale. Finalement, la troisième partie du chapitre se penche sur la gestion du Fonds et sur ses relations avec ses actionnaires. Ces derniers sont de plus en plus nombreux et représentatifs de la population québécoise. Le Fonds, en route vers le milliard d’actif net, contrôle ses dépenses,

délègue une part de son mandat de formation économique à sa Fondation, et finance la construction de bureaux pour lui-même et la FTQ à travers le Québec. Au terme de ce chapitre, il appert que grâce au Fonds, la FTQ continue d'accroître la gamme de services offerts à ses membres et à ses affiliés, en plus d'avoir un impact structurant sur l'économie québécoise.

3.1 Contexte économique québécois, 1989-1993

Le tournant des années 1990 voit le Québec à nouveau plongé dans une récession. L'économie québécoise de 1989 est résolument différente de celle qui pousse la FTQ à mettre sur pied le Fonds de solidarité en 1983. Bien qu'une crise plane à nouveau sur l'horizon, les taux d'intérêt (12%) et le chômage (9%) sont en meilleure posture. Claude Blanchet, PDG du Fonds, se veut toutefois lucide face aux cycles de contraction et d'expansion qui semblent sous-tendre le capitalisme: « Nous sommes à la fin d'un cycle de croissance. Tôt ou tard, il y aura une récession et il faut s'y préparer ».¹ Une fois de plus, nombre d'entreprises ferment leurs portes, et les québécoises doivent composer avec une politique monétaire restrictive. D'autres phénomènes sont à l'œuvre, comme une transition de l'activité économique vers le secteur des services et la globalisation. La présente section propose de jeter un regard sur ces derniers, permettant ensuite une exploration plus informée des agissements du Fonds de solidarité et de la FTQ.

3.1.1 Tertiarisation

La désindustrialisation dont il a été question dans le chapitre précédent se poursuit au tournant de la décennie. Cette-fois, cependant, de nouveaux secteurs d'activités viennent prendre la place des manufactures, comme les services-conseils, les loisirs, la culture, ou la haute technologie. Les

¹ FSTQ, rapport annuel 1986-1987, p. 6

économistes qualifient cette transition de « tertiarisation », en référence au passage de l'économie vers le secteur tertiaire, soit celui des services. La tertiarisation de l'économie est un processus à travers lequel l'activité économique se déplace des secteurs primaires et secondaires vers le secteur tertiaire. Concrètement, cela se traduit par une diminution marquée des activités d'extraction de ressources, de la manufacture et de la construction, concordant avec une augmentation des activités touchant les services.² Le gouvernement du Québec catégorise en 1996 le tertiaire en trois sous-branches : tertiaire moteur, tertiaire traditionnel, et tertiaire non-commercial. Le tertiaire moteur regroupe des services comme les télécommunications, l'énergie, la finance, et les conseils. Ces activités sont généralement très lucratives et emploient des gens bien rémunérés, comme des consultantes en gestion ou bien des analystes de marché.³ Le tertiaire traditionnel regroupe par exemple le transport, le commerce, les loisirs, les services personnels, et le tourisme. Ce sont des activités se déroulant généralement à une échelle plus locale et servant des particuliers plutôt que des entreprises dans bien des cas. Finalement, le tertiaire non-commercial inclut l'éducation, la santé, l'administration publique, et les organismes à but non-lucratifs.

Le gouvernement du Québec note en 1996 que la tertiarisation s'accompagne de conséquences sur les travailleurs et les entreprises. La précarisation de l'emploi, qu'il associe au travail à temps partiel, est fortement corrélée à la montée du secteur des services. En 1982, 12,9% des emplois québécois sont à temps partiel, contre 17,1% en 1995.⁴ 90% des ceux-ci sont d'ailleurs dans le secteur des services. Cette réduction des heures travaillées n'affecte d'ailleurs également pas tout le monde. Ce sont surtout les travailleuses moins spécialisées, dans des domaines comme la restauration ou le détail, qui voient leurs revenus se précariser.⁵ Dans les secteurs primaires et secondaires, plus de 90% des gens travaillent à temps-plein, à l'instar du ceux du tertiaire moteur comme le génie-conseil.⁶ Le rapport note que cette disparité se répercute au niveau des salaires, et qu'une polarité des revenus dans le secteur des services contribue à l'effritement de la classe moyenne.⁷ D'un point de vue syndical, la tertiarisation que connaît le Québec est un défi, puisque

² « La tertiarisation de l'économie du Québec », Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie; Direction générale de l'analyse économique, 1996, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 9.

⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁷ *Ibid.*, p. 15.

les entreprises de services du secteur privé sont rarement syndiquées. Les services publics, pour leur part, le sont déjà depuis la Révolution Tranquille, tel que mentionné dans la revue de littérature. La prépondérance des petites entreprises rend aussi la syndicalisation difficile, puisqu'une unité de négociation ne peut couvrir plusieurs employeurs, sauf dans la construction.⁸ Pour ce qui est des plus grandes entreprises, comme les firmes de services-conseils, leurs employés sont déjà très bien rémunérés, et la nature flexible de leur rémunération est moins compatible avec les contraintes d'une convention collective.

3.1.2 Mondialisation

C'est aussi le premier janvier 1989 que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique entre officiellement en vigueur. Ce traité, vivement contesté par les syndicats québécois, mène à l'abolition des tarifs douaniers sur la plupart des biens et services entre les deux pays. Pour les entreprises québécoises, cela signifie une compétition plus féroce, mais aussi un accès à un marché beaucoup plus grand. Ce traité est représentatif d'une tendance vers la mondialisation qui définit en partie la fin du siècle dernier.⁹

La mondialisation prend plusieurs formes pour l'économie québécoise. Le traité de libre-échange avec les États-Unis, pour sa part, s'inscrit dans une tendance à l'intégration des deux économies nord-américaines visible depuis le début du siècle. Les États-Unis sont déjà le principal marché d'exportation pour le Canada, mais cette tendance s'accentue à la suite de l'entrée en vigueur du traité en 1989.¹⁰ Les syndicats québécois sont d'ailleurs craintifs. Faisant front commun, la FTQ, la CSN, la CEQ, et l'Union des producteurs agricoles (UPA) mènent une campagne de *lobbying* soutenue visant à empêcher l'accord. Ils publient un bulletin en septembre 1987 avec pour titre « Danger : libre-échange » dans lequel ils dénoncent « un recul considérable de l'autonomie

⁸ Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, p. 218.

⁹ Voir Philippe Moreau Defarges, *La Mondialisation*, 11^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2022, 127 p.

¹⁰ Brian Kovak et Peter Morrow, « The Long-Run Labor Market Effects of the Canada-U.S. Free Trade Agreement », *NBER*, 2022, p. 5.

canadienne ».¹¹ Leurs craintes tournent autour de la perspective d'une diminution marquée des subventions gouvernementales accordées à l'industrie, ainsi que d'une liberté d'action quasi-totale des capitaux états-uniens. Pourraient en résulter davantage de fermetures d'entreprises, et un paradigme économique ne prenant pas en compte les particularités régionales qui définissent le Québec.¹² La littérature scientifique au sujet des impacts du traité ne semble pas avoir atteint un consensus, mais notons qu'une étude publiée en 2024 affirme que le traité n'a pas causé de pertes de revenus pour les travailleurs canadiens. Les chercheurs affirment plutôt que les travailleurs se sont réorientés vers des entreprises ou des secteurs ayant bénéficié du libre-échange à cause de l'accès au marché états-unien.¹³ Toutefois, sur le terrain, un changement d'emploi ou une réorientation de carrière est un processus difficile, d'autant plus que les entreprises de la « nouvelle » économie sont moins susceptibles d'employer des syndiqués.¹⁴

Les syndicats québécois, plus particulièrement ceux du secteur privé, sont donc face à une restructuration de l'activité économique dans la province ainsi qu'à une augmentation marquée de la compétition avec les entreprises états-unies. Toutefois, l'accès au marché des États-Unis profite à certaines entreprises, créant de nouveaux emplois pour remplacer ceux ayant été perdus. C'est dans ce contexte que le Fonds diversifie ses investissements et tente d'amener le Québec à être plus compétitif.

3.2 L'investissement : diversification et décentralisation

L'un des objectifs du Fonds, tel que stipulé dans la Loi, a toujours été de « stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques », une tâche dont il ne pouvait s'acquitter lors de

¹¹ *Le Monde Ouvrier*, spécial libre-échange, septembre 1987, p. 10.

¹² *Ibid.*, p. 9.

¹³ Brian Kovak et Peter Morrow, *op. cit.*, p. 31.

¹⁴ Bien que le Québec ait *maintenu* son taux de syndicalisation élevé (40%) depuis la crise du début des années 1980, c'est avant tout le secteur public qui en a bénéficié. Dans le privé, le taux de syndicalisation ne cesse de baisser. Il est à 22% en 2022. Voir Morissette, René, « La syndicalisation au Canada », *Statistiques Canada*, 2022.

ses premières années d'opération en raison des nombreux feux à éteindre.¹⁵ Cette situation change vers la fin des années 1980, alors que le Fonds a des reins financiers solides et que la conjoncture économique est meilleure. Comme démontré dans le chapitre précédent, l'actif du Fonds est alors chiffré à plus de \$200M, et une structure bien établie amasse des cotisations en pleine croissance. Au Québec, l'inflation est sous contrôle, et le chômage est enfin sous la barre des 10%.¹⁶ Les taux d'intérêt du gouvernement fédéral restent cependant élevés, car le reste du Canada est encore affligé d'une inflation galopante. Cette situation prévaudra lors de la crise du début des années 1990. La variabilité entre les provinces canadiennes rend difficile l'administration d'une politique monétaire nationale cohérente, et Claude Blanchet aimeraient d'ailleurs voir le Québec aux commandes de sa propre politique en la matière:

Le gouvernement fédéral a appliqué de sévères mesures restrictives à l'ensemble de l'économie canadienne parce qu'il y avait surchauffe en Ontario et en Colombie-Britannique. Depuis deux ans, le Québec a, pour sa part, une inflation très bien contrôlée, et un taux de chômage très élevé, ce qui signifie qu'on avait plutôt besoin de mesures expansionnistes. Cette politique du gouvernement fédéral pénalise le Québec et nous a coûté de nombreuses pertes d'emplois.¹⁷

Au moment où Blanchet écrit ces lignes, en début d'année 1991, le Québec est officiellement en récession, faisant remonter le chômage et occasionnant nombre de pertes d'emplois. C'est à travers cette seconde crise que le Fonds, maintenant bien établi, aura l'opportunité de se placer au-devant des changements économiques et sociaux qui toucheront le Québec.

Alors qu'à ses débuts, le Fonds priorise les investissements dans le secteur manufacturier, il entame au tournant de la décennie une réorientation marquée de ses pratiques d'investissement.¹⁸ Il alloue une part croissante de son capital à des secteurs comme les technologies de l'information, le tourisme, et la biotechnologie, en plus de mettre sur pied des fonds indépendants chargés d'investir dans des secteurs d'activités ou des lieux précis. Cette section vise à répertorier les pratiques d'investissement du Fonds lors de son second quinquennat ainsi qu'offrir des réflexions à leurs sujets. Dans un premier temps, il sera démontré que les entreprises bénéficiant des interventions

¹⁵ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, *notes explicatives*.

¹⁶ En date de décembre 1988.

¹⁷ FSTQ, Rapport annuel 1989-1990, p. 8

¹⁸ Par « investissement » on entend toujours le capital investi ou prêté directement aux entreprises partenaires ou aux fonds spécialisés en vertu de la règle du 60% mise de l'avant dans le chapitre précédent. Le reste du capital, investi dans les marchés, est qualifié de « placements » tant dans ce mémoire que dans la documentation du Fonds.

du Fonds ont des profils différents de celles observées dans le chapitre précédent. L'exemple le plus saillant est IAF BioChem, œuvrant dans la recherche pharmaceutique, qui fait l'objet d'une courte étude de cas. Ensuite, l'importance de la mise sur pied des fonds spécialisés et régionaux sera mise de l'avant. De fait, ces entités distinctes, entièrement ou partiellement financées par le Fonds, sont mandatées de cibler un secteur économique ou un endroit précis. Elles gagnent en importance lors de ces cinq années, au point où au 31 octobre 1993, elles représentent le sixième du capital investi par le Fonds au Québec.¹⁹

3.2.1 Un Fonds « vite sur ses patins »²⁰ : S'adapter à de nouvelles réalités

Louis Laberge nous rappelle qu'il sait choisir ses mots alors que le Fonds vient de se porter acquéreur d'une part importante des Nordiques de Québec en décembre 1988. Trois millions de dollars permettent au Fonds de devenir actionnaire de l'équipe de hockey sur glace à hauteur de 19%.²¹ Cet investissement est représentatif des nouvelles attitudes que le Fonds adopte à partir de 1989. On s'éloigne des politiques initiales qui visaient en priorité le secteur manufacturier afin de soutenir des secteurs de l'économie que l'on considère comme plus prometteurs : la culture, les sports, les technologies de l'information, et la recherche. La tertiarisation de l'économie est bien comprise par la FTQ, qui ne souhaite visiblement pas être laissée derrière, et les capitaux du Fonds s'engagent dans de nouvelles avenues. Dès 1987, quelques entreprises ressortent du lot, comme Orus distribution para-pharmaceutique et Aide à la micro-informatique AMI.²² La tendance s'accélère en 1988, avec d'autres partenaires comme Ciné les Tisserands, un projet cinématographique, Services techniques informatiques STI, et Les Nordiques.²³ C'est toutefois en 1989 que le phénomène devient difficile à ignorer en raison de l'investissement dans IAF BioChem, un partenariat avec la Caisse de dépôt et Cascades qui permet de maintenir au Québec un institut de recherche et de production de vaccins autrefois basé à l'UQÀM : l'Institut Armand Frappier.

¹⁹ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 18.

²⁰ Louis Fournier, *Solidarité inc.*, p. 177.

²¹ *Ibid.*, p. 177.

²² FSTQ, Rapport annuel 1987-1988 p. 16-17

²³ *Id.*, Rapport annuel 1988-1989 p. 17.

C'est un « secteur créateur d'emplois d'avenir », affirme alors Claude Blanchet.²⁴ \$7M sont investis par le Fonds, son plus gros investissement jusqu'à ce point.²⁵

La trajectoire de cet investissement sera importante lors des années suivantes. Le début de la décennie est une période difficile pour l'économie du Québec ainsi que pour les investisseurs, mais le Fonds s'en tire formidablement en grande partie grâce à IAF BioChem. Rappelons qu'il y a investi \$7M en 1989. L'entreprise étant cotée à la bourse de Toronto, le Fonds est propriétaire d'un bloc d'actions dont la valeur peut changer rapidement. Au 31 octobre 1991, la valeur de cet investissement atteint \$55M grâce à une montée fulgurante de son titre boursier.²⁶ Denis Dionne, vice-président placements et investissements, souligne que « dans l'ensemble, les entreprises détenues en portefeuille ont souffert en cette fin de récession », tandis que « la valeur de certaines autres a progressé suffisamment pour effacer ce recul ». ²⁷ Le résultat net est un rendement de près de 30% pour le portefeuille d'investissements, une performance formidable et largement supérieure à celle de bien d'autres investisseurs institutionnels.²⁸ Ce \$55M représente le quart du capital immobilisé dans les entreprises québécoises, alors que BioChem représente moins de 300 emplois sur les 23,000 soutenus par le Fonds.²⁹

Le reste de la saga IAF BioChem mérite d'être racontée. Le Fonds profite d'une autre bonne performance de l'entreprise en 1995 pour vendre 700,000 actions. Cette vente, combinée à l'augmentation de la valeur du titre, génère près de \$100M de revenus pour le Fonds en 1995.³⁰ Le principal administrateur de BioChem, Francesco Bellini, lance Neurochem, une entreprise se spécialisant dans la recherche sur l'Alzheimer. Le Fonds y investi près de \$5M entre 1996 et 1999.³¹ En 2001, toutefois, coup de théâtre : BioChem Pharma est vendue à une entreprise anglaise qui s'engage à garder les emplois au Québec -un engagement qu'elle finira par trahir quelques années plus tard- pour près de \$6G. Le Fonds récupère alors la valeur de sa participation et la réinvestit dans le secteur biotechnologique.³² Financièrement, c'est une bonne affaire, mais on sent

²⁴ *Ibid.*, p 9.

²⁵ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, p. 21.

²⁶ *Id.*, Rapport annuel 1990-1991, p. 15

²⁷ *Ibid.*, p. 15.

²⁸ Un tel rendement verrait un investissement initial doubler tous les deux ans et demi s'il était maintenu à long terme.

²⁹ *Id.*, Rapport annuel 1999-1991, p. 25.

³⁰ *Id.*, Rapport annuel 1994-1995, p. 26.

³¹ *Id.*, Rapport annuel 1996-1997; 1998-1999.

³² *Id.*, Rapport annuel 2000-2001, p. 5.

les dirigeants du Fonds agacés. Henri Massé, alors président de la FTQ et du conseil d'administration du Fonds l'exprime dans son rapport annuel :

Je lance un appel à d'autres acteurs majeurs dans le développement de l'économie québécoise – la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Société générale de financement, le Mouvement Desjardins, Investissement Québec, notamment afin de renforcer notre concertation à l'avenir. Il est dommage, par exemple, que nous n'ayons pu garder au Québec la propriété de BioChem Pharma, que nous avions pourtant contribué à bâtir. Bien sûr, nous sommes ouverts aux investissements étrangers, mais nous devons tout faire pour assurer un plus grand contrôle québécois de nos entreprises.³³

Cependant, le secteur technologique et les financiers qui gravitent autour de celui-ci sont adeptes de ce genre de manœuvres. La CDPQ n'a fondamentalement rien contre, considérant sa responsabilité de faire fructifier les avoirs de ses organismes déposants. Le *venture capital*, parfois traduit « capital-risque » en français bien que les deux expressions n'aient pas tout à fait la même connotation, est une catégorie d'investissements qui vise généralement de jeunes entreprises dont la valeur est ancrée dans de la propriété intellectuelle et non un capital tangible. La Banque de Développement du Canada affirme que le capital-risque est « moins patient » et qu'il vise des marges de profit élevées en raison des risques associés aux très jeunes entreprises.³⁴ Les fondatrices de ces jeunes pousses espèrent elles aussi une sortie avantageuse, soit par une offre d'achat d'une autre entreprise, ou une introduction en bourse. D'ailleurs, quelques personnes ont reçu des montants considérables lors de la vente de BioChem.³⁵ Le Fonds s'est retrouvé malgré lui à financer une opération de capital-risque -une *passe de cash* en bon français- et à y coller sa réputation et sa crédibilité. Bien que les emplois aient été perdus, il importe de souligner que le succès de BioChem a peut-être été un précurseur pour le reste de l'industrie biotechnologique du Québec. Les dirigeants du Fonds parlent beaucoup d'entreprises capables d'agir comme des

³³ *Ibid.*, p. 5.

³⁴ BDC, « capital de risque ».

³⁵ *Les Affaires*, 21 décembre 2001 : Bellini touche 260M\$ en tant que fondateur et président; Gervais Dionne, directeur scientifique, empoche 34M\$; François Legault reçoit 13,5M\$. Il est alors ministre de l'Éducation dans le gouvernement de Lucien Bouchard. Son entreprise Air Transat avait aussi fait l'objet d'un investissement du Fonds dans les années 1990.

« locomotives » pour leur secteur.³⁶ IAF BioChem a peut-être bel et bien joué ce rôle en dépit du dénouement qu'elle a connu.

Cette saga illustre bien que le Fonds se comporte de plus en plus, à compter de la fin des années 1980, comme un investisseur institutionnel traditionnel. D'ailleurs, dans la section suivante portant sur les actionnaires, nous verrons que la bonne performance de 1991 coïncide avec la meilleure année au chapitre des souscriptions en 1992. Les impératifs économiques qui sous-tendent la bonne performance du Fonds gagnent aussi en importance dans le discours des syndicalistes. En 1992, Laberge, alors retraité de la FTQ et président du conseil d'administration du Fonds à temps plein, parle sur un ton plus technocrate qu'il ne l'aurait fait autrefois : « Il faut un plan de relance stratégique basé sur une dévaluation contrôlée du dollar canadien et le maintien de taux d'intérêts peu élevés », affirme-t-il.³⁷ Qu'un *leader* syndical réclame de telles mesures témoigne d'une grande préoccupation pour la performance économique du Québec, peut-être au détriment de certains éléments plus fragiles de la société. Tel que discuté en début de chapitre, cette période voit le commerce avec les États-Unis augmenter à la suite de l'accord de libre-échange entré en vigueur en 1989. Pour aider les entreprises québécoises à exporter vers les États-Unis, le dollar canadien doit rester faible. La dévaluation d'une monnaie est une stratégie courante qui vise à encourager les exports et décourager les importations. Toutefois, elle représente aussi un grand risque. Par dévaluation on doit comprendre inflation, touchant ainsi plus durement les ménages à faible revenus dont la plupart des dépenses sont essentielles. Un dollar canadien relativement faible encourage aussi le tourisme en provenance d'autres pays, appliquant une pression sur la disponibilité des biens et services autrement consommés par la population locale. Laberge appelle donc à effectuer un pari risqué. Malgré qu'une telle mesure puisse encourager l'activité économique et créer des emplois, elle risque aussi d'aggraver la situation des personnes les plus vulnérables de la société.

La reprise économique entamée en 1992 s'appuiera bel et bien sur une dévaluation du dollar, favorisant l'exportation vers les États-Unis. Denis Dionne regrette que bien que les entreprises exportant vers les États-Unis aient « rapidement tiré profit de la relance économique », la

³⁶ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 18.

³⁷ *Id.*, Rapport annuel 1990-1991, p. 3.

rationalisation de la production mène tout de même à « des vagues de mises à pied massives et une limitation de la croissance des salaires ». ³⁸ Par « rationalisation » on peut comprendre l'introduction de nouveaux outils de travail demandant moins de capital humain, et même de la sous-traitance de certains procédés dans des pays aux coûts de main-d'œuvre moindres. La dévaluation du dollar encourage donc l'export et la production, mais ne mène pas toujours aux retombées économiques espérées.

On voit d'ailleurs une relation changeante entre le capital investi et les emplois créés. Toujours au 31 octobre d'une année donnée, le montant engagé par le Fonds dans les entreprises québécoises est de \$19M en 1987, \$56M en 1989, \$155M en 1991, et \$307M en 1993.³⁹ On voit ici une progression exponentielle à l'œuvre. Pour les emplois créés, maintenus, ou sauvagardés, toujours au 31 octobre : 7,500 en 1987, 16,000 en 1989, 23,000 en 1991, et 35,000 en 1993.⁴⁰ Si l'on élabore un ratio entre les deux variables, on obtient \$2,500 par emploi en 1987, \$3,500 en 1989, \$6,700 en 1991, et \$8,800 en 1993. Ces quatre points sont bien insuffisants pour construire un modèle statistique digne de ce nom, mais il faut remarquer que proportionnellement, il faut plus de capital pour maintenir un emploi en 1993 qu'en 1987, même lorsque l'on considère l'inflation lors de cette période.⁴¹ Ce coût croissant par emploi reflète bien l'arrivée de technologies réduisant les besoins de main-d'œuvre et la tendance à la « rationalisation » des procédés dans les entreprises. Toutefois, ces tendances à grande échelle dépassent les capacités d'influence du Fonds, qui se voit contraint de mobiliser plus de ressources pour continuer sa mission de création et de maintien d'emplois.

Certains rapports du Fonds de solidarité comportent aussi des données intéressantes au niveau quantitatives concernant les secteurs et les régions dans lesquels il investit. Des tableaux répertorient les investissements par secteur d'activité, montrant l'état des lieux au 31 octobre de l'année précédente, ainsi que les désinvestissements. J'ai pris soin de les inclure ici.⁴²

³⁸ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 22

³⁹ *Id.*, Rapports annuels 1986 à 1993, *Faits saillants*.

⁴⁰ *Id.*, Rapports annuels 1986 à 1993.

⁴¹ L'inflation a été en moyenne de 4% de 1987 à 1993. Un peu plus de 24% sur six ans, alors que le coût par emploi a augmenté de 352%.

⁴² La lectrice attentive remarquera une différence entre le total des investissements recensés dans les tableaux et les montants utilisés lors du calcul des dollars/emplois à la page précédente. Par exemple, dans le premier tableau, on rapporte \$188M investis au 31 octobre 1991, alors que le paragraphe précédent parle de \$155M à la même date. Cette

Évolution des investissements (1)														
RÉGIONS (2)	Total des investissements au 31 octobre 1990			Nouveaux investissements pour l'année 1990-1991			Désinvestissements pour l'année 1990-1991			Total des investissements au 31 octobre 1991			Demandes d'investissements reçues pour l'année 1990-1991	
	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	%
Est du Québec	5	14 163 374	9,39	5	2 735 996	4,45	2	(177 500)	0,73	7	16 721 870	8,89	36	9,25
Région de Québec	11	16 316 736	10,82	2	10 334 885	16,80	5	(1 258 125)	5,20	11	25 393 496	13,49	39	10,03
Région de Montréal	37	87 117 754	57,74	16	44 058 915	71,65	12	(18 848 997)	77,91	39	112 327 672	59,69	256	65,81
Centre du Québec	15	17 788 853	11,79	3	3 180 000	5,17	5	(3 908 671)	16,16	15	17 060 182	9,07	36	9,25
Ouest du Québec	3	15 480 628	10,26	3	1 185 964	1,93	0	0	0,00	4	16 666 592	8,86	22	5,66
	71	150 867 345	100	29	61 495 760	100	24	(24 193 293)	100	76	188 169 812	100	389	100
SECTEURS	*													
Primaire	2	11 573 374	7,67	1	33 853	0,06	0	0	0,00	2	11 607 227	6,17	14	3,60
Manufacturier (3)	36	59 770 452	39,82	12	8 275 840	13,46	9	(6 037 064)	24,96	35	62 009 228	32,95	201	51,67
Immobilier	2	1 411 536	0,94	1	50	0,00	2	(1 411 536)	5,83	1	50	0,00	40	10,28
Service-Commerce-Tourisme	12	20 059 238	13,30	8	18 817 167	30,60	4	(1 928 636)	7,97	17	36 947 769	19,64	108	27,76
Technologie et Informatique	9	13 088 606	8,67	1	45 000	0,07	7	(4 770 652)	19,72	7	8 362 954	4,44	26	6,69
Fonds locaux, régionaux et spécialisés	10	44 964 139	29,80	6	34 323 850	55,81	2	(10 045 405)	41,52	14	69 242 584	36,80	N/A	0,00
	71	150 867 345	100	29	61 495 760	100	24	(24 193 293)	100	76	188 169 812	100	389	100

Figure 1 Investissements par région et par secteur, 1990-1991⁴³

Bien que l'ensemble du tableau soit riche d'informations, concentrons-nous sur les nombres surlignés en jaune, puisque ce sont là les pourcentages investis (ou désinvestis) selon le secteur d'activité. En mettant en relief la diminution du pourcentage alloué au secteur manufacturier à l'augmentation de celui alloué aux service-commerce-tourisme, la tendance dans laquelle s'est engagé le Fonds devient claire. Les demandes proviennent toutefois toujours en majorité du secteur manufacturier, ce qui démontre que le Fonds choisit délibérément moins de projets dans ce domaine. Ce tableau montre aussi l'importance des fonds locaux, régionaux spécialisés, qui représentent plus du tiers des investissements engagés en date du 31 octobre 1991. Ces entités ne sont pas lourdement impliquées dans le secteur manufacturier, comme en témoignera la prochaine section de chapitre, puisque les fonds spécialisés visent des domaines comme la recherche ou le tourisme, et que les fonds régionaux disposent de limites sur les montants qu'ils peuvent investir. L'activité manufacturière demande de grandes quantités de capital en raison de l'utilisation d'équipement spécialisé et de l'espace requis.

différence résulte du délai entre les investissements *engagés* et les investissements *déboursés*. L'investissement engagé est consenti à l'entreprise, mais n'a pas encore été versé, alors que l'investissement déboursé est pleinement réalisé. Ces tableaux se basent sur les sommes engagées, mais j'utilise les sommes déboursées pour calculer le coût des emplois créés en me basant sur la prémissse qu'un emploi ne peut être créé avec de l'argent qui n'a pas encore été investi.

⁴³ FSTQ, Rapport annuel 1990-1991, p. 17.

Régions ⁽²⁾	Évolution des investissements ⁽¹⁾													
	Portefeuille d'investissements ^a au 31 octobre 1991			Nouveaux investissements pour l'année 1991-1992			Désinvestissements pour l'année 1991-1992			Portefeuille d'investissements au 31 octobre 1992			Demandes d'investissements reçues pour l'année 1991-1992	
	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	\$	%	Nbre	%
Est du Québec	7	16 721 870	9	2	1 143 706	2	0	0	0	7	17 865 576	7	19	6
Région de Québec	13	35 555 647	19	3	17 662 500	31	4	(240 405)	2	13	52 977 742	23	39	12
Région de Montréal	36	99 090 421	52	22	35 432 080	62	6	(3 363 786)	30	46	131 158 715	56	209	64
Centre du Québec	16	20 155 282	11	4	1 795 287	3	4	(997 533)	9	15	20 933 036	9	31	10
Ouest du Québec	4	16 666 592	9	3	1 172 118	2	1	(6 629 122)	59	4	11 209 588	5	18	5
Extérieur du Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	3
	76	188 169 812	100	34	57 205 691	100	15	(11 230 846)	100	85	234 144 657	100	326	100
Secteurs														
Primaire	2	11 607 227	6	1	5 451	0	0	0	0	2	11 612 678	5	9	3
Manufacturier ⁽³⁾	36	72 009 228	38	15	14 847 690	26	8	(8 579 313)	76	38	78 277 605	33	174	53
Immobilier ^{oo}	2	20 000 050	11	0	0	0	0	0	0	2	20 000 050	9	3	1
Services-Commerce-Tourisme	17	36 947 769	20	8	18 408 333	32	4	(1 514 000)	14	21	53 842 102	23	112	34
Technologie-Informatique	9	23 362 954	12	6	18 865 145	33	3	(1 137 533)	10	10	41 090 566	18	28	9
Fonds locaux et régionaux	10	24 242 584	13	4	5 079 072	9	0	0	0	12	29 321 656	12	N/A	N/A
	76	188 169 812	100	34	57 205 691	100	15	(11 230 846)	100	85	234 144 657	100	326	100

Figure 2 Investissements par région et par secteur, 1991-1992⁴⁴

Encore une fois, l'année 1991 voit l'investissement manufacturier diminuer au profit des services et de la technologie. Le manufacturier passe de 38% à 33%, comparé à un saut de 12% à 18% pour la technologie. Un exercice particulièrement révélateur consiste à comparer les demandes aux nouveaux investissements. Ici, le secteur technologique sort du lot, représentant le tiers des nouveaux investissements, alors que moins de 10% des demandes proviennent de celui-ci. Il faut aussi souligner qu'à l'instar d'IAF-BioChem, les entreprises du secteur technologique demandent de gros investissements. \$41M sont répartis entre dix entreprises (ou \$4,1M par entreprise), alors que pour le secteur manufacturier, on parle plutôt de \$78M pour 38 (ou \$2M par entreprise).

⁴⁴ *Id.*, Rapport annuel 1991-1992, p. 17. Notons que les montants au 31 octobre 1991 de ce tableau sont légèrement différents de ceux présentés pour la même date dans le tableau précédent. Comme toute institution financière, le Fonds change occasionnellement ses pratiques comptables. D'ailleurs, il est accepté en comptabilité que les états financiers sont une « représentation » de la situation de l'entreprise et non un portrait parfait. Ce qui nous intéresse ici est la variation des pourcentages d'une année à l'autre, de toute façon.

Évolution des investissements au 31 octobre 1993⁴⁵

Régions ⁴⁶	Portefeuille d'investissements* au 31 octobre 1992			Nouveaux investissements pour l'année 1992-1993			Désinvestissements pour l'année 1992-1993			Portefeuille d'investissements au 31 octobre 1993			Demandes d'investissements reçues pour l'année 1992-1993	
	N ^{bre}	\$	%	N ^{bre}	\$	%	N ^{bre}	\$	%	N ^{bre}	\$	%	N ^{bre}	%
Est du Québec	6	12 057 841	5	3	591 699	0	2	(317 612)	2	8	12 331 928	3	28	9
Région de Québec	14	53 127 742	22	3	18 188 072	10	3	(734 368)	4	13	70 581 446	18	26	9
Région de Montréal	48	140 361 450	59	31	124 066 480	71	14	(14 779 786)	87	58	249 648 144	63	190	63
Centre du Québec	14	20 942 473	9	4	30 585 790	18	5	(328 520)	2	15	51 199 743	13	32	11
Ouest du Québec	4	11 209 588	5	2	1 063 352	1	1	(775 608)	5	5	11 497 332	3	9	3
Extérieur du Québec													16	5
	86	237 699 094	100	43	174 495 393	100	25	(16 935 894)	100	99	395 258 593	100	301	100
Secteurs														
Primaire	2	11 612 678	5	2	1 499 999	1	1	(793 220)	5	4	12 319 457	3	8	3
Manufacturier ⁴⁷	39	81 572 042	34	19	66 571 725	38	14	(8 620 185)	51	40	139 523 582	35	141	47
Immobilier ⁴⁸	2	20 000 050	9	1	25 000 000	14				2	45 000 050	11	1	0
Service-Commerce-Tourisme	21	54 102 102	23	13	40 383 338	23	3	(327 855)	2	29	94 157 585	24	124	41
Technologie & informatique	10	41 090 566	17	4	12 051 850	7	3	(6 705 865)	39	9	46 436 551	12	27	9
Fonds locaux & régionaux	12	29 321 656	12	4	28 988 481	17	4	(488 769)	3	15	57 821 368	15		
	86	237 699 094	100	43	174 495 393	100	25	(16 935 894)	100	99	395 258 593	100	301	100

Figure 3 Investissements par région et par secteur, 1992-1993⁴⁵

Pour ce qui est de l'année 1992-1993, peu de mouvements drastiques sont perceptibles, à l'exception peut-être d'une diminution dans le secteur technologique. De plus, les entreprises manufacturières continuent de représenter la plus grande part des demandes sans toutefois recevoir les investissements correspondants. Avant toutefois de laisser derrière nous ces tableaux, un regard sur la répartition régionale des investissements nous apprend qu'elle reste très similaire à celle de la période précédente, soit une concentration marquée dans les régions de Montréal et Québec. Finalement, il faut être prudent lorsque l'on consulte la colonne des « désinvestissements », puisqu'il n'est pas généralement pas question d'un échec pour le Fonds, mais plutôt de la fin normale et prévue de sa participation dans une entreprise. Règle générale, le Fonds ne cherche pas à être actionnaire à perpétuité.

La présente section a fait état de la nature changeante des entreprises dans lesquelles le Fonds investit son capital. À partir de la fin des années 1980, on voit apparaître de plus en plus d'entreprises du secteur tertiaire, et ce au détriment de celles issues du secteur manufacturier qui dominaient le bilan des cinq premières années. De surcroît, les emplois créés, sauvés, ou maintenus

⁴⁵ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 21.

par le Fonds coûtent de plus en cher, même lorsque l'on prend en compte l'inflation pour la période. Il est question d'une augmentation de 352% de 1988 à 1993, contre une inflation de 24%.

3.2.2 Les fonds spécialisés et régionaux

En plus d'une transition vers de nouvelles catégories d'entreprises partenaires, le Fonds met aussi sur pied des fonds d'investissements distincts, avec pour objectif le développement de secteurs d'activité ou bien de régions particulières. L'idée est lancée au courant de l'exercice 1987-1988 : on imagine des fonds en biotechnologie, en aéronautique, et en informatique.⁴⁶ On parle ici d'entités légalement distinctes du Fonds qui établissent leurs propres structures de gouvernance. BioCapital en est le premier exemple. Elle est « dédiée exclusivement à l'investissement dans de jeunes entreprises faisant de la recherche dans les domaines de la santé, de l'agroalimentaire et de l'environnement », affirme Blanchet.⁴⁷ Le capital provient du Fonds de Solidarité, mais celui-ci ne gère pas directement l'actif. Dans les années suivantes, on met aussi sur pied des fonds régionaux et locaux limitant leur portée à de plus petits investissements. C'est une façon efficace pour le Fonds d'éviter de gérer trop de petits projets tout en continuant de les financer et en répondant à des besoins plus ciblés. Au 31 octobre 1993, Denis Dionne rapporte que les fonds locaux, régionaux, et spécialisés représentent \$48M d'investissements, ou un sixième du capital investi au Québec.⁴⁸

Ces entités se définissent par la taille des entreprises dans lesquelles elles investissent -souvent plus petites- ainsi que par la forte présence d'autres investisseurs partenaires. On commence à parler de fonds sectoriels dès 1987, mais ils voient réellement le jour en 1989 grâce à des projets comme le Fonds de « placements-investissements » dans les entreprises publiques québécoises à faible capitalisation (EQFC) et le fonds d'investissement en biotechnologie BioCapital.⁴⁹ Le premier reçoit \$5M, alors qu'on parle de \$2M pour le second. Le fonds EQFC a pour mandat d'investir

⁴⁶ *Id.*, Rapport annuel 1987-1988, p. 9.

⁴⁷ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, p. 6.

⁴⁸ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 20.

⁴⁹ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, p. 21.

dans les entreprises québécoises cotées en bourse en vertu du « régime d'épargne-actions », dont il a été question dans le chapitre précédent. Ce fonds prendra beaucoup d'expansion, pour atteindre \$31M de capitalisation en 1993.⁵⁰ D'autre secteurs d'activité se voient rapidement dédier un fonds spécialisé : l'agroforesterie, l'immobilier, l'aérospatiale, l'environnement, et la technologie de pointe, entre autres. En 1992, le Fonds met sur pied Sartigan 1, un fonds « destiné au démarrage de petites entreprises » grâce à un investissement de \$1M, puis Aérocapsital, visant le secteur aéronautique (\$2M), ainsi qu'Enviro-capital dans le domaine de l'environnement (\$1M).⁵¹ On parle ici de « petites » sommes d'argent, mais il faut comprendre que le Fonds n'est pas le seul investisseur de ces nouvelles entités. Il s'allie à des partenaires comme la Caisse de dépôt et placement, le Mouvement coopératif Desjardins, la Banque Nationale, et même des particuliers.⁵² Il constitue aussi une société immobilière appelée « SOLIM », dans laquelle il investira beaucoup de capital au fil des ans. En date du 31 octobre 1993, \$17M y ont été contribués par le Fonds.⁵³ Celle-ci a pour objectif « la relance de l'industrie de la construction », une suite logique à Corvée-Habitation.⁵⁴ C'est aussi à travers elle que le Fonds entend construire et posséder ses propres bureaux partout au Québec, en copropriété avec la FTQ. Le Fonds met aussi sur pied BioCapital 2 en 1993, en partenariat avec une firme de capital-risque française spécialisée dans la biotechnologie. Celle-ci contribue pour 40% des \$10M dont ce nouveau fonds bénéficie.⁵⁵

Les fonds locaux et régionaux prennent aussi leur envol lors de cette période. On leur accorde généralement un montant fixe et beaucoup de latitude dans les investissements effectués. Pour les fonds régionaux, ils peuvent investir jusqu'à \$500,000 dans une entreprise de leur région, les plus grosses demandes étant acheminées directement au Fonds de solidarité.⁵⁶ En 1993, on compte un total de sept fonds régionaux, et le Fonds espère « compléter un réseau de douze sociétés de développement régionales d'investissement à travers tout le Québec ».⁵⁷ Encore une fois, la Caisse de dépôt, la Banque Nationale et le Mouvement Desjardins sont les principaux partenaires. Pour

⁵⁰ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 35. Il faut souligner que ce \$31M n'est pas inclus dans le \$48M que Denis Dionne rapporte quant aux fonds spécialisés et régionaux.

⁵¹ *Id.*, Rapport annuel 1991-1992, p. 29.

⁵² *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 19.

⁵³ *Ibid.*, p. 35.

⁵⁴ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, p. 14.

⁵⁵ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 19.

⁵⁶ *Ibid.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 19.

⁵⁷ *Ibid.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 19.

ce qui est des fonds locaux, ils sont alors en « incubation ». En collaboration avec l’Union des municipalités régionales de comté du Québec, le Fonds met sur pied SOLIDEQ, chargé de créer les Sociétés locales d’investissements dans le développement de l’emploi (appelées « SOLIDE »). Celles-ci sont cantonnées à une municipalité régionale de comté et peuvent investir jusqu’à \$50,000 dans chaque entreprise.⁵⁸ Grâce aux sociétés de développement régionales et aux SOLIDE, le Fonds souhaite pouvoir investir des petits montants sans trop alourdir son mandat d’analyse et d’accompagnement d’entreprises.

La montée des fonds spécialisés est accompagnée de plusieurs conséquences, tant au niveau des emplois créés que de la relation du Fonds avec ses capitaux. L’une d’entre elles est le changement du profil des emplois créés grâce au capital du Fonds. Denis Dionne le souligne d’ailleurs : « Exclusion faite des engagements dans les fonds régionaux et spécialisés, 80% de nos engagements totaux ont été faits dans des entreprises dont le syndicat est affilié à la FTQ, » affirme-t-il.⁵⁹ Les entreprises recevant des capitaux des fonds spécialisés, régionaux, et locaux, sont beaucoup plus petites que les partenaires traditionnels du Fonds de solidarité. Tel que démontré en début de chapitre, l’économie québécoise est alors en pleine tertiarisation, et une part importante des nouveaux emplois sont au sein d’entreprises plus petites et moins capables d’assurer de bons avantages sociaux, comme un fonds de pension par exemple. L’autre conséquence, moins apparente, est une relative perte de contrôle du capital par la FTQ et par les actionnaires. Puisque les fonds sont constitués conjointement avec d’autres institutions financières, leurs orientations peuvent être soumises à des impératifs différents des mandats du Fonds de solidarité. Quel intérêt a la Banque Nationale, une entreprise cotée en bourse, à maximiser autre chose que sa valeur à l’actionnaire?

Au crépuscule des années 1980, le visage des investissements du Fonds change. Il jette les bases de ses fonds régionaux et spécialisés, des entités sur lesquelles il exerce moins de contrôle mais qui lui permettent de déployer son capital à travers une plus grande diversité d’entreprises. De surcroît, il cible d’autres secteurs de l’économie, comme l’information ou la biotechnologie, s’attendant à ce qu’ils soient porteurs de bons emplois pour le futur. Sa participation dans BioChem

⁵⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁹ *Id.*, Rapport annuel 1990-1991, p. 15.

illustre bien cette nouvelle orientation. Bien que le Fonds ait réalisé d'énormes profits lors des ventes de ses parts en 1995 et en 2001, peu d'emplois ont été créés lorsque l'on compare BioChem à ses autres investissements. L'économie des années 1990 repose sur des entreprises plus petites, axées sur l'efficacité, et en compétition féroce avec leurs rivales étrangères. Le Fonds n'hésite pas à se lancer dans cette nouvelle arène, même s'il y est de plus en plus cher et difficile de créer des emplois, d'autant plus des emplois syndiqués.

3.3 L'actionnariat et l'administration du Fonds de solidarité

3.3.1 Devenir une « vraie » institution financière

Il a été démontré dans le chapitre précédent que le Fonds déploie son capital pour créer des emplois au Québec. La « règle du 60% » l'oblige à ce que 60% de son actif net de l'exercice précédent soit investi dans des entreprises québécoises. Cela laisse 40% d'autres actifs, qui sont à la discrétion totale du Fonds : obligations, titres boursiers, participations dans des projets d'infrastructure, capital privé, les possibilités qui s'offrent alors à un investisseur institutionnel comme le Fonds sont vastes. S'il veut investir dans les entreprises québécoises et ainsi créer, maintenir et sauvegarder des emplois, le Fonds doit trouver des actionnaires. L'atteinte d'un bon rendement à l'actionnaire bénéficie donc indirectement à sa mission, qui nécessite de lever des capitaux.

Que nous racontent les rapports du Fonds de solidarité au sujet de ses pratiques d'investissement? Il est ici question de son portefeuille de placements, et non pas du capital de développement investi dans les PME québécoises. Le Fonds se lance dans le commerce de titres financiers en 1985, en achetant des actions et des obligations.⁶⁰ Le rôle principal de ces placements est de générer des

⁶⁰ Une action est une part d'équité dans une entreprise. On en est propriétaire dans la proportion que notre équité représente. Une obligation est une dette. En possédant une obligation, on est crééditeur. Les actions sont plus risquées que les obligations, mais sont généralement plus performantes. Elles sont aussi beaucoup plus volatiles, car celle qui détient des obligations est une créancière prioritaire.

revenus tout en mitigeant l'instabilité qui pourrait découler de la concentration du portefeuille de capital de développement.⁶¹ Rappelons-nous que la diversification réduit le risque, mais que le Fonds est contraint par la Loi d'investir la majorité de son capital dans des entreprises québécoises. Cela place le Fonds -et ses actionnaires, des Québécois- dans une position de concentration très élevée. Le reste de son portefeuille a donc avantage à accomplir deux mandats : la diversification et la protection du capital. Denis Dionne, vice-président aux investissements, l'exprime clairement :

Les gestionnaires du portefeuille de placements du Fonds de solidarité ont pour mandat de procurer aux actionnaires du Fonds une base de rendement stable. Dans cette optique et compte-tenu des objectifs corporatifs du Fonds, le portefeuille est surpondéré en titres à revenus fixes de bonne qualité.⁶²

Les états financiers confirment cette affirmation. À partir de 1988, les actions canadiennes et étrangères représentent environ 10% de l'actif total. Les titres à revenus fixes, pour leur part, oscillent entre 30% et 40% de l'actif.⁶³ Les gestionnaires de portefeuille engagés par le Fonds sont au courant des bonnes pratiques en la matière et semblent les respecter.⁶⁴ En ce qui concerne la diversification, le Fonds a un bilan mitigé. Puisqu'au moins 60% de son capital est investi au Québec, ses actionnaires -qui doivent être québécois- se retrouvent surexposés à la performance économique de la province. Leurs capitaux humain et financier sont dépendants d'une seule et même économie.⁶⁵ Le Fonds est toutefois conscient de cette problématique et souhaite autant que possible la mitiger.

⁶¹ FSTQ, Rapports annuel 1984-1993.

⁶² *Id.*, Rapport annuel 1990-1991, p. 16.

⁶³ *Id.*, Rapports annuels 1984-1994.

⁶⁴ Le seul réel problème en la matière est que le portefeuille ne change pas en fonction de l'âge de l'actionnaire. Cela n'est pas spécifique au Fonds. Presque tous les fonds mutuels sont confrontés à cette problématique. C'est pourquoi les investisseurs sont généralement actionnaires de plusieurs fonds, dans des proportions différentes, selon leur âge. Une innovation récente dans le secteur financier a même permis de prendre en considération l'âge dans la composition du fonds. Ces fonds, appelés *target-date funds*, sont conçus avec une année de retraite précise en tête. Plus la date ciblée approche, plus le fonds augmente son exposition aux revenus fixes afin de protéger le capital. Au crédit du Fonds, toutefois, sa gamme de produits FlexiFonds, des fonds mutuels non éligibles au crédit pour fonds de travailleurs, est composée de trois fonds reflétant chacun un profil de risque. FlexiFonds est lancé en 2019 et se trouve donc loin du cadre chronologique de ce mémoire.

⁶⁵ Au sujet de la concentration du capital humain d'un particulier et des conséquences sur son portefeuille d'investissements « idéal », voir Lorenzo Bretscher, Christian Julliard, et Carlos Rosa, « Human capital and international portfolio diversification : A reappraisal », *Journal of International Economics*, vol. 99, 2016, p. s78-s96.

3.3.1.1 La Fondation d'éducation et de formation économique⁶⁶

Le Fonds a pour mandat de « favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec ».⁶⁷ L'éducation et la formation économique font partie des mandats pour lesquels le Fonds reçoit ses généreux crédits d'impôt. Rappelons qu'en 1988, la formation représente plus du tiers de son budget d'opérations, le plus gros poste de dépenses. À partir de 1989, toutefois, le Fonds cherche à mieux contrôler ses dépenses pour se placer au diapason des institutions « concurrentes ». C'est qu'il a alors des frais de gestion beaucoup plus élevés que la norme, atteignant 6,57% pour 1988.⁶⁸ En 1993, ils se situent à 3%, toujours relativement élevés, une situation jugée tout à fait normale par Pierre Laflamme, vice-président aux opérations :

Tout en visant à le réduire le plus possible, nous croyons qu'il restera toujours plus élevé, compte tenu des missions particulières du Fonds en matière de formation économique des travailleurs et travailleuses en entreprises, de l'appui technique aux entreprises et aux syndicats, et des investissements en temps et en ressources dans des stratégies de développement économique régionales et sectorielles.⁶⁹

Afin de minimiser l'impact des coûts de formation sur son bilan, le Fonds crée en 1989 la Fondation d'éducation et de formation économique, une entité « distincte du Fonds, qui a pour but de contribuer à la formation économique des travailleurs et travailleuses du Québec. »⁷⁰ C'est Normand Caron, le fondateur du réseau des RL, qui en sera le premier président. Le Fonds prête \$3M sans intérêt à la fondation pour lancer ses opérations, un prêt qu'il ne lui réclamera d'ailleurs jamais. C'est aussi le Fonds qui nomme les membres de son conseil d'administration et qui

⁶⁶ À ne pas confondre avec le Collège FTQ-Fonds, mis sur pied en 1999 afin de financer des activités d'éducation économique au sein de la FTQ elle-même. De nos jours, le Collège réunit pour une durée de cinq semaines des syndicalistes (en alternance entre des élus et des conseillers) et leur prodigue une formation sur l'histoire syndicale, l'économie, les relations industrielles. Le Fonds rembourse le salaire de toutes ces personnes à 75% pour l'entièreté de l'événement, en plus de louer les salles, fournir s'hébergement s'il y a lieu, ainsi que les repas.

⁶⁷ « Le Fonds de solidarité (F.T.Q.), *Fonds de solidarité des travailleurs du Québec* (F.T.Q), Rapport annuel 1983-1984, 1985, p.2

⁶⁸ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, p. 14.

⁶⁹ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 26.

⁷⁰ *Id.*, Rapport annuel 1989-1990, annexe p.1

administre ses placements en son nom.⁷¹ Pourquoi créer une entité légalement distincte? La Fondation, à titre d'organisme à but non lucratif, peut recevoir des dons. Jean Martin, président à l'actionnariat et à la formation célèbre « un engagement de la part des entreprises partenaires à contribuer financièrement » à la Fondation.⁷² Celle-ci apprend aux travailleurs -surtout les représentants syndicaux- des entreprises partenaires à lire les états financiers de leur entreprise ainsi qu'à comprendre les tendances économiques qui affectent sa santé financière. Martin souligne que de telles connaissances rendent les travailleurs plus susceptibles de « contribuer à une hausse importante de la compétitivité de l'entreprise, en augmentant leur productivité. »⁷³ Ces sessions d'informations ont d'ailleurs si bonne réputation dans les milieux syndicaux et patronaux que nombre de syndicats et d'entreprises non-partenaires sollicitent les services de la Fondation. Exirper la Fondation du bilan financier du Fonds lui permet aussi d'améliorer ses frais de gestion. Il ne serait pas surprenant que l'idée d'une fondation soit venue des financiers et non des syndicalistes, mais il s'agit d'une intuition difficile à prouver à partir des sources mobilisées.

3.3.1.2 Un siège social pour le Fonds et pour la FTQ

Fin octobre 1990 se réalise « un vieux rêve » de Louis Laberge. Ce matin-là, lui-même, son compagnon d'armes Fernand Daoust et Claude Blanchet ont eu l'honneur de procéder à la première pelletée de terre du futur Complexe FTQ à l'angle des rues Crémazie et Berri à Montréal.⁷⁴ Le bâtiment regroupera la permanence de la FTQ, de ses syndicats affiliés, ainsi que le Fonds, sous un même toit. C'est en grande partie grâce à la participation financière de ce dernier que le Complexe verra le jour. En 2001, un Louis Laberge nostalgique souligne l'importance de ce lieu pour la Fédération :

Il y eut ensuite la construction du Complexe FTQ, qui a ouvert ses portes en 1993. C'était un projet que j'avais en tête depuis presque 30 ans, depuis que j'avais été élu à

⁷¹ *Ibid.*, annexe p. 4.

⁷² FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 16.

⁷³ *Ibid.*, p. 17.

⁷⁴ « Un vieux rêve qui se met en chantier », *Le Monde Ouvrier*, novembre 1990, p. 11. Notons que procède à la pelletée de terre. Le président de la FTQ, son secrétaire général, et le PDG du Fonds de solidarité.

la présidence de la centrale. Ça faisait des années que je parlais de regrouper nos syndicats pour être plus près les uns des autres, pour mieux échanger, et surtout prévoir pour les années à venir. Nos syndicats sont maintenant chez eux et il leur en coûte moins cher à chaque année pour y demeurer.⁷⁵

Achevé à l'été 1993, l'immeuble symbolise en quelque sorte la réification de la place de la FTQ dans la société québécoise. En étant propriétaires de leur propre espace et de surcroît aussi près de leur bras financier, les syndicats affiliés à la FTQ sont alors plus indépendants et bien ancrés. Les institutions qui se font bâtir leurs propres sièges sociaux dans les grandes villes ont toutes un certain statut.

3.3.2 Les responsables locaux et les « blitz »

Les responsables locaux et la déduction à la source restent bien présents lors du second quinquennat. En 1993, le rapport annuel du Fonds décompte 1,800 RL actifs au sein des syndicats FTQ, eux qui ont recruté 40% des nouveaux actionnaires cette année-là.⁷⁶ Une campagne au sein de la FTQ vise d'ailleurs à atteindre le cap des 100,000 actionnaires issus de la centrale. Le Fonds est une institution financière très dépendante de ce réseau de bénévoles qui utilisent leur proximité avec leurs collègues pour lever du capital. En tant que représentants syndicaux, les RL sont bien positionnés pour influencer non seulement les travailleurs, mais aussi les décisions de leur syndicat.⁷⁷ La DAS connaît aussi une progression par rapport à son état de 1988. Plus de 2,000 conventions collectives prévoient une déduction à la source et 600 employeurs contribuent au Fonds au nom de leurs employés, un geste qu'accomplit « la quasi-totalité des entreprises » dans lesquelles le Fonds investit.⁷⁸ Considérant qu'elles sont principalement non-syndiquées, il est fort

⁷⁵ Laberge, Louis, « Comment nous avons bâti la FTQ », dans *La FTQ, ses syndicats et la société québécois*, 2001, p. 61.

⁷⁶ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 13-14.

⁷⁷ Ian MacDonald et Mathieu Dupuis, « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance », *Nouveaux cahiers du socialisme*, vol. 19, 2018, p. 35.

⁷⁸ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p.13.

probable que leurs employées n'aient pas de fonds de pension. La préparation à la retraite est donc encore plus importante pour elles.

Le numéro de novembre 1991 du *Monde Ouvrier* recueille le témoignage d'une ancienne responsable locale du cégep Maisonneuve, à Montréal. Claire Pitre, alors devenue employée du Fonds, souligne que les RL font un travail « exigeant mais enrichissant ».⁷⁹ La mission du Fonds semble l'habiter pleinement. « Chaque fois qu'on réussit à convaincre quelqu'un d'adhérer, on fait un petit peu plus pour l'emploi au Québec. C'est très valorisant. »⁸⁰ Les RL étant des bénévoles, il est raisonnable de penser que c'est une croyance sincère qui anime leurs efforts, et non la perspective d'une commission. Cela fait d'eux des ambassadeurs à la fois convaincus et convaincants. La littérature sur l'épargne-retraite a démontré que l'influence des pairs, comme les collègues de travail, peut avoir un profond impact sur le choix des investissements qu'une travailleuse va effectuer.⁸¹ Le *pitch* de vente du Fonds comporte deux volets : l'importance de la création d'emplois dans un contexte de chômage élevé, et les avantages fiscaux, qui sont « la cerise sur le gâteau », comme dit Laberge.⁸²

Puisque les RL opèrent nécessairement au sein d'organisations syndiquées auprès de la FTQ, il est très probable que la DAS y soit aussi implantée. Il est alors très facile, à la suite d'une conversation avec une RL, de se procurer un formulaire qui permet de cotiser au Fonds de façon automatique. Aucun autre produit d'épargne ne bénéficie alors d'un processus d'achat aussi simple au Québec. Cette facilité est démontrée par l'efficacité des campagnes d'adhésion, appelées « blitz » par la FTQ. À la mine d'amiante de Thetford Mines, les employés ne sont que trop conscients des difficultés que traverse l'emploi au Québec. Sans fonds de pension, ces Métallos sont des actionnaires par excellence. Le président de la section locale convoque l'exécutif et les représentants à une rencontre avec des employés du Fonds, qui leur démontrent les avantages fiscaux dont pourraient bénéficier les membres : « Pour 4\$ net par semaine, vous aurez dans le

⁷⁹ *Le Monde Ouvrier*, novembre 1991, p.8.

⁸⁰ *Ibid.*, p.8.

⁸¹ Voir Gerrans, Moulang, Feng, et Strydom, « *Individual and peer effects in retirement savings investment choices* », *Pacific-Basin Journal of Finance* vol. 47, 2018, p. 150-165.

⁸² *Le Monde Ouvrier*, novembre 1991, p. 8. Certains affirment que c'est cette seule déduction fiscale qui assure en fait l'entrée de nouveaux capitaux au Fonds. Il est difficile de trancher sur la question, considérant que nous n'avons pas d'équivalence à étudier.

REER du Fonds 1040 \$ après un an ».⁸³ Une fois un vote obtenu auprès de l'exécutif syndical, on coordonne avec l'employeur pour permettre les remises d'impôt à chaque paie. Cela représente un avantage difficile à ignorer. Un investissement hebdomadaire de vingt dollars ne réduit la paie nette que de quatre dollars. Une fois syndicat et employeur au diapason, le « blitz » peut commencer.

Nous avons fait une publicité massive à l'intérieur de la mine pour prévenir que les gens du Fonds s'en venaient. Nous avons distribué des dépliants, des napperons explicatifs à la cafétéria et des *posters*. Nous avons renseigné les travailleurs sur les trois quarts de travail. Lorsque le « blitz » s'est déroulé avec l'équipe du Fonds, 75% des membres rencontrés ont adhéré parce qu'ils se sont rendus compte que c'est avantageux.⁸⁴

À la Consumers Glass de Pointe Saint-Charles, à Montréal, les travailleurs de l'usine reçoivent aussi la visite des représentants du Fonds, installés à la cafétéria. Un « blitz » se déroulant en décembre 1993 fait grimper en flèche le nombre d'adhésions. Avant celui-ci, seulement 95 employés étaient actionnaires du Fonds. Près de 200 sont convaincus de faire le saut, et presque tous les actionnaires existants augmentent leur cotisation.⁸⁵ C'est sans nul doute la collaboration étroite entre le Fonds, le syndicat local, et l'employeur qui permet à de telles campagnes non seulement de rejoindre autant de travailleurs, mais aussi de les convaincre. Combien de fonds communs se font ainsi dérouler le tapis rouge au sein-même d'une entreprise? Que tout ceci se déroule sur les heures de travail, avec l'approbation explicite du syndicat et de la compagnie, doit certainement mettre les travailleurs en confiance.⁸⁶

Outre la proximité des responsables locaux et la simplicité de la déduction à la source, la FTQ a d'autres outils dans son sac. Dans *Le Monde Ouvrier* de janvier 1991, on se réjouit de la performance du Fonds de solidarité, qui affiche « d'excellents résultats » malgré une récession.⁸⁷ Le Fonds a en effet vu la valeur de son action augmenter de 5%, alors que la croissance économique

⁸³ *Id.*, novembre 1993, p. 10. 4\$ par semaine représente 208\$ par année.

⁸⁴ *Id.*, novembre 1993, p.10.

⁸⁵ *Id.*, janvier 1994, p. 21.

⁸⁶ La littérature de finance comportementale cherche depuis longtemps à comprendre les facteurs qui guident les choix de l'investisseur particulier. Dans leur revue de littérature sur la résistance au changement et sur l'inertie, Seth et al (2020) notent que le niveau de confiance envers le fournisseur de services financiers est important. Les investisseurs sont attachés aux produits qu'ils détiennent déjà, sont opposés à la prise de risque, et n'aiment pas le changement. Il faut donc une force de taille pour les aiguiller vers autre chose. Voir Himanshu Seth et al., « Consumer resistance and inertia of retail investors: Development of the resistance adoption continuance (RAIC) framework », *Journal of Retailing and Consumer services*, vol. 55, 2020.

⁸⁷ *Le Monde Ouvrier*, janvier 1991, p. 17.

Canadienne fut nulle (0.20%).⁸⁸ Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, et Jean Martin, vice-président au développement de l'actionnariat au Fonds, font alors la tournée des régions du Québec en vue de préparer les syndicats et leurs membres pour la campagne d'adhésion du début d'année.⁸⁹ La FTQ met en branle une campagne massive de souscription intitulée « Un 5\$ dollar pour l'emploi », afin de recruter plus d'adhérents via la DAS. On ne manque pas de souligner les « crédits d'impôts exclusifs au Fonds de solidarité », de l'ordre, rappelons-le, de 40%.⁹⁰ Cette tournée mobilise Fernand Daoust pour plusieurs semaines. Daoust est une figure respectée au sein de la FTQ, lui qui en est le secrétaire général depuis 1969.⁹¹ Qu'il aille en personne à la rencontre des syndicats pour encourager l'épargne en dit long sur la proximité toujours bien évidente entre la FTQ et son Fonds. La FTQ déploie donc des ressources importantes, comme le temps et la crédibilité de son secrétaire général, afin de rallier le plus de membres possibles au Fonds.

3.3.3 Caractéristiques de l'actionnariat au 31 octobre 1993

Tout comme au chapitre précédent, il sera ici question de brosser le portrait démographique de l'actionnariat du Fonds au terme de la période visée. Cette section se cantonne aux données du 31 octobre 1993. Un exercice de comparaison entre les deux périodes est présenté dans la conclusion du mémoire. L'âge moyen des actionnaires se situe à 43 ans.⁹² Les rapports soulignent régulièrement cette information, se félicitant de pousser les plus jeunes à « se préparer tôt à la retraite ».⁹³ En recrutant des actionnaires d'un si jeune âge, le Fonds leur permet de se donner un temps précieux pour amasser du capital en vue de leur retraite.⁹⁴

⁸⁸ FSTQ, Rapport annuel 1990-1991, p. 2; « Canada GDP growth trends 1960-2024 », *macrotrends.net*, 2024.

⁸⁹ Les mois de janvier et février sont des périodes occupées en ce qui concerne les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, car on peut cotiser pour l'année précédente, et ce avant de soumettre ses déclarations de revenus.

⁹⁰ *Le Monde Ouvrier*, Janvier 1991, p. 20.

⁹¹ *Id.*, avril-mai 1991, p.4.

⁹² FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 16.

⁹³ *Ibid.*, p. 16.

⁹⁴ La littérature financière est généralement d'avis que temps est le facteur le plus important lorsque l'on souhaite faire fructifier ses actifs. L'une des phrases les plus communes dans le milieu est un jeu de mot : *Time in the market beats timing the market*. Comme quoi la seule présence dans les marchés est plus avantageuse qu'une stratégie basée sur des entrées et des sorties périodiques.

Bien que la loi régissant le Fonds ne mentionne pas l'épargne-retraite comme mandat, les modalités entourant l'achat et la vente d'actions sont claires. Les conditions qui balisent les rachats d'action indiquent que la retraite est l'objectif principal.

10. Une action de catégorie « A » n'est rachetable par le Fonds que dans les cas suivants :

1^o à la demande de la personne qui l'a acquise du Fonds, ou, dans le cas de l'article 9, d'un fiduciaire qu'elle a désigné, si, après avoir atteint l'âge de 60 ans, elle s'est prévalué d'un droit à la pré-retraite ou à la retraite;

2^o à la demande d'une personne qui est porteur de l'action sans l'avoir acquise du Fonds, si la personne qui l'acquise du Fonds a atteint l'âge de 60 ans ou en cas de décès, aurait atteint cet âge si elle avait vécu;

3^o à la demande d'une personne à qui une telle action a été dévolue par succession;⁹⁵

Prenons le temps de décortiquer l'esprit de ce texte de loi. La première clause est plutôt simple : il faut avoir au moins 60 ans *et* être en pré-retraite ou à la retraite. La seconde stipule que dans un cas où la personne porteuse de l'action n'est pas celle l'ayant acquise, c'est l'âge de l'acquéreur qui détermine si l'action peut être rachetée. Cette disposition vise clairement les conjoints pour qui on a acheté des actions.⁹⁶ Finalement, la troisième clause touche les personnes visées par une succession. À la lumière de cet article de loi, il appert que l'action du Fonds est créée à des fins de retraite ou de succession, et non comme un investissement conventionnel. Considérant la généreuse aide fiscale qu'elles reçoivent des gouvernements, il va presque de soi que les actionnaires doivent faire face à des critères très stricts lorsque vient le temps de vendre leurs actions. Il serait autrement trop tentant d'investir dans le Fonds, puis d'en retirer son capital tout de suite après avoir reçu le crédit d'impôt pour fonds de travailleur. Notons d'ailleurs que les actions ne peuvent être revendues à un autre particulier, que seul le Fonds rachète ses propres actions.⁹⁷

En plus d'affirmer le statut d'épargne-retraite du Fonds, ces règles lui assurent que son capital soit immobilisé sur la longue durée. Considérant que l'actionnaire moyen est dans le début de la quarantaine en 1993, une part considérable de l'actif est garantie pour plusieurs décennies.⁹⁸

⁹⁵ Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983, art. 10.

⁹⁶ Au Canada, on peut ouvrir un REER de conjoint.

⁹⁷ *Ibid.*, art. 11.

⁹⁸ FSTQ, Rapport annuel 1989-1990, p. 10.

D'autres fonds d'investissements n'ont pas ce privilège. À tout moment, une actionnaire peut demander le rachat de ses parts et rouver son capital. Ces fonds doivent donc garder des liquidités élevées ainsi qu'être soucieux de leurs performances à court terme. La littérature financière a démontré que le flux de capital d'un fonds mutuel dépend de ses rendements à court terme.⁹⁹ Une bonne performance attire plus de capital, alors que l'inverse peut causer le départ de nombreux épargnants. Le Fonds n'a pas à se soucier d'un tel exode de ses actionnaires. Elles sont captives jusqu'à leur retraite, sauf exception. Celui-ci a donc plus de latitude dans ses investissements, et ses besoins en liquidités sont nettement plus petits.

Mais qu'est-ce qui convainc les Québécoises d'investir leurs épargnes avec le Fonds? Est-ce les efforts des syndicalistes ou les simples rendements offerts par le Fonds? Après la campagne « Un 5\$ pour l'emploi » épaulée par Daoust, début 1991, on ne remarque pas de hausse notable dans le nombre d'actionnaires. Environ 15,000 nouveaux épargnants se joignent au Fonds cette année-là, comme pour les années 1990, 1989, 1988, et 1987.¹⁰⁰ Les choses changent toutefois en 1992 : le Fonds reçoit 37,000 nouveaux adhérents.¹⁰¹ Pourquoi? La publication des résultats de l'année précédente y est peut-être pour quelque chose. L'investissement dans IAF BioChem, dont il a été question précédemment, connaît alors une ascension fulgurante. Pour l'actionnaire, l'année se terminant le 31 octobre 1991 a livré un rendement de 13%, sans prendre en compte les économies d'impôts.¹⁰² Concrètement, si quelqu'un avait investi \$1,000 dans le Fonds de solidarité le 1^{er} novembre 1990, il aurait \$1,300 à son nom un an plus tard.¹⁰³ Toutefois, il faut considérer les avantages fiscaux spécifiques au Fonds : grâce au crédit d'impôt pour fonds de travailleurs et à la déduction pour REER, le coût réel de son investissement est plutôt de \$300.¹⁰⁴ Un tel retour sur investissement en une seule année est *très* rare.¹⁰⁵ Considérant l'effet positif des rendements à court

⁹⁹ Cette relation est établie depuis les années 1970, mais pour une étude récente, voir Barber, Huang, & Odean, « Which factors matter to investors? Evidence from mutual fund flows », *The Review of Financial Studies*, vol. 29, n° 10, 2016, p. 2600-2642.

¹⁰⁰ FSTQ, Rapport annuel 1990-1991, p. 2.

¹⁰¹ *Id.*, Rapport annuel 1991-1992, p. 1.

¹⁰² Pour la même période, du 1^{er} novembre 1990 au 31 octobre 1991, le S&P/TSX a connu une appréciation de 9%.

¹⁰³ Assumant un rendement de 13%, tel que précédemment établi.

¹⁰⁴ Pour quelqu'un gagnant le revenu médian québécois en 1991 (\$22,500 selon Statistiques Canada, voir Statistiques Canada, tableau 11-10-0239-01, « Revenu des particuliers », 26 avril 2024.), on additionne le 40% du crédit pour fonds de travailleur à son taux d'imposition marginal approximatif de 30%.

¹⁰⁵ Si rare que si quelqu'un tentait de vous vendre un placement au rendement attendu si élevé, vous devriez généralement vous méfier et en parler avec une personne de confiance.

terme d'un fonds sur les cotisations qu'il amasse, il n'est pas étonnant qu'autant de nouveaux adhérents se pointent le bout du nez en 1992.¹⁰⁶

En date de 1993, l'actionnariat du Fonds est toujours majoritairement « syndical », à 64%. Les membres de la FTQ en particulier représentent à elles seules 47%.¹⁰⁷ Géographiquement, l'actionnariat est à peu près représentatif de la population québécoise, comme en témoigne le tableau de gauche. À droite, l'évolution du sexe des actionnaires de 1990 à 1993 est particulièrement notable.

Répartition des actionnaires selon la région	
Abitibi - Témiscamingue	2,05 %
Bas Saint-Laurent	2,32 %
Chaudière - Appalaches	4,47 %
Côte-Nord	2,48 %
Estrie	3,52 %
Gaspésie	0,85 %
Lanaudière	5,76 %
Laval	5,99 %
Laurentides	6,91 %
Mauricie - Bois-Francs	6,30 %
Montérégie	20,76 %
Montréal	21,02 %
Nord du Québec	0,89 %

Figure 4 Actionnaires selon la région, 31 octobre 1993



Figure 5 Actionnaires selon le sexe, 1990-1993

Les femmes occupent une part de plus en plus importante de l'actionnariat, au même titre que leur présence sur le marché du travail augmente rapidement à cette époque.

Au niveau du capital accumulé par les actionnaires, l'avoir net du Fonds se situe à \$797,1M.¹⁰⁸ Compte tenu que l'on compte alors 193,039 actionnaires, il est question de \$4,098 en capital-actions par personne, en moyenne. Nombre d'actionnaires sont arrivés après 1991 lors de la bonne performance du Fonds, mais qu'en est-il des gens qui cotisent depuis le début? Pour quelqu'un ayant contribué la souscription moyenne depuis 1984, le capital accumulé se situe aux environs de \$8,300.¹⁰⁹ Pour la personne ayant contribué le maximum éligible au crédit d'impôt (\$3,500 par année de 1984 à 1991, puis \$5,000 en 1992 et en 1993), le total est plutôt de \$51,900 (voir Annexe

¹⁰⁶ Barber, Huang, & Odean, *op. cit.*, p. 2600-2642.

¹⁰⁷ FSTQ, Rapport annuel 1992-1993, p. 12-15.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰⁹ À l'instar du chapitre précédent, les montants ainsi extrapolés sont obtenus à partir d'une feuille de calcul prenant en compte la contribution, les crédits d'impôts, ainsi que la performance annuelle du Fonds. Voir en annexe.

A). Encore une fois, ce montant fait sourciller, étant d'un autre ordre de grandeur que la moyenne. Il serait intéressant d'en savoir plus sur la distribution du capital-actions avec un modèle basé sur une médiane et des percentiles. Un seul indice en la matière est à ma connaissance disponible : un article scientifique datant de 1992 cite un document d'information du Fonds affirmant que les trois quarts des actionnaires disposent de moins de \$5,000 chez lui.¹¹⁰ C'est bien peu, mais sachant que les investisseuses ayant maximisé leurs contributions existent, on comprend qu'il y a une asymétrie dans l'actionnariat.

En répétant l'exercice de comparaison du chapitre précédent, il appert que le Fonds reste toujours aussi compétitif dans le marché de l'épargne au milieu des années 1990. Si on avait investi la moyenne des contributions dans un fonds mutuel constitué d'actions et d'obligations canadiennes entre 1984 et 1993, on aurait accumulé \$8,800 (contre \$8,300 au Fonds). Pour le maximum éligible au crédit d'impôt, il est plutôt question de \$55,500 (contre \$51,900 au Fonds).¹¹¹ La différence est marginale, d'autant plus qu'il faut considérer les avantages fiscaux dont bénéficient les actionnaires du Fonds : son coût réel, après déductions, est de \$1,900 pour la contribution moyenne (contre \$4,400 pour un REER conventionnel), ou de \$7,600 pour une contribution maximale (contre \$22,800 dans le REER conventionnel).¹¹²

Lors de son deuxième quinquennat, le Fonds connaît une forte croissance au niveau des adhésions, en partie encouragée par ses bonnes performances à travers la récession du début des années 1990. Son actionnariat est relativement jeune, syndiqué, et masculin.¹¹³ La structure des responsables locaux est bien établie et peut mener des campagnes d'adhésions redoutables appelées « blitz » dans les syndicats de la FTQ. Au Fonds, on déploie des efforts réels pour réduire les frais d'opérations et doter l'institution de meilleurs services aux actionnaires. Denis Dionne et Pierre Laflamme prennent d'ailleurs plus de place dans les rapports annuels. Respectivement vice-

¹¹⁰ Yvan Comeau et Benoît Lévesque, « Workers' Financial Participation in the Property of Enterprises in Quebec », *Economic and industrial democracy*, vol. 14, n° 2, 1993, p. 236.

¹¹¹ Encore une fois, la feuille de calcul nous permet d'appliquer le retour sur investissement d'un portefeuille d'actions (60%) et d'obligations (40%) pour la période. Voir en annexe.

¹¹² Il faut considérer que mon modèle ne prend pas en compte les frais de gestion des autres institutions financières, puisque j'utilise les retours sur investissement des marchés. Le Fonds est donc encore plus avantageux que ces chiffres ne le suggèrent!

¹¹³ Si l'on considère le salaire médian par sexe de 1993, les hommes gagnent beaucoup plus que les femmes et ont donc une capacité d'épargne plus importante. Voir Statistiques Canada, tableau 11-10-0239-01, « Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe, et la source de revenus », 26 avril 2024.

présidents aux investissements et aux opérations, ces deux financiers sont des compagnons de route de longue date de Claude Blanchet, ayant fait le saut avec lui depuis la Société générale de financement en 1983.¹¹⁴ La politique de placements se précise pour refléter les meilleures pratiques de l'époque en matière de gestion de risque. La prépondérance des titres de revenus fixe et des titres internationaux offre une certaine sécurité face à la concentration dans le capital-développement québécois.¹¹⁵ D'autres part, la mise sur pied de la Fondation d'éducation et de formation économique représente un bon coup sur le plan fiscal. Elle permet au Fonds de faire financer son mandat de formation par des dons des entreprises partenaires. La construction du Complexe FTQ à Montréal, en plus des nombreux bureaux FTQ-Fonds à travers la province, témoigne aussi de l'implication du Fonds dans le secteur immobilier et dans la stratégie de développement de la FTQ.

3.4 Conclusion (1989-1993)

Le Fonds change à compter de 1989. Sa réputation n'est alors plus à faire, comme en témoignent les nombreuses demandes d'investissement et ses collaborations fréquentes avec les autres grandes institutions financières du Québec. Grâce à son réseau au sein de la FTQ et à l'immobilisation à très long terme de ses capitaux, il a les reins assez solides pour prendre des risques pour accomplir son mandat de développement économique. Le libre-échange avec les États-Unis et la tertiarisation de l'économie du Québec favorisent les entreprises plus petites et plus flexibles, rendant les emplois moins stables et exacerbant les inégalités. Certes, de plus en plus de gens ne peuvent obtenir un emploi à temps plein, alors qu'une nouvelle classe professionnelle très aisée se consolide autour des services financiers et des services-conseils. Bien au fait de cette réalité, le Fonds se lance

¹¹⁴ Louis Fournier, *Solidarité inc.*, p. 72.

¹¹⁵ Voir François-Éric Racicot et Raymond Théoret, *Traité de gestion de portefeuille, 5e édition actualisée: Titres à revenu fixe et produits structurés - Avec applications Excel (Visual Basic)*, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 457.

dans de nouveaux secteurs et redouble ses efforts pour encourager la concertation entre employés et patrons.

Les nouveaux secteurs dans lesquels le Fonds investit sont à l'image de la nouvelle économie qui s'enracine alors au Québec : plus axés sur les services, la compétitivité, et l'expertise de pointe que sur le secteur manufacturier, où les emplois étaient historiquement plus stables et nécessitaient moins de scolarité. IAF BioChem en est le meilleur exemple. Une aide du Fonds semble toutefois impliquer une certaine réciprocité, comme en témoignent les dons que les entreprises partenaires font à la Fondation d'éducation ou à la mise en place de la déduction à la source pour leurs employés. Ces derniers, souvent sans fonds de pension, ont d'ailleurs grand besoin d'épargne-retraite. Les fonds régionaux et spécialisés sont d'autant plus impliqués dans le financement des petites entreprises, et voient le Fonds s'associer de façon plus soutenue à d'autres acteurs comme la Caisse de dépôt, Desjardins, et la Banque Nationale. Les emplois créés ou maintenus coûtent de plus en plus cher, et le Fonds n'est d'ailleurs plus aussi préoccupé par son premier mandat de « créer, maintenir ou sauvegarder » des emplois. Les rapports annuels mettent de l'avant le second mandat, celui de développement économique grâce à des « interventions structurantes ».

Toutefois, le discours de « crise » qui habitait les dirigeants du Fonds à ses débuts reste bien présent. Laberge exprime en 1993 que la situation économique québécoise n'est pas encore là où il souhaiterait la voir. « L'année qui vient de se terminer n'aura pas encore permis aux milliers de travailleurs et de travailleuses sans emploi de voir la lumière au bout du tunnel », affirme-t-il.¹¹⁶ Les rapports du Fonds font tous état d'une situation économique difficile nécessitant la solidarité des travailleuses. La reprise des années 1980 n'a pas été suffisante pour corriger la situation causée par la récession de 1982-1983, et le Québec entre dans la récession suivante dans un état déjà affaibli. Blanchet fait lui-même état de cette situation dans le rapport 1988-1989:

La croissance économique prévue en 1990 sera moins forte que la moyenne canadienne. Notre taux de chômage pourrait franchir à nouveau la barre des 10%. Dans de telles circonstances, l'action du Fonds de Solidarité est plus nécessaire que jamais. Elle l'est d'autant plus que le Québec n'a pas encore de politique de plein-emploi.¹¹⁷

¹¹⁶ FSTQ, Rapport annuel 1991-1992, p.2

¹¹⁷ *Id.*, Rapport annuel 1988-1989, p.6

Les syndicalistes adoptent une vision structurante du pouvoir d'influence du Fonds au Québec. On cherche des domaines où le Québec peut se démarquer face à la féroce compétition rendue inévitable par le libre-échange et la circulation des capitaux.

CONCLUSION

Décembre 1993. Les syndicalistes et leurs compagnons banquiers déménagent à l'angle des rues Crémazie et Berri à Montréal, dans leur tout nouvel édifice -aujourd'hui nommé l'édifice Louis-Laberge. Fernand Daoust vient tout juste de quitter la présidence de la FTQ, remplacé par Clément Godbout, dauphin de Laberge. Daoust imitera Laberge et prendra sa place à la présidence du conseil d'administration du Fonds. Sous leur égide, la FTQ est passée d'un organisme de représentation marginal à un mastodonte de la société civile et économique du Québec. Le Fonds de solidarité s'inscrit résolument dans cette continuité. Il démontre en outre aux entreprises de la province qu'il existe un investisseur syndical bienveillant pour les entrepreneuses prêtes à faire travailler les Québécoises. Il est à la fois un outil syndical et une institution financière en quête de crédibilité et d'autonomie. La période lors de laquelle le Fonds de solidarité (F.T.Q.) entame ses activités représente un moment charnière dans l'histoire du syndicalisme québécois. Afin de contribuer à la compréhension des stratégies d'adaptation et de résistance du mouvement syndical face au néolibéralisme, ce mémoire a proposé de se pencher sur les activités du Fonds de solidarité, ce fonds de capital-risque appuyé par des fonds publics et gouverné par la Fédération des travailleurs du Québec. Avant de rappeler les faits saillants de la littérature puis d'offrir une réponse à la problématique présentée, il importe de comparer les périodes à l'étude dans les deux chapitres d'analyse, soit 1983 à 1988, et 1989 à 1993.

De l'actionnariat du Fonds, il est d'abord presqu'entièrement issu du milieu syndical, de la FTQ plus particulièrement. 77% des actionnaires sont des membres de la FTQ au 31 octobre 1985, soit moins de deux ans après son démarrage.¹ À travers les années, cette proportion diminue de façon soutenue, à un tel point qu'à la même date en 1993, on parle plutôt de 47% d'actionnaires issues des rangs de la centrale.² Cela affecte-t-il l'influence de cette dernière sur le Fonds? Cela est peu probable, considérant que son conseil d'administration est constitué, en vertu de la Loi, d'une majorité d'individus nommés par le Conseil général de la FTQ. De surcroit, deux sièges sont laissés au choix des actionnaires, mais les assemblées annuelles n'en mobilisent que quelques centaines, et ces derniers sont souvent des responsables locaux. Elles élisent toujours des personnes gravitant

¹ FSTQ, Rapport annuel 1984-1985, p. 6.

² *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 12-15.

autour de la direction de la FTQ, comme Jean-Guy Frenette, devenu conseiller politique. Les RL, comme on les appelle, sont des représentants syndicaux chargés de recruter des actionnaires dans leur milieu de travail. En 1988, on en décompte 1,500, contre 1,800 en 1993.³ La quasi-totalité des actionnaires issus de la FTQ sera toujours recrutée par une RL pendant la première décennie d'existence du Fonds, peu importe l'année que l'on choisit d'observer. Cette structure de représentants représente l'un des plus gros éléments de continuité entre les deux périodes, puisqu'elle assure à la FTQ un rôle important dans la capitalisation et la gouvernance du Fonds.

D'autres tendances peuvent être relevées. L'actionnariat de 1993 est plus féminin que celui de 1988, la part de femmes détenant des actions étant passée de 27% à 36% lors de cet intervalle de cinq ans. Cette transition est entièrement due à l'arrivée de nouvelles actionnaires, et non au départ d'actionnaires de sexe masculin, puisque très peu de gens sont en âge d'être éligible à un rachat de leurs actions. Cela nous amène au point suivant, à savoir l'avoir moyen des actionnaires. Il est de \$2,500 en 1988, puis de \$4,000 en 1993, alors que le Fonds lui-même a vu son actif net passer de \$167M à \$793M sur la même période. Cette asymétrie entre la croissance du Fonds et l'avoir de son actionnaire moyen est causée par l'arrivée massive de nouveaux actionnaires en 1992 et en 1993 : 35,000 la première année, puis 50,000 la seconde, alors que les souscriptions des années précédentes tournent autour de 15,000. C'est que le Fonds est alors une institution connue du public et affichant un excellent rendement. Toutes les années comprises dans le cadre chronologique voient le Fonds réaliser des profits et la valeur de l'action augmenter en conséquence, mais 1991 se démarque du lot : 13% avant même de prendre en compte le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs. D'autres parts, le Fonds déploie des efforts importants pour réduire ses frais de gestion à partir de 1988, alors qu'ils avoisinent les 7%. Les fonds mutuels canadiens ont, à l'époque, des frais de plus ou moins 2%. De 1989 à 1993, le Fonds réussit à se rapprocher du reste de l'industrie et abaisse progressivement ses frais à 3%. Pierre Laflamme, son vice-président aux opérations, affirme alors que les frais « élevés » du Fonds sont le corolaire de ses mandats d'éducation économique et d'aide technique aux entreprises. La mise sur pied de la Fondation d'éducation permet au Fonds de faire financer ses activités de formation économique via des dons, une mesure bien typique du milieu des affaires et de ses nombreuses fondations caritatives.

³ *Id.*, Rapports annuels 1987-1988 et 1992-1993.

Si l'on se tourne vers les investissements du Fonds de solidarité, le contraste entre les deux périodes est flagrant. Jusqu'en 1988, les entreprises manufacturières reçoivent la part du lion. Les emplois ainsi créés, maintenus, ou sauvés concernent alors surtout des travailleurs syndiqués auprès de la FTQ. Mis sur pied pour appuyer le projet de plein emploi porté par la centrale, le Fonds répond présent. Son capital supporte directement ou indirectement un emploi sur mille au Québec en 1988. \$2,500 d'investissements directs sont alors nécessaires pour supporter un seul emploi.⁴ Toutefois, si l'on considère la totalité du capital du Fonds, on parle plutôt de \$16,700 par emploi, le tout rendu possible par les 66 735 actionnaires.⁵ Comme expliqué dans le deuxième chapitre, on peut alors dire qu'il faut cinq actionnaires pour créer un emploi. La formule proposée par la FTQ semble porter fruit, permettant à des travailleuses de solidariser leurs épargnes en vue de créer des emplois.

Le second quinquennat du Fonds de solidarité se déroulera pour sa part sous le signe d'une transition vers une économie de services et de petites entreprises, et le Fonds ne sera pas laissé derrière. Il diversifie son portefeuille d'investissements québécois avec des entreprises comme les Nordiques de Québec ou IAF BioChem, deux grosses transactions hautement médiatisées. Cette période voit le Fonds investir lourdement dans les entreprises du secteur tertiaire, en plus de créer des fonds spécialisés ou régionaux. Ces « petits » fonds lui permettent de se constituer une filière immobilière grâce à laquelle il construira de nombreux bureaux pour la FTQ et lui-même, le meilleur exemple étant le Complexe FTQ à Montréal. L'environnement économique du tournant des années 1990 est plus compétitif, surtout face aux entreprises états-unies, et il faut investir plus de capital pour créer des emplois. En 1993, par exemple, les quelques \$300M d'investissements réalisés supportent environ 35,000 emplois, soit \$8,800 par emploi. Encore une fois, si l'on considère l'ensemble du capital immobilisé au Fonds, on parle plutôt de \$26,800.⁶ C'est ce qui me fait dire que le mandat de développement économique est mis de l'avant lors de la deuxième période. Lorsqu'il fait état des bons coups des fonds régionaux et spécialisés, Denis Dionne, vice-président aux investissements, souligne que leurs activités ont « généré » \$200M

⁴ *Id.*, Rapport annuel 1987-1988, p. 17.

⁵ *Ibid.*, p. 3. Le « coût par emploi » présenté dans le troisième chapitre est basé sur les montants investis par le Fonds dans les entreprises québécoises. Si l'on refait le même calcul à partir de son actif total (Actif/emplois créés), on obtient plutôt \$16,700 pour 1988.

⁶ *Id.*, Rapport annuel 1992-1993, p. 31. L'actif total, incluant les autres placements, est alors de \$937M. (937M/35K=26,8K)

d'investissements.⁷ Par là il entend l'ensemble des capitaux réunis par ces fonds, incluant ceux des partenaires externes comme la Banque Nationale ou la Caisse de dépôt. Sans lui-même créer les emplois, le Fonds peut donc avoir de l'influence sur un secteur en réunissant d'autres investisseurs autour d'un but commun.

Dans le premier chapitre, une problématique a été posée concernant la réaction de la FTQ face à l'arrivée du néolibéralisme au Québec et ce que le Fonds de solidarité peut nous révéler sur elle. Un ensemble de sous-questions accompagnait celle-ci, concernant la relation entre la FTQ et le Fonds, les sortes d'interventions que le Fonds effectue dans l'économie, et sa relation avec ses actionnaires. Avant d'offrir une réponse à ces questions et de formuler une solution possible à la problématique présentée, commençons par résumer l'état de la littérature. On a vu, dans le premier chapitre, que deux littératures plutôt distinctes doivent être mobilisées pour étudier le Fonds de solidarité. La première porte sur le mouvement ouvrier québécois, qui a fait l'objet d'études en provenance de diverses disciplines, incluant en histoire, en sciences politiques, en sociologie, et en relations industrielles. Elle fait état d'un changement important dans le monde syndical qui serait survenu à la suite de la crise économique du début des années 1980, d'une part, et de l'hégémonie croissante des idées néolibérales au sein des gouvernements québécois, d'autre part. Une première école de pensée, plus pessimiste et ancrée dans une vision matérialiste des relations industrielles, affirme que le syndicalisme est sur la défensive au Québec depuis la crise. La stagnation des salaires et la baisse marquée des conflits de travail diffère des années 1960 et 1970, période pendant laquelle les syndicats sont plus revendicateurs et n'hésite pas à parler de « démocratie socialiste ». La montée du partenariat et de la concertation, où les syndicats sont appelés à travailler en vue de buts communs avec les employeurs et l'État, serait un symptôme d'une faiblesse du mouvement syndical face à une nouvelle réalité économique et idéologique. De nouvelles pratiques de gestion sont d'ailleurs ancrées dans l'individualisation de la relation entre employeurs et employés, réduisant le champ d'action syndicale. Une autre école de pensée affirme plutôt que les syndicats québécois se sont bien mieux tirés d'affaires que leurs homologues canadiens ou états-unien, le Québec ayant conservé son haut taux de syndicalisation, acquis dans le sillage de la Révolution Tranquille. Leurs efforts de concertation seraient plutôt la conséquence de leur ouverture sur le

⁷ *Ibid.*, p. 20.

reste de la société. En découle aussi de ces thèses la notion que le syndicalisme québécois aurait profondément changé.

L'autre littérature porte sur la croissance des caisses de retraites en Amérique du Nord ainsi qu'aux défis découlant de leur gestion. Ces nouvelles venues dans l'univers de la finance sont parfois critiquées à cause des pressions politiques auxquelles elles peuvent faire face, nuisant ainsi à leur devoir envers leurs bénéficiaires. Toutefois, certains souhaitent les voir concilier leurs responsabilités financières et des mandats plus larges, comme la protection de l'économie locale ou le développement d'infrastructures. Les fonds de travailleurs canadiens, qui sont mandatés de créer des emplois et de développer l'économie, représentent un pas dans cette tendance. Ils ont toutefois fait l'objet de nombreuses critiques, surtout en provenance des sciences économiques qui leur reprochent d'attirer une quantité trop importante de subventions gouvernementales. D'autres parts, certains chercheurs ont plutôt associé les fonds de travailleurs à un « renouveau » syndical, ou un nouveau champ d'action grâce auquel les syndicats peuvent s'adonner à l'activisme d'actionnaire et utiliser le capital comme outil de transformation sociale. Cette vision est d'ailleurs concordante avec la « démocratie économique » qui avait inspiré Frenette lorsqu'il réfléchit au Fonds de solidarité.

En posant un regard sur le Fonds de solidarité à travers ses propres rapports annuels ainsi qu'une sélection d'articles tirés du *Monde Ouvrier*, il devient possible de trouver une voie de passage à travers ces interprétations divergentes de la place de la FTQ dans la société québécoise depuis l'ère néolibérale. Le pivot qui sépare les deux chapitres d'analyse est apparu de façon naturelle, alors que le Fonds change ses pratiques d'investissement, met sur pied sa Fondation, ou accueille un actionnariat plus représentatif des travailleurs de la province. La période allant de 1983 à 1993 m'apparaît donc s'établir dans une certaine continuité, malgré un choc initial. Certes, la crise économique et le deuxième mandat du Parti Québécois marquent le début d'une longue période de stagnation des salaires au Québec ainsi que d'un affaiblissement du droit de grève.⁸ Toutefois, les années 1980 ne sont peut-être pas la rupture tant annoncée par des expressions comme « repli » ou « renouveau » du syndicalisme. Bien que la crise économique ait ébranlé la FTQ, la mise sur pied

⁸ Voir Statistiques Canada, Tableau 11-10-0239-01, « Revenus des particuliers », 26 avril 2024. En dollars constants de 2022, le salaire médian québécois n'a pas augmenté de 1980 à 2016. L'expression « dollars constants » veut tout simplement dire que l'inflation est prise en compte. Pour le droit de grève, voir Petitclerc et Robert, *op. cit.*, 2018.

d'un bras financier -dans un contexte de financiarisation de l'économie- ne représente à mon sens pas une rupture. Les premières années d'activité du Fonds le voient lutter contre la désindustrialisation en concentrant ses efforts dans le secteur manufacturier où nombre de syndiqués FTQ sont confrontés au spectre de la fermeture de leur entreprise. Mais dès 1988, le Fonds détourne ses énergies vers les secteurs qu'il identifie comme garants de l'avenir économique du Québec : tourisme, recherche, ou technologie. Son actionnariat évolue aussi rapidement pour devenir plus représentatif de la force de travail québécoise : plus féminin, moins syndiqué, et peut-être plus asymétrique dans son statut socioéconomique. Le déménagement de la FTQ, de ses affiliés, et du Fonds dans un tout nouveau Complexe dont ils sont propriétaires en 1993 est difficilement réconciliable avec la thèse du « repli ».

Pour ce qui est du rôle que le Fonds pourrait jouer dans une potentielle démocratie économique, il reste à faire ses preuves. Malgré sa taille et sa crédibilité, ses politiques d'investissement l'empêchent de devenir actionnaire majoritaire d'une entreprise. Sur le terrain, ses interventions améliorent la productivité et le climat de travail, mais rien n'indique que les travailleurs disposent ultimement de plus de pouvoir dans leur entreprise. Le Fonds est plutôt préoccupé, à l'instar des autres institutions financières, par son rendement, ses frais de gestion, la diversification de son portefeuille, ou l'optimisation de sa fiscalité. *The master's tool will never dismantle the master's house.*⁹ Cette phrase célèbre d'Audre Lorde devrait nous rappeler pourquoi le Fonds ne porte peut-être pas en lui les fruits de la démocratie économique.

Tant sur le plan économique que social, le récit actuel du mouvement syndical identifie la crise du début des années 1980 comme le catalyseur d'une cassure avec un passé plus radical et ambitieux, portée par l'arrivée simultanée des idées néolibérales chez les élites de la province et des changements dans l'économie. Toutefois, en étudiant le Fonds de solidarité de la FTQ de ses débuts jusqu'en 1993, ce récit semble moins solide. Bien que le Fonds soit initialement une bouée de sauvetage pour la centrale, il devient rapidement un des outils les plus polyvalents de son arsenal, lui permettant d'améliorer les services qu'elle offre à ses affiliés et à leurs membres, en plus de la doter d'un pouvoir d'influence plus grand sur le développement économique de la province. Sans

⁹ Audre Lorde, « The master's tool will never dismantle the master's house », *Sister Outsider: Essays and Speeches*, Berkeley, Crossing Press, 2007, p. 110.

mobiliser la documentation du Fonds de solidarité, l'histoire de la FTQ à l'ère néolibérale ne saurait être aussi nuancée, la centrale ayant plutôt l'air en déroute face aux changements économiques et aux nouvelles attitudes de l'État québécois. Toute histoire de la FTQ se doit de prendre en considération son Fonds de solidarité, sans quoi l'on risque de voir la FTQ comme bien moins polyvalente qu'elle ne l'est réellement.

ANNEXE A

Année	Dépôts (annuels)	Dépôts (cumulatifs)	Coût réel (cumulatif)	Solde
1984	\$ 348.40	\$ 348.40	\$ 104.52	\$ 370.18
1985	\$ 358.80	\$ 707.20	\$ 212.16	\$ 751.40
1986	\$ 424.84	\$ 1,132.04	\$ 339.61	\$ 1,249.76
1987	\$ 534.56	\$ 1,666.60	\$ 499.98	\$ 1,895.83
1988	\$ 549.64	\$ 2,216.24	\$ 664.87	\$ 2,598.32
1989	\$ 610.48	\$ 2,826.72	\$ 848.02	\$ 3,409.35
1990	\$ 731.86	\$ 3,558.58	\$ 1,067.57	\$ 4,371.87
1991	\$ 669.31	\$ 4,227.89	\$ 1,268.37	\$ 5,698.55
1992	\$ 928.64	\$ 5,156.53	\$ 1,546.96	\$ 6,851.19
1993	\$ 1,210.19	\$ 6,366.72	\$ 1,910.02	\$ 8,304.83

Tableau 1 Actionnaire moyen au Fonds (1984-1993)

Pour obtenir le dépôt annuel moyen, je me suis fié aux rapports annuels du Fonds. L'information est souvent donnée directement, mais il faut parfois extrapoler en divisant le volume d'actions vendues par le nombre total d'actionnaires. Ces deux données sont *toujours* dans les états financiers. En additionnant les dépôts annuels, on obtient un montant cumulatif, trouvé dans la deuxième colonne. Celui-ci représente le total investit au nom du particulier au Fonds, mais pour trouver son coût réel, il faut prendre en compte le crédit d'impôt pour fonds de travailleur et la déduction REER. Quelqu'un dont le taux d'imposition marginal (sur le dernier dollar gagné) est de 30% économise alors 70% (40% de crédit d'impôt + 30% de déduction REER). Il faut donc multiplier les dépôts par 0.3 pour connaître le coût réel. Finalement, pour le solde, il faut additionner le solde de l'année précédente aux dépôts de l'année en cours, puis y appliquer le rendement annuel du Fonds pour cette même année. Par exemple : (solde 1985+dépôts 1986) * rendement 1986=solde 1986. J'utilise le rendement donné par le Fonds dans ses rapports annuels.

Année	Dépôts (annuels)	Dépôts (cumulatifs)	Coût réel (cumulatif)	Solde
1984	\$ 3,500.00	\$ 3,500.00	\$ 700.00	\$ 3,718.75
1985	\$ 3,500.00	\$ 7,000.00	\$ 1,400.00	\$ 7,437.50
1986	\$ 3,500.00	\$ 10,500.00	\$ 2,100.00	\$ 11,621.09
1987	\$ 3,500.00	\$ 14,000.00	\$ 3,500.00	\$ 16,066.16
1988	\$ 3,500.00	\$ 17,500.00	\$ 3,500.00	\$ 20,789.05
1989	\$ 3,500.00	\$ 21,000.00	\$ 4,200.00	\$ 25,807.11
1990	\$ 3,500.00	\$ 24,500.00	\$ 4,900.00	\$ 30,939.52
1991	\$ 3,500.00	\$ 28,000.00	\$ 5,600.00	\$ 38,930.43
1992	\$ 5,000.00	\$ 33,000.00	\$ 6,600.00	\$ 45,415.28
1993	\$ 5,000.00	\$ 38,000.00	\$ 7,600.00	\$ 51,937.82

Tableau 2 Actionnaire « maximal » du Fonds (1984-1993)

Pour ce tableau, les dépôts annuels sont basés sur la limite fixée par les gouvernements provincial et fédéral. On les additionne pour obtenir les dépôts cumulatifs. Pour le coût réel, on assume un taux d'imposition marginal de 40%, puisqu'une personne en mesure d'investir autant à cette époque est plutôt bien nantie. Additionnée au 40% provenant du crédit pour fonds de travailleurs, c'est une économie totale de 80%. Il faut donc multiplier le coût par 0.2 pour obtenir le coût réel. À l'instar du tableau précédent, le solde est obtenu de la façon suivante : solde 1990 = (solde 1989 + dépôts 1990) * rendement 1990.

Année	Dépôts (annuels)	Dépôts (cumulatifs)	Coût réel (cumulatif)	Solde
1984	\$ 348.40	\$ 348.40	\$ 243.88	\$ 373.35
1985	\$ 358.80	\$ 707.20	\$ 495.04	\$ 784.57
1986	\$ 424.84	\$ 1,132.04	\$ 792.43	\$ 1,296.00
1987	\$ 534.56	\$ 1,666.60	\$ 1,166.62	\$ 1,961.63
1988	\$ 549.64	\$ 2,216.24	\$ 1,551.37	\$ 2,691.08
1989	\$ 610.48	\$ 2,826.72	\$ 1,978.70	\$ 3,537.95
1990	\$ 731.86	\$ 3,558.58	\$ 2,491.01	\$ 4,575.53
1991	\$ 669.31	\$ 4,227.89	\$ 2,959.52	\$ 5,620.37
1992	\$ 928.64	\$ 5,156.53	\$ 3,609.57	\$ 7,017.91
1993	\$ 1,210.19	\$ 6,366.72	\$ 4,456.70	\$ 8,817.24

Tableau 3 Actionnaire d'un fonds mutuel canadien (1984-1993)

Ici, les dépôts restent les mêmes que pour l'actionnaire moyen du Fonds, mais leur coût ainsi que leur rendement sont différents. Pour le coût réel, on prend uniquement en compte la déduction REER, qu'on assume toujours à 30% puisque l'individu gagne le revenu médian et que cela représente son taux marginal d'imposition combiné. Le coût réel représente ainsi 70% du dépôt cumulatif. Finalement, pour le solde, j'ai construit un hypothétique portefeuille constitué d'actions canadiennes à 60% et d'obligations canadiennes à 40% pour refléter la proportion des

investissements en capital de risque et en revenu fixe du Fonds de solidarité. Le résultat pour les années 1984-1993 est un rendement de 7.16% annualisé. La formule est donc : solde 1987 = (solde 1986 + dépôts 1987) * 1.0716.

Année	Dépôts (annuels)	Dépôts (cumulatifs)	Coût réel (cumulatif)	Solde
1984	\$ 3,500.00	\$ 3,500.00	\$ 2,100.00	\$ 3,750.60
1985	\$ 3,500.00	\$ 7,000.00	\$ 4,200.00	\$ 7,769.74
1986	\$ 3,500.00	\$ 10,500.00	\$ 6,300.00	\$ 12,076.66
1987	\$ 3,500.00	\$ 14,000.00	\$ 8,400.00	\$ 16,691.95
1988	\$ 3,500.00	\$ 17,500.00	\$ 10,500.00	\$ 21,637.69
1989	\$ 3,500.00	\$ 21,000.00	\$ 12,600.00	\$ 26,937.55
1990	\$ 3,500.00	\$ 24,500.00	\$ 14,700.00	\$ 32,616.88
1991	\$ 3,500.00	\$ 28,000.00	\$ 16,800.00	\$ 38,702.84
1992	\$ 5,000.00	\$ 33,000.00	\$ 19,800.00	\$ 46,831.97
1993	\$ 5,000.00	\$ 38,000.00	\$ 22,800.00	\$ 55,543.14

Tableau 4 Actionnaire maximal d'un fonds mutuel canadien (1984-1993)

Enfin, ce tableau imagine si quelqu'un avait investi le maximum éligible au Fonds de solidarité dans un fonds mutuel canadien équivalent. Pour son coût réel, il faut prendre en compte son taux d'imposition marginal de 40% (plus élevé que la moyenne). Ses dépôts doivent donc être multipliés par 0.6. Pour le solde, la même formule est appliquée que pour le tableau précédent, en utilisant un rendement de 7.16%.

ANNEXE B



Figure 6 Claude Blanchet à la Kruger en 1988¹⁰



Figure 7 Hommes au travail (1)¹¹

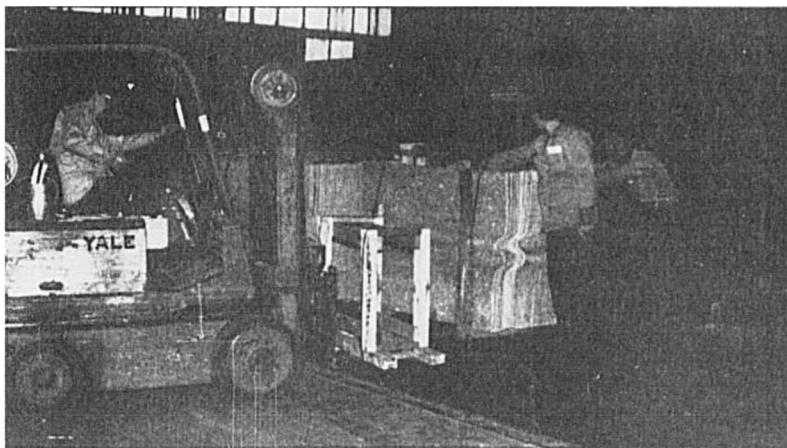


Figure 8 Hommes au travail (2)¹²

¹⁰ « Semaine du Fonds de solidarité », *Le Monde Ouvrier*, février 1988, p. 7.

¹¹ FSTQ, rapport annuel 1984-1985, p. 9.

¹² *Le Monde Ouvrier*, janvier 1987, p. 19.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Assemblée nationale du Québec, 32^e législature, 4^e session, Loi 192, « Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec », 1983.

BACHAND, Raymond, « Le Fonds de solidarité F.T.Q., une contribution originale au développement économique du Québec », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier, dir., *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, Comeau et Nadeau, 2001, p. 83-90.

Banque de développement du Canada, « Capital de risque », *Boîte à outils, Qu'est-ce que le capital de risque | BDC.ca* (9 janvier 2025).

Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, « Régime enregistré d'épargne-retraite », 2024, 5 p., [régime_enregistre_epargne-retraite_reer](#) (7 janvier 2024).

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), *Cahier des résolutions, 18^e congrès de la FTQ*, 1983.

- Procès-verbal, avril 1984, coll. « Bureau », cahier n° 12.
- *Rapport du secrétaire général, 18^e congrès de la FTQ*, 1983, 151 p.

Ferrison, la mémoire progressiste du Québec, « Jean-Guy Frenette », coll. « Les militants », saison 1, 2014, entrevue. [Jean-Guy Frenette | Ferrisson - La mémoire progressiste du Québec](#) (7 janvier 2025).

- « Tissu d'espoir », coll. « Éditions spéciales », saison 4, 2016, documentaire. [Tissu d'espoir | Ferrisson - La mémoire progressiste du Québec](#) (9 janvier 2025).
- « Normand Caron », coll. « Les militants », saison 2, 2014, [Normand Caron | Ferrisson - La mémoire progressiste du Québec](#) (9 janvier 2025).

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), « La patente à Laberge », *youtube*, 16 juillet 2013.

- Rapport annuel 1983-1984, 1985, 19 p.
- Rapport annuel 1984-1985, 1986, 23 p.
- Rapport annuel 1985-1986, 1987, 19 p.
- Rapport annuel 1986-1987, 1988, 22 p.
- Rapport annuel 1987-1988, 1989, 24 p.

- Rapport annuel 1988-1989, 1990, 24 p.
- Rapport annuel 1989-1990, 1991, 32 p.
- Rapport annuel 1990-1991, 1992, 37 p.
- Rapport annuel 1991-1992, 1993, 40 p.
- Rapport annuel 1992-1993, 1994, 64 p.
- Rapport annuel 1993-1994, 1995, 68 p.
- Rapport annuel 1994-1995, 1996, 72 p.
- Rapport annuel 1996-1997, 1998, 66 p.
- Rapport annuel 2000-2001, 2002, 73 p.
- Rapport financier complet au 31 mai 2023, 2023, 26 p.
- États financiers consolidés au 30 novembre 2024, 2024, 33 p.

FOURNIER, Louis, *Solidarité inc. Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, Québec/Amérique, 1991, 287 p. dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier, dir., *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, Comeau et Nadeau, 2001, p. 61-64.

GILL, Louis, « Le Fonds de solidarité de la FTQ : un Tricofil national », *LaPresse*, 28 mars 1984.

Gouvernement du Canada, « Contexte de la littératie financière », *Agence de la consommation en matière financière du Canada*, juillet 2021, [Contexte de la littératie financière - Canada.ca](https://www.bce.ca/consommation-financiere/contexte-litteratie-financiere-canada.ca) (lien fonctionnel au 7 janvier 2025).

- « 31^e Rapport actuariel du régime de pensions du Canada au 31 décembre 2021 », *Bureau de l'actuaire en chef*, Ottawa, 2022, 234 p.
- « Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées », *Statistiques Canada*, tableau 14-10-0287-03, 26 avril 2024.
- « La syndicalisation au Canada », *Statistiques Canada*, 2022, 5 p.
- « Revenu des particuliers », *Statistiques Canada*, tableau 11-10-0239-01, 26 avril 2024.
- « Seuils de faibles revenus », *Statistiques Canada*, tableau 11-10-0241-01, 26 avril 2024.
- « Statistiques mensuelles : programmes de la sécurité du revenu », *Santé et bien-être Canada*, mars 1985.

Gouvernement du Québec, « Agir maintenant pour demain : Une politique québécoise de sécurité de revenu à la retraite », *Ministère du Revenu du Québec*, 1985.

- Budget 1983-1984, *Ministère de Finances du Québec*
- *Code du Travail*, C-27.
- « La tertiarisation de l'économie du Québec », *Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie*; Direction générale de l'analyse économique, 1996, 21 p.

LABERGE, Louis, « Comment nous avons bâti la FTQ »

LABRÈCHE, Ariane et Frédéric ARNOULD, « Ces maisons mobiles qui financent nos retraites », *Radio Canada*, coll. « Récits numériques », 18 juin 2024.

LEFEBVRE, Robert, « Vers une confrontation au sommet? », *Le Devoir*, 5 avril 1982, p. 2.

Le Monde Ouvrier, journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, mars 1982; Mai 1982; Janvier 1984; Avril 1984; Mai 1984; Novembre 1984; Janvier 1985; Octobre 1986; Février 1986; Juin 1986; Janvier 1987; Février 1987; Avril 1987; Septembre 1987; Février 1988; Mars 1988; Mai 1988; Décembre 1988-Janvier 1989; Mars 1989; Novembre 1990; Janvier 1991; Avril-Mai 1991; Novembre 1991; Janvier 1994.

LORDE, Audre, « The master's tool will never dismantle the master's house », *Sister Outsider: Essays and Speeches*, Berkeley, Crossing Press, 2007, 192 p.

Macrotrends.net, « Canada GDP 1960-2025 », 2025, [Canada GDP Growth Rate 1961-2025 | MacroTrends](#) (9 janvier 2025).

« Offre d'achat de produits forestiers Arbec inc », *Jolina capital inc.*, Sedarplus.ca, 1 mars 2006.

Société d'habitation du Québec, Rapport annuel 1984, 1985.

Études

ADELMAN, Jeremy et Jessica MACK, « Political Economy and the Public Sphere », dans Ivano Cardinale et Roberto Scazzieri, dir., *The Palgrave Handbook of Political Economy*, London, Palgrave Macmillan, 2018, p. 53-90.

ARCHER, Simon, « Pension Funds as Owners and as Financial Intermediaries: A Review of Recent Canadian Experience », dans *The Embedded Firm*, Cynthia Williams et Peer Zumbansen (dir.), Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2011, p. 177-204.

BARBER, Brad, Xing HUANG, et Terrence ODEAN, « Which Factors Matter to Investors? Evidence from Mutual Fund Flows », *The Review of Financial Studies*, vol. 29, n° 10, 2016, p. 2600-2642.

BÉLANGER, Jacques et Christian THUDEROZ, « La recodification de la relation d'emploi », *Revue française de sociologie*, vol. 39, n° 3, 1998, p. 469-494.

BERNSTEIN, Peter, *Des Idées capitales: les origines improbables du Wall Street moderne*, Paris, Quadrige/PUF, 2008, 469p.

BLACKSHAW, Matthew et Elizabeth CAHILL, « Canada's Retirement Income System », *Library of Parliament Background Papers*, 2020, 19 p.

BOLOGNESI, Enrica, *New Trends in Asset Management: From Active Management to ESG and Climate Investing*, Cham, Palgrave Macmillan, 2023, 127 p.

BOUDREAU, Émile, et Léo ROBACK, *Histoire de la FTQ, des touts débuts jusqu'en 1965*, Montréal, Fédération des travailleurs du Québec, 1988, 384 p.

BRETSCHER, Lorenzo, Christian JULLIARD, et Carlos ROSA, « Human Capital and International Portfolio Diversification: A Reappraisal », *Journal of International Economics*, vol. 99, 2016, p. s78-s96.

BRUNET, Michel, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, Montréal, Fides, 1969, 313 p.

CARMICHAEL, Isla, *Pension Power: Unions, Pension Funds, and Social Investment in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, 225 p.

CARMICHAEL, Isla, Jack QUARTER et Ryan SHERIDA, *Pensions at Work: Socially Responsible Investment of Union-Based Pension Funds*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, 291 p.

CLOWES, Michael J., *The Money Flood: How Pension Funds Revolutionized Investing*, New-York, J. Wiley and Sons, coll. « Wiley investment series », 2000, 308p.

COIQUAUD, Urwana et Lucie MORISSETTE, « Penser le renouveau syndical par la sphère financière », *Relations industrielles*, vol. 65, n° 2, 2010, p. 196-214.

COMEAU, Yvan et Benoit LÉVESQUE, « Workers' Financial Participation in the Property of Enterprises in Quebec », *Economic and Industrial Democracy*, vol. 14, n° 2, 1993, p. 233-250.

CUMMING, Douglas J. et Jeffrey G. MACINTOSH, « Mutual Funds that Invest in Private Equity? An Analysis of Labour-Sponsored Investment Funds », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 31, n° 3, 2007, p. 445-487.

DELLEMOTTE, Jean, *Histoire des idées économiques*, Malakoff, Dunod, 2017, p. 255.

DORAIS, François-Olivier, *L'École historique de Québec : Une histoire intellectuelle*, Montréal, Éditions du Boréal, 2022, 476 p.

DRUCKER, Peter, *The Unseen Revolution: How Pension Fund Socialism Came to America*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 1976, 214 p.

FRÉGAULT, Guy, *La civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, Montréal, Fides, 3^e éd., 2014, 284 p.

FOURNIER, Louis, *Histoire de la FTQ, la plus grande centrale au Québec 1965-1992*, Montréal, Les Éditions Québec/Amérique, 1994, 292 p.

FOURNIER, Louis, *Louis Laberge, le syndicalisme c'est ma vie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1993, 418 p.

GAGNON, Mona-Josée, « La ‘modernisation’ du syndicalisme québécois ou la mise à l’épreuve d’une logique représentative », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 2, 1998, p. 213-230.

GALBRAITH, John Kenneth, *The Culture of Contentment*, Princeton, Princeton University Press, 2017, 176 p.

GERRANS, Paul, *et al.*, « Individual and Peer Effects in Retirement Savings Investment Choices », *Pacific-Basin Journal of Finance* vol. 47, 2018, p. 150-165.

GHILARDUCCI, Teresa *et al.*, « Labour’s Paradoxical Interests and the Evolution of Corporate Governance », *Journal of Law and Society*, vol. 24, n° 1, 1997, p. 26-43.

GILL, Louis, « Le Fonds de solidarité de la FTQ investit dans la finance : une décision propice au soutien de l’emploi? », article non publié, 2005, 3p.

GILL, Louis, « Partenariat social et actionnariat ouvrier, du rachat d’entreprises aux ‘Fonds de solidarité’ », *Interventions économiques pour une alternative sociale*, n° 14-15, 1985, p. 261-272.

GOMES, Francisco et Alex MICHAELIDES, « Optimal Life-Cycle Asset Allocation: Understanding the Empirical Evidence », *The Journal of Finance*, vol. 60, n° 2, 2005, p. 869-904.

GRANT, Michel, Laurent RENARD et Patrice BRUNEAU, « Participation ouvrière et modernisation sociale des entreprises: le cas du Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) », *Cahiers du CRISES*, 1998, 117 p.

GREENWOOD, Robin et David SCHAFSTEIN, « The Growth of Finance », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, n° 2, 2013, p. 3-28.

HAMELIN, Jean et Jean-Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Québec, Les presses de l’Université Laval, 1969, 439 p.

HARVEY, Fernand, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1973, 226 p.

HEBB, Tessa et David MACKENZIE, « Canadian Labour-Sponsored Investment Funds: A Model for U.S. Economically Targeted Investments » dans *Working Capital: The Power of Labor's Pensions*, Archon Fung, Tessa Hebb et Joel Rogers (dir.), Ithaca, Cornell University Press, 2001, 273 p.

JACOBY, Sanford, « Finance and Labor: Perspectives on Risk, Inequality, and Democracy, » dans Brown et al (dir.) *Labor in the Era of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

JACOBY, Sanford, *Labor in the Age of Finance: Pensions, Politics, and Corporations from Deindustrialization to Dodd-Frank*, Princeton, Princeton University Press, 2021, 369 p.

KELSO, Louis et Mortimer ADLER, *The Capitalist Manifesto*, New York, Random House, 1958, 279p.

KEYNES, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt, et de la monnaie*, Paris, Éditions Payot, 1942, 407 p.

KOVAK, Brian et Peter MORROW, « The Long-Run Labor Market Effects of the Canada-U.S. Free Trade Agreement », *National Bureau of Economic Research*, Working paper w29793, 2022, 103 p.

LAMARRE, Jean, « La Conquête et l'école de Montréal », *Cap-aux-Diamants, la revue d'histoire du Québec*, n° 99, 2009, p. 42-47.

LATULIPPE, Denis et Pierre PLAMONDON, « La retraite » dans Denis Latulippe, dir., *La sécurité sociale au Québec : histoire et enjeux*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2016, p. 237-278.

LECLERC, André, *Fernand Daoust, bâtisseur de la FTQ, 1964-1993*, Montréal, M Éditeur, 2016, 392 p.

LINCOLN, Andrew, « Working for Regional Development? The Case of Canadian Labour-sponsored Investment Funds », *Regional Studies*, vol. 34, n° 8, 2000, p. 727-737.

LIPSIG-MUMMÉ, Carla, « Canadian and Americans Unions Respond to Economic Crisis », *The Journal of Industrial Relations*, vol. 31, n° 2, 1989, p. 229-256.

MACDONALD, Ian Thomas, « Towards Neoliberal Trade Unionism: Decline, Renewal, and Transformation in North American Labour Movements », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 54, n° 4, 2014, p. 725-752.

MACDONALD, Ian Thomas et Mathieu DUPUIS, « Limites et obligations de l'intervention syndicale dans le domaine de la finance », *Nouveaux cahiers du socialisme*, vol. 19, 2018, p. 29-40.

MARSAN, Benoît, « Entretien avec Jacques Rouillard sur l'histoire du RCHTQ et de son bulletin », *Centre d'histoire des régulations sociales*, 16 avril 2018.

MICHAUD-BEAUDRY, Riel, François l'ITALIEN, Frédéric HANIN, *La retraite en commun : fondements, enjeux, et propositions*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2022, 268 p.

MICHIE, Ranald, « Financial Capitalism », dans Larry Neal et Jeffrey Williamson, dir., *The Cambridge History of Capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

MIGNON, Valérie, *La macroéconomie après Keynes*, Paris, La découverte, 2010, 128 p.

MILLS, Sean, *The Empire Within: Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 302 p.

MITCHELL, Olivia, et Annamaria LUSARDI. « Financial Literacy and Economic Outcomes: Evidence and Policy Implications », *The Journal of Retirement* vol. 3, n° 1, 2015, p. 107-114.

MOREAU DEFARGES, Philippe, *La Mondialisation*, 11^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2022, 127 p.

MORIN, Philippe, « The Fonds de Solidarité: Historical and Political Foundations, What Lessons for Economic Democracy? », *Review of Radical Political Economics*, vol. 44, n° 1, 2012, p. 82-99.

O'NEILL, Barbara, « Overcoming Inertia: Do Automated Saving and Investing Strategies Work? | Journal of Family and Economic Issues », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 28, 2007, p. 321-335.

OSBORNE, Duncan et Daniel SANDLER, « A Tax Expenditure Analysis of Labour-Sponsored Venture Capital Corporations », *Canadian Tax Journal*, vol. 46, n° 3, 1998, p. 499-574.

OUELLET, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, 639 p.

PAQUETTE, Jason R., « The Shift to Jointly Governed Pension Plans: A Discussion of Fiduciary Obligations and Duty of Fair Representation of Unions », *Estates, Trusts & Pensions Journal*, vol. 35, n° 4, 2016, p. 363-392.

PALMER, Bryan D., *Canada's 1960s: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*, Toronto University of Toronto Press, 2009, 480 p.

PETITCLERC, Martin et Martin ROBERT, *Grève et paix: une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux éditeur, coll. « Mémoire des Amériques », 2018, 275 p.

PIKETTY, Thomas, *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Éditions du seuil, 2013, 976 p.

- PIOTTE, Jean-Marc, *Du combat au partenariat : interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, Éditions Nota Bene, coll. « Essais critiques », 1998, 273 p.
- RACICOT, François-Éric et Raymond THÉORET, *Traité de gestion de portefeuille, 5e édition actualisée: Titres à revenu fixe et produits structurés - Avec applications Excel (Visual Basic)*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, 736 p.
- ROC, Jean-Claude, *L'analyse du discours de la FTQ sur les changements intervenus dans l'organisation du travail dans les entreprises, 1970-1998*, thèse de Ph.D. (sociologie) Université du Québec à Montréal, 2003, 260 p.
- ROMANO, Roberta, « Public Pension Fund Activism in Corporate Governance Reconsidered », *Columbia Law Review*, vol. 93, n° 4, 1993, p. 795-853.
- ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Éditions du Boréal, 1981, 140 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 334p.
- ROUILLARD, Jacques, « Plus de quarante ans d'histoire du RCHTQ et du *Bulletin du RCHTQ* (1972-2017) », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 42, n° 2, 2016, p. 4-11.
- ROUILLARD, Jacques, et Judith BURT, « Le mouvement ouvrier », dans *Les travailleurs québécois, 1851-1896*, Jean Hamelin (dir.), Montréal, Les presses de l'Université du Québec, 1972, p. 61-112.
- ROUZIER, Ralph, *La Caisse de dépôt et placement du Québec: portrait d'une institution d'intérêt général 1965-2000*, thèse de doctorat en sociologie, UQÀM, 2007.
- RUDIN, Ronald, « Regards sur l'IHAF et la RHAF à l'époque de Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 2, 2008, p. 201-221.
- RYERSON, Stanley, *Capitalisme et confédération : aux sources du conflit Canada/Québec*, Montréal, Parti pris, 1978, 363 p.
- SAVARD, Stéphane, et Martin Pâquet, *Brève histoire de la Révolution Tranquille*, Montréal, Éditions du Boréal, 2021, 280 p.
- SÉGUIN, Maurice, *L'idée d'indépendance au Québec*, Montréal, Boréal, 1968, 72 p.
- SETH, Himanshu *et al.*, « Consumer Resistance and Inertia of Retail Investors: Development of the Resistance Adoption Continuance (RAIC) framework », *Journal of Retailing and Consumer services*, vol. 55, 2020, p. 1-14.
- SURET, Jean-Marc et Élise CORMIER, « Le régime d'épargne-actions du Québec : vue d'ensemble et évaluation », *Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations*, 97s-16, 1997, 47 p.

THWAITES, James, *Travail et syndicalisme : origines, évolution, et défis d'une action sociale*, 4^e éd., Québec, Les presses de l'Université Laval, 2013, 876 p.

TREMBLAY, Louis-Marie, *Le syndicalisme québécois, idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1972, 286 p.

TRUDEAU, Pierre Elliott, *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions Cité Libre, 1956, 448 p.

VAILLANCOURT, François, « Labour-Sponsored Venture Capital Funds in Canada: Institutional Aspects, Tax Expenditures and Employment Creation », dans *Financing Growth in Canada*, Paul Halpern (dir.), Calgary, University of Calgary Press, 1997, 760 p.

WEBBER, David, *The Rise of the Working-Class Shareholder: Labor's Last Best Weapon*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2018, 332 p.

WELLS, Don, « The Impact of the Postwar Compromise on Canadian Unionism: The Formation of an Auto Worker Local in the 1950s », *Labour / Le Travail*, vol. 36, 1995, p. 147-173.